

FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES

FONCTIONNALITÉS REQUISES DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES

rapport final

**Groupe de travail IFLA
sur les Fonctionnalités requises
des notices bibliographiques**

Approuvé par le Comité permanent de la Section de catalogage de l'IFLA

Traduction française de *Functional requirements for bibliographic records : final report*

2e édition française établie par la Bibliothèque nationale de France, 2012

Catalogage à la source :

Fonctionnalités requises des notices bibliographiques : rapport final / Groupe de travail IFLA sur les Fonctionnalités requises des notices bibliographiques. — 2e édition française / établie par la Bibliothèque nationale de France. — Paris : Bibliothèque nationale de France, 2012.
Trad. de : « Functional requirements for bibliographic records : Final Report », avec les amendements de 2007, dans l'édition de 2009 disponible en ligne au format PDF : <http://www.ifla.org/files/cataloguing/frbr/frbr_2008.pdf> ou HTML : <http://archive.ifla.org/VII/s13/frbr/frbr_current_toc.htm>.

TABLE DES MATIERES

Liste des membres du Groupe de travail IFLA sur les Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques

Olivia Madison *(présidente)*
Iowa State University Library

John Byrum, Jr.
Library of Congress

Suzanne Jouguelet
Bibliothèque nationale de France

Dorothy McGarry
University of California, Los Angeles

Nancy Williamson
Faculty of Information Studies, University of Toronto

Maria Witt
Médiathèque de la Cité des Sciences, Paris

Consultants

Tom Delsey
Bibliothèque nationale du Canada

Elizabeth Dulabahn
Library of Congress

Elaine Svenonius
University of California, Los Angeles

Barbara Tillett
Library of Congress

Membres et consultants précédents

Nancy John *(présidente d'août 1993 à août 1995)*
University Library, University of Illinois at Chicago

Ben Tucker *(consultant de juin 1992 à juin 1993)*
Library of Congress

Introduction à l'édition française

Ce document a été traduit en français par Françoise Leresche, Université de Lyon III (chapitre 5) et Patrick Le Boeuf, Bibliothèque nationale de France, Service de normalisation documentaire (chapitres 1 à 4, 6, 7 et annexe A).

Les traducteurs soulignent les points suivants, propres à l'édition française :

— Le document original est complété par un index qui n'a pas été conservé ici, l'établissement de ce type d'outil comportant toujours une part non négligeable de subjectivité (ce qui, aux yeux des auteurs, ou des traducteurs, semble digne de figurer dans un index n'est peut-être pas pertinent pour le lecteur qui, lui, aurait souhaité y trouver d'autres notions qu'on n'y aura pas introduites en amont) et représentant parfois un effort initial supérieur à l'utilité réelle qu'il est possible d'en tirer.

— La présente édition comporte un petit nombre d'exemples supplémentaires par rapport à l'édition originale en anglais. Ces ajouts apparaissent toujours encadrés par des crochets carrés en gras (**[ ]**)

Introduction à la 2e édition française

La traduction initialement réalisée par nos soins en 2001 a fait l'objet d'une révision en 2012. Cette révision poursuit deux objectifs :

— la prise en compte de l'amendement de 2007, portant sur la définition de l'entité *Expression,* ainsi que des corrections ponctuelles publiées sur le site de l'IFLA en 2007 ;

— l'amélioration générale de la traduction, à commencer par la traduction du titre même. Le mot anglais *requirement* n'a pas d'équivalent exact en français (le terme « réquisit » ayant des connotations philosophiques et didactiques par trop marquées, qui le rendaient impropre dans ce contexte) ; le terme de « spécification », initialement retenu pour rendre *requirement,* a finalement été jugé trop concret, trop proche de l'implémentation : le modèle FRBR se situe bien en amont de la phase de *spécifications* d'un système. Pour la traduction du modèle FRAD (*Functional requirements for authority data : a conceptual model),* réalisée par Aline Locker sous la supervision de Françoise Leresche, et mise en ligne sur le site de la BnF en 2010, on a opté pour un renversement du substantif et de son épithète : « fonctionnalités requises ». La présente révision vise à s'aligner sur ce choix. En outre, la traduction de 2001 avait rendu le mot *item* par le mot « document », conformément à ce qui était alors usuel dans les traductions des ISBD ; mais « document » peut à bon droit être jugé trop vague. « Item » ayant désormais droit de cité dans les dictionnaires de langue, il n'y a plus de raison de l'exclure de la présente traduction.

Françoise Leresche, BnF, responsable du pôle Modélisation fonctionnelle
Patrick Le Bœuf, BnF, pôle Modélisation fonctionnelle

1. Introduction

1.1 Contexte

Il y a une quarantaine d'années, l'IFLA (*International Federation of Library Associations and Institutions)* a mis en chantier une refonte totale, à un niveau international, des théories et des pratiques du catalogage. Le premier résultat appréciable de cette entreprise fut l'élaboration d'un corpus de principes de catalogage approuvés lors d'une conférence internationale qui s'est tenue à Paris en 1961, principes connus depuis lors sous le nom de « Principes de Paris ». Une deuxième étape cruciale fut franchie lorsque la Rencontre internationale d'experts du catalogage, qui eut lieu à Copenhague en 1969, adopta la résolution d'établir des normes internationales touchant la présentation des descriptions bibliographiques et le contenu à leur donner. La première des normes élaborées en application de cette résolution fut publiée en 1971 : il s'agit de la *Description bibliographique internationale normalisée pour les monographies [International standard bibliographic description for monographic publications, ISBD(M)]*. Dans les années qui suivirent, les Principes de Paris et les ISBD ont servi de base à l'institution et à la révision de toute une série de règles de catalogage, tant au niveau international qu'aux niveaux nationaux.

Mais au cours de la même période on a assisté à de profondes mutations dans le domaine d'application de ces principes et normes de catalogage. Comme principaux responsables de ces mutations, on peut citer l'apparition et le développement toujours croissant de l'automatisation dans la production et le traitement des données bibliographiques, ainsi que l'émergence de bases de données très volumineuses, d'envergure à la fois nationale et internationale, qui contiennent des notices créées et consultées par des milliers de bibliothèques impliquées dans des programmes de catalogage partagé. L'élargissement des possibilités offertes par les nouvelles technologies ne constitue pas la seule raison du succès grandissant qu'a connu le catalogage partagé ; on citera également le besoin, toujours plus pressant, de réduire les coûts de catalogage en évitant que les mêmes tâches de catalogage ne s'accomplissent à plusieurs endroits simultanément. C'est également sous l'influence de la pression économique que les bibliothèques ont cherché à simplifier les procédures de catalogage et à se tourner de plus en plus vers un catalogage « minimum » afin de ne pas crouler sous une masse éditoriale en augmentation constante. À l'inverse, on a progressivement ressenti le besoin d'adapter les règles et les pratiques de catalogage aux mutations induites par l'apparition de nouvelles formes de publication électronique et par les nouvelles possibilités d'accès à l'information via un réseau. Tout aussi capital, le besoin s'est fait jour de répondre plus efficacement aux attentes et aux besoins d'un public de plus en plus varié.

C'est donc dans le contexte d'une profession en pleine mutation que s'est tenu en 1990 le Séminaire de Stockholm sur les notices bibliographiques, sous l'égide du Programme « Contrôle bibliographique universel et format MARC international » (UBCIM) de l'IFLA et de la section « Contrôle bibliographique » de l'IFLA. Sans méconnaître les réalités économiques auxquelles sont confrontées les bibliothèques et la nécessité de réduire les coûts de catalogage, les personnes qui participaient à ce séminaire ont néanmoins pris acte de ce qu'il importe de répondre aux besoins des utilisateurs et de prendre plus efficacement en compte la diversité des besoins générés par des supports variés, ainsi que la diversité des contextes d'utilisation des notices bibliographiques. Il a été admis que la pression continuelle qui pousse à effectuer un catalogage « minimal » nécessite un réexamen approfondi des relations qui existent entre les éléments spécifiques de données présents dans une notice et les besoins de l'utilisateur. Il a également été admis que dans ce contexte il fallait se mettre d'accord sur une définition normalisée de ce que l'on entend par notice « de base » pour assurer la viabilité des programmes de catalogage partagé, tant au niveau national qu'international.

Neuf résolutions ont été adoptées lors du Séminaire de Stockholm. La présente étude découle directement de l'une d'entre elles. Il s'agissait de définir les spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. Voici en quels termes cette résolution définissait les finalités et le champ d'application de la présente étude :

> Cette étude visera à tracer, en termes clairement définis, le contour des fonctions que remplit la notice bibliographique, en prenant en compte les différents supports, les différentes utilisations, et les différents besoins des utilisateurs. L'étude devra balayer la totalité des fonctions assignées à la notice bibliographique dans l'acception la plus large du terme — à savoir, une notice qui ne se limite pas à des éléments descriptifs, mais qui contient également des points d'accès (nom, titre, sujet, etc.), d'autres éléments « structurants » (classification, etc.), et des notes.

Il s'agissait d'élaborer un cadre conceptuel permettant de comprendre clairement, sous une forme précisément exprimée et dans un langage qui soit parlant pour tout le monde, l'essence même de ce sur quoi la notice bibliographique est censée renseigner, et l'essence même de ce que nous attendons de la notice en termes d'adéquation aux besoins des utilisateurs.

Le domaine d'étude cité ci-dessus réservait une seconde tâche au groupe de travail : celle de recommander un niveau minimal de fonctionnalité et de spécification de données à appliquer aux notices produites par les agences bibliographiques nationales. En formulant de telles recommandations sur la définition d'une notice bibliographique nationale de niveau minimal, le but recherché était de répondre au besoin ressenti par les agences bibliographiques nationales, et identifié lors du Séminaire de Stockholm, de disposer d'une norme de niveau minimal qui leur permette de réduire leurs coûts de catalogage en créant, le cas échéant, des notices incomplètes, tout en garantissant que toutes les notices produites par les agences bibliographiques nationales satisfont bien les besoins essentiels des utilisateurs.

Le champ d'action imparti à cette étude a été approuvé par le Comité permanent de la section de catalogage de l'IFLA lors du Congrès de l'IFLA de septembre 1992 à New Delhi. Les membres désignés pour faire partie du groupe de travail proviennent de la Section de catalogage et de la Section de classification et d'indexation.

Le groupe de travail a mis un terme à ses longues séances de délibération pour rédiger à l'automne 1995 un rapport préliminaire. La responsabilité de la rédaction de nombreux documents de travail intermédiaires ainsi que de la version finale du rapport préliminaire a incombé aux consultants du groupe de travail. Ce rapport préliminaire fut adressé aux membres de la Section de catalogage de l'IFLA en mai 1996, ainsi qu'à un panel de relecteurs volontaires, dans le monde entier, pour un examen de six mois. On a également rendu ce rapport préliminaire disponible sur Internet, sur le site de la Section de catalogage de l'IFLA, afin de recueillir les commentaires et notes de relecture émanant d'autres individus et organismes. Les six mois écoulés, quarante réponses, provenant de seize pays, sont parvenues au groupe de travail. La plupart des commentaires portaient sur le plan du rapport préliminaire, la définition des termes, la méthodologie mise en œuvre, et les conclusions relatives aux spécifications propres à certains types de support. Les relecteurs ont recommandé de multiplier les exemples afin de clarifier certains concepts et définitions.

En février 1997 le groupe de travail s'est réuni pour évaluer les commentaires issus de cet examen mondial et pour décider de la manière de reprendre le rapport. Par la suite les consultants ont intégré les dernières retouches à leur rapport. Le rapport final fit l'objet d'une présentation, par les soins d'Olivia Madison, présidente du groupe de travail, devant le Comité permanent de la Section de catalogage de l'IFLA lors du 63e Congrès plénier de l'IFLA, qui s'est tenu en 1997 à Copenhague, Danemark. Le Comité permanent a approuvé le rapport final du groupe de travail lors de sa réunion du 5 septembre 1997.

1.2 Méthode

Il incombait de fait à cette étude d'élaborer un cadre conceptuel où soient identifiées et clairement définies les entités pertinentes pour les utilisateurs de notices bibliographiques, les attributs de chacune de ces entités, et les types de relations qu'elles entretiennent entre elles. Le but recherché était d'aboutir à un modèle conceptuel à partir duquel il fût possible d'établir des correspondances entre, d'une part, des attributs et des relations spécifiques (exprimés dans la notice sous forme d'éléments de données distincts) et, d'autre part, les diverses opérations effectuées par les utilisateurs lorsqu'ils sont en train de consulter des notices bibliographiques.

Cette étude n'établit aucun présupposé quant aux notices bibliographiques en tant que telles, que ce soit en termes de contenu ou de structure. Elle suit une méthode qui met l'accent sur l'utilisateur pour analyser les spécifications de données dans la mesure où elle cherche à définir de manière systématique ce sur quoi l'utilisateur s'attend à être renseigné lorsqu'il consulte une notice bibliographique et la manière dont il utilise ces renseignements.

Cette étude met en œuvre une technique d'analyse des entités dont la première démarche consiste à isoler les entités qui constituent les objets fondamentaux pertinents pour les utilisateurs de notices bibliographiques. La démarche suivante consiste à identifier quelles sont les caractéristiques ou attributs qui s'attachent à chacune de ces entités, et quelles sont les relations entre entités qui présentent le plus de pertinence pour les utilisateurs dans la formulation de leurs requêtes bibliographiques, l'interprétation des réponses à ces requêtes, et la « navigation » au sein de l'univers des entités décrites dans les notices bibliographiques. Le modèle élaboré au cours de cette étude couvre un large champ d'investigations mais n'est pas exhaustif en ce qui concerne les entités, les attributs ou les relations qu'il définit. Le modèle fonctionne à un niveau conceptuel ; il ne pousse pas l'analyse jusqu'au degré qu'il faudrait atteindre dans le contexte d'un modèle de données intégralement développé.

Pour les besoins de la présente étude, la typologie des utilisateurs de notices bibliographiques est réputée être aussi large que possible : elle ne se limite pas aux seuls lecteurs et membres du personnel des bibliothèques, mais s'étend aux éditeurs, distributeurs, revendeurs, fournisseurs et utilisateurs de services d'information extérieurs au

paysage traditionnel des bibliothèques. L'extrême diversité des contextes où les données des notices bibliographiques font l'objet d'une utilisation entre ici également en ligne de compte : développement des collections, acquisitions, catalogage, gestion des collections, communication et prêt entre bibliothèques, conservation, ainsi que recherche bibliographique et recherche de renseignement. Il s'ensuit que les attributs et les relations définis au cours de l'étude reflètent l'éventail des utilisations qui sont faites de l'information bibliographique, ainsi que l'importance aux yeux des utilisateurs des aspects tant de forme que de contenu que revêtent les supports décrits dans les notices bibliographiques.

Cette étude cherche également à couvrir le plus grand nombre possible de types de documents, de supports et de formats. Le groupe de travail s'est appuyé sur des sources très variées qui avaient déjà identifié des données relevant de documents textuels, cartographiques, audiovisuels, graphiques et tridimensionnels ; de supports comme le papier, la pellicule de film, la bande magnétique, le disque optique ; des techniques d'enregistrement : acoustique, électrique, numérique et optique.

Le modèle élaboré pour la présente étude fait appel à des éléments fondamentaux — entités, attributs, relations — qui proviennent d'une analyse logique des données normalement exprimées dans les notices bibliographiques. Cette analyse s'appuie notamment sur les sources suivantes : les Descriptions bibliographiques internationales normalisées *([International standard bibliographic descriptions], ISBD),* les *Guidelines for authority and reference entries (GARE),* les *Guidelines for subject authority and reference entries (GSARE),* ainsi que le *Manuel UNIMARC.* D'autres sources ont fourni des compléments d'information, comme les *AITF categories for the description of works of art,* l'opinion d'experts dont on a sollicité le concours lors de la rédaction du rapport préliminaire, le dépouillement d'études publiées sur le comportement des utilisateurs, et les commentaires provenant du monde entier au moment de la relecture du rapport préliminaire.

Il convient de noter que le modèle élaboré pour la présente étude ne couvre pas la totalité des attributs et des relations qui se trouvent normalement exprimées dans les notices d'autorité. Le modèle définit les entités qui constituent le point essentiel des notices d'autorité — personnes, collectivités, concepts, etc. — et décrit les relations qu'entretiennent ces entités avec les entités qui figurent dans la notice bibliographique. Le modèle définit également les attributs attachés à ces entités dans la mesure où elles sont habituellement exprimées dans la notice bibliographique. Mais il n'analyse pas les données complémentaires qui sont en principe engrangées dans une notice d'autorité, non plus que les relations qu'entretiennent ces entités au sein d'une même typologie ou de typologie à typologie, et qui s'expriment généralement par le réseau de liens du catalogue. Tout en reconnaissant que l'élaboration d'un modèle conceptuel complet nécessiterait une analyse plus poussée, on a estimé que le domaine imparti à la présente étude, où l'accent est mis sur les données bibliographiques par opposition aux données d'autorité, ainsi que les contraintes de temps, excluaient de cette étude un niveau d'analyse plus poussé. Le groupe de travail reconnaît néanmoins qu'il faudra ultérieurement développer le modèle afin de traiter également les données d'autorité.

C'est en évaluant la pertinence respective que présentent pour les utilisateurs, dans l'accomplissement des tâches générales identifiées pour cette étude, les divers attributs et relations définis dans le modèle, que l'on a pu aboutir aux recommandations quant à une notice bibliographique nationale de niveau minimal. Cette évaluation s'est appuyée en grande partie sur les connaissances et l'expérience des membres du groupe de travail et des consultants sollicités, à quoi se sont ajoutés des témoignages glanés à l'issue d'une recherche empirique dans la littérature bibliothéconomique, ainsi que des évaluations effectuées par divers experts extérieurs au groupe de travail.

1.3 Champ ouvert à d'autres investigations

Le modèle élaboré pour la présente étude constitue une amorce de cadre conceptuel visant à aider à la compréhension et à l'élaboration de futures conventions de description bibliographique. Il est conçu pour jeter les bases d'un langage commun et de débats plus poussés, mais il ne prétend pas avoir fait le tour de la question. Certains aspects du modèle demanderaient une analyse plus fouillée, et il serait possible d'étendre le modèle dans certaines directions. Afin de mener à bien la seconde tâche qui lui incombait, le groupe de travail s'est servi du modèle comme d'un cadre conceptuel pour formuler ses recommandations quant à l'établissement de notices bibliographiques nationales de niveau minimal. Mais on espère que ce même modèle va pouvoir servir de point de départ à d'autres études qui suivront et qui aborderont la conception des règles de catalogage et des systèmes de production, de gestion et d'utilisation de données bibliographiques.

On pourrait étendre le modèle pour lui faire aborder les données complémentaires qui figurent normalement dans les notices d'autorité. Il faut notamment pousser l'analyse plus loin en ce qui concerne les entités primordiales

des autorités matière, des thesaurus et des indices de classification, ainsi que les relations qu'entretiennent ces entités entre elles.

Certains aspects du modèle mériteraient un examen plus approfondi. On pourrait élargir l'identification et la définition des attributs attachés à divers types de documents en s'appuyant sur les avis que de nouveaux experts porteront sur le présent travail et en faisant appel à des études sur le comportement des utilisateurs. L'analyse de la notion de « sérialité » et de la nature dynamique des entités enregistrées sous forme numérique demande notamment à être approfondie.

Le modèle élaboré pour la présente étude incarne, autant que faire se peut, une conception « globale » de l'univers bibliographique ; il est censé être indépendant de tout corpus de règles de catalogage ou de toute application des concepts qu'il expose. Il n'en reste pas moins qu'il est arbitraire à certains égards, dans la mesure où il fait appel à une notion traditionnellement connue sous le nom de « conventions de travail » (par exemple, dans le choix des critères servant à définir ce qu'on entend par « *œuvre »*). Les responsables de l'élaboration de règles nationales de catalogage pourraient trouver profit à adapter ce modèle à leurs propres « conventions de travail » ou principes de fonctionnement qui sont en vigueur dans leur propre contexte culturel et leur propre tradition bibliographique. Ce type d'exercice permettrait de mettre à plat les concepts logiques à l'œuvre dans les règles de catalogage de chaque pays et aiderait à les articuler avec une plus grande précision et à les mettre en pratique avec plus de cohérence au fur et à mesure de la révision des règles de catalogage.

Au niveau international, il serait possible de se servir du tableau par lequel le modèle établit des correspondances entre attributs et relations d'un côté et utilisations spécifiques des données bibliographiques de l'autre, pour procéder à une réévaluation des conventions et normes de catalogage dans le sens d'une rationalisation du travail consistant à rendre « normalisées » des données bibliographiques. Ce tableau pourrait également guider la réflexion engagée sur la recherche de moyens plus économiques de dérivation de données. Dans le même ordre d'idées, les recommandations portant sur les notices bibliographiques nationales de niveau minimal pourraient utilement constituer un marchepied pour la reprise des travaux d'élaboration d'un ISBD allégé de la part du Comité permanent de la Section de catalogage de l'IFLA.

L'analyse par entité-relation exprimée dans le modèle pourrait en outre constituer un précieux cadre conceptuel en vue d'une réévaluation des structures servant à stocker, afficher, et communiquer des données bibliographiques. On pourrait envisager de lancer d'autres études, portant sur les répercussions qu'aurait une restructuration des formats MARC sur leur manière de représenter plus explicitement les relations hiérarchiques et réciproques dégagées par le modèle.

Ce type de recherche pourrait constituer une nouvelle approche de ce que l'on appelle la « publication simultanée sur plusieurs supports ». Il serait également possible d'étendre le modèle à l'extrême pour élaborer un modèle de données entièrement intégré qui jetterait les fondements d'une base de données expérimentale, laquelle permettrait d'évaluer l'efficacité potentielle et les résultats concrets d'une base de données dont la structure suivrait le schéma de ce modèle.

2. Objectifs, domaine d'application, méthodologie

2.1 Objectifs de la présente étude

La présente étude vise deux objectifs principaux. Le premier consiste à élaborer un cadre clairement défini et structuré permettant une adéquation entre les données qui figurent dans des notices bibliographiques et les besoins des utilisateurs de ces mêmes notices. Le second consiste à préconiser un niveau minimal de l'ensemble des fonctions devant être assurées par les notices que produisent les agences bibliographiques nationales.

2.2 Domaine d'application

Pour les besoins de cette étude on définit une notice bibliographique comme étant l'ensemble des données relatives aux entités décrites dans les catalogues de bibliothèques et les bibliographies nationales. Cet ensemble de données regroupe : des éléments descriptifs tels qu'ils sont définis dans les *Descriptions bibliographiques internationales normalisées (ISBD) ;* des éléments servant à établir les vedettes noms de personnes, noms de collectivités, titres et matières, qui fonctionnent comme outils de classement ou comme entrées d'index ; des notes telles que résumés ou sommaires ; et des données propres aux exemplaires conservés par chaque bibliothèque, telles que numéros d'entrée et cotes.

Les données relatives aux personnes, aux collectivités, aux titres et aux sujets ne font ici l'objet d'une analyse que dans la mesure où elles jouent, au sein des notices bibliographiques, le rôle de vedettes ou d'entrées d'index. La présente étude ne prend pas en compte les autres données relatives aux personnes, collectivités, œuvres et sujets, et qui ne figurent par définition que dans des notices d'autorité.

La présente étude cherche à couvrir un large éventail de documents différents. Elle porte sur des données relevant de documents textuels, musicaux, cartographiques, audiovisuels, graphiques et tridimensionnels ; ces données balayent donc la totalité du spectre des supports physiques décrits par des notices bibliographiques (papier, film, bande magnétique, disque optique, etc.) ; elles balayent tous les formats (livres, feuilles volantes, disques, cassettes, cartouches, etc.) ; et elles reflètent tous les modes de stockage de l'information (analogique, acoustique, électrique, numérique, optique, etc.).

La présente étude pose en postulat que les données figurant dans des notices bibliographiques produites pour les bibliographies nationales et les catalogues de bibliothèques servent à une large typologie d'utilisateurs : lecteurs, étudiants, chercheurs, personnels de bibliothèque, éditeurs, distributeurs, revendeurs, courtiers en information, gestionnaires de droits liés à la propriété intellectuelle, etc. L'extrême diversité des contextes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des bibliothèques, où les données des notices bibliographiques font l'objet d'une utilisation, entre ici en ligne de compte : développement des collections, acquisitions, catalogage, production d'outils de recherche et de bibliographies, gestion des collections, conservation, communication, prêt entre bibliothèques, consultation, documentation.

Dans le cadre de chacun de ces contextes les utilisateurs peuvent avoir besoin de notices bibliographiques à des fins multiples et variées, par exemple : pour déterminer quels sont les gisements d'information qui existent, mettons, sur un sujet déterminé ou émanant d'une personne déterminée, au sein d'un « univers » donné (par exemple, au sein de l'ensemble des gisements d'information disponibles, au sein de la production éditoriale d'un pays déterminé, au sein des collections d'une bibliothèque déterminée ou d'une réunion déterminée de bibliothèques, etc.) ; pour s'assurer de l'existence et/ou de la disponibilité d'un document déterminé à des fins d'acquisition, d'emprunt ou de prêt ; pour identifier une ou plusieurs sources de fourniture d'un document et en connaître les conditions de communication ; pour savoir si une notice existe déjà pour un exemplaire qui entre dans une collection ou s'il faut en créer une nouvelle ; pour pister un exemplaire tout au long de sa chaîne de traitement (reliure, équipement) ; pour savoir si un exemplaire peut être communiqué ou expédié en prêt entre bibliothèques ; pour sélectionner un document ou un ensemble de documents répondant aux besoins d'information de l'utilisateur ; ou pour connaître la configuration matérielle que requiert l'exploitation d'un document en fonction des aptitudes physiques de l'utilisateur ou des caractéristiques de lecture du document lui-même (audiovisuel, ressources électroniques…), etc.

Pour les besoins de la présente étude on définit les spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques en articulation avec la liste suivante de tâches qu'accomplissent les utilisateurs au cours de la consultation et de l'exploitation des bibliographies nationales et des catalogues de bibliothèques :

— utilisation des données afin de trouver les documents qui correspondent aux critères de recherche exprimés par l'utilisateur (par exemple, la recherche de tous les documents relatifs à un sujet donné, ou bien la recherche d'un enregistrement paru sous un titre déterminé) ;
— utilisation des données afin d'identifier une entité (par exemple, pour obtenir confirmation que le document décrit dans une notice correspond bien à celui que recherchait l'utilisateur, ou bien pour établir une distinction entre deux textes ou deux enregistrements qui portent le même titre) ;
— utilisation des données pour choisir une entité qui soit en adéquation avec les besoins de l'utilisateur (par exemple, pour choisir un texte rédigé dans une langue que l'utilisateur comprenne, ou une version de logiciel qui soit compatible avec le matériel et le système d'exploitation dont il dispose) ;
— utilisation des données pour avoir accès (à titre gratuit ou onéreux) à l'entité décrite (par exemple, pour lancer une commande de document édité, pour demander le prêt d'un exemplaire figurant dans les collections d'une bibliothèque, ou bien pour consulter en ligne, à distance, un document numérisé sur un autre ordinateur).

2.3 Méthodologie

La méthodologie observée dans le cadre de la présente étude s'appuie sur une technique d'analyse des entités qui sert à développer des modèles conceptuels de systèmes de bases de données relationnelles. Bien que la présente étude ne vise pas à déboucher directement sur un outil initial de conception de bases de données bibliographiques, on a choisi cette technique comme fondement méthodologique en raison du caractère structuré de l'approche qu'elle propose en termes d'analyse de spécifications de données, et qui facilite les processus de définition et de délimitation prévus pour être du ressort de la présente étude.

La première démarche de la technique d'analyse des entités consiste à isoler les objets fondamentaux pertinents pour les utilisateurs d'information dans un domaine déterminé. Ces objets ou entités se définissent au niveau le plus général possible. C'est-à-dire que l'analyse s'attache en premier lieu non pas à des données particulières mais aux « choses » que décrivent les données. Il s'ensuit que chacune des entités définies pour s'intégrer au modèle fonctionne comme le point de ralliement de toute une nébuleuse de données. Ainsi, par exemple, il est probable que le diagramme par entités d'un système d'information relatif à la gestion du personnel considérerait la notion de « employé » comme une entité pertinente pour les utilisateurs de ce système.

À ce niveau de généralité un diagramme par entités décrit également les liens qui existent normalement entre un type d'entité et un autre type d'entité. Ainsi, par exemple, il est probable qu'un modèle de système d'information relatif à la gestion du personnel établirait un lien réciproque entre l'entité « employé » et l'entité « poste » : un employé « occupe » un poste ; un poste « est occupé par » un employé.

Une fois que l'on a ainsi balisé la structure générale du modèle en identifiant les principales entités et les liens qui les unissent, la démarche suivante consiste à identifier les caractéristiques importantes, autrement dénommées « attributs », de chaque entité. Par exemple, dans le contexte d'un système d'information relatif à la gestion du personnel, les attributs rattachés à chaque employé pourraient comprendre le nom de l'employé, son adresse, sa date de naissance, son numéro de sécurité sociale, etc.

En élargissant le domaine d'application de la technique qui sert à décrire les relations entre types d'entités, il est également possible de faire atteindre à la méthodologie d'analyse des entités un niveau plus détaillé, en lui faisant décrire les relations spécifiques existant entre des entités individuelles. Par exemple, un modèle de système d'information relatif à la gestion du personnel pourrait montrer l'existence potentielle de relations entre tel employé et tel autre employé (par exemple, une relation maritale). Si la reconnaissance de telles relations est pertinente pour les utilisateurs d'information du domaine en cours de modélisation, ils sont réputés faire partie intégrante du modèle.

La structure entité-relation issue de l'analyse des entités, attributs et relations, a servi dans la présente étude de cadre conceptuel permettant d'évaluer la pertinence de chacun de ces attributs et relations au cours des opérations effectuées par les utilisateurs de données bibliographiques. On a établi une corrélation entre chacun de ces attributs et relations et les quatre types d'opérations effectuées par les utilisateurs telles que les définit la présente étude, et on leur a assigné des valeurs relatives en fonction de l'opération à effectuer et de l'entité pertinente pour l'utilisateur.

La structure entité-relation et la mise en corrélation des attributs et relations avec les opérations effectuées par les utilisateurs constituent le fondement des recommandations du groupe d'étude à un niveau primaire de fonctionnalité des notices produites par les agences bibliographiques nationales. Ces recommandations se concentrent sur celles des opérations effectuées par les utilisateurs pour lesquelles il est jugé primordial d'apporter le concours des notices de bibliographies nationales. Elles s'appuient sur les valeurs relatives assignées aux attributs et relations qui aident à effectuer ces opérations pour identifier les spécifications de données requises pour la notice de base.

La technique d'analyse entité-relation et les conventions de représentation graphique auxquelles fait appel la présente étude sont empruntées pour une large part à la méthodologie développée par James Martin et exposée dans son ouvrage intitulé *Strategic data-planning methodologies* (Prentice-Hall, 1982). On s'est également servi de l'ouvrage de Graeme Simsion intitulé *Data modeling essentials* (Van Nostrand Reinhold, 1994), de l'ouvrage de Richard Perkinson intitulé *Data analysis : the key to data base design* (QED Information Sciences, 1984), et de l'ouvrage de Ramez Elmasri et Shamkant Navanthe intitulé *Fundamentals of database systems* (Benjamin/Cummings, 1989). La lecture de ces quatre ouvrages est recommandée à quiconque souhaiterait mieux connaître l'environnement conceptuel de la présente étude et trouver de plus amples informations sur l'analyse entité-relation.

2.4 Éléments de l'étude

La technique d'analyse des entités et la mise en corrélation des attributs et relations avec les opérations effectuées par les utilisateurs constituent le cadre conceptuel dans lequel la présente étude évalue les spécifications de données à faire figurer dans des notices visant à répondre aux besoins des utilisateurs d'information bibliographique. C'est également le cadre conceptuel dans lequel le groupe d'étude a élaboré ses recommandations quant aux données minimales qui doivent figurer dans une notice de bibliographie nationale. Le reste du rapport se subdivise en deux grandes parties. La première expose le modèle entité-relation ; la seconde énonce les recommandations du groupe de travail quant à une notice de bibliographie nationale de niveau minimal.

La première partie de l'étude comprend quatre chapitres :

— Le chapitre 3 de l'étude identifie les entités qui ont servi à élaborer le modèle : il les nomme, les définit, en décrit la nature et les limites.

— Le chapitre 4 analyse les attributs rattachés à chacune des entités définies pour le modèle, et donne une définition pour chacun d'entre eux. Cette analyse se voit ensuite étoffer dans l'Annexe A pour aboutir à une liste complète des éléments de données que comporte chacun des attributs.

— Le chapitre 5 trace les relations employées dans le modèle. Il définit et développe la nature des relations qui opèrent à un niveau général dans le modèle ainsi qu'entre entités individuelles.

— Le chapitre 6 met en corrélation attributs et relations associés à chaque entité avec les quatre types d'opérations effectuées par les utilisateurs à l'accomplissement desquelles la notice bibliographique doit apporter son concours, tout en dégageant la pertinence que présente chacun des attributs ou des liens pour chacune des tâches utilisateur.

La seconde partie de l'étude comprend un seul chapitre :

— Le chapitre 7 utilise les corrélations établies au chapitre 6 comme référentiel des recommandations du groupe d'étude relatives aux spécifications minimales des données pour les notices de bibliographies nationales.

Le présent rapport contient en outre une annexe où l'on trouvera une concordance entre les attributs logiques définis au chapitre 4 et les éléments de données définis par les ISBD, les *Guidelines for authority and reference entries [GARE]* et le *Manuel UNIMARC*.

3. Entités

3.1 Vue d'ensemble

Les entités définies dans le cadre de cette étude représentent les objets fondamentaux pertinents pour les utilisateurs de données bibliographiques. Elles se répartissent en trois groupes. Le premier groupe comprend les produits d'une activité intellectuelle ou artistique qui sont nommés ou décrits dans les notices bibliographiques : *œuvre, expression, manifestation* et *item.* Le deuxième groupe comprend les entités auxquelles revient la responsabilité du contenu intellectuel ou artistique, de la production matérielle et de la distribution, ou de la gestion juridique de ces produits : *personne* et *collectivité.* Le troisième groupe comprend un autre ensemble d'entités constituant le sujet de l'activité intellectuelle ou artistique : *concept, objet, événement* et *lieu.*

Les sections 3.1.1 à 3.1.3 exposent les entités de chacun de ces trois groupes sous la forme d'un schéma simplifié, et montrent les relations sous-jacentes qui existent entre toutes ces catégories d'entités.

Les sections 3.2.1. à 3.2.10 donnent une explication plus fouillée de chacune des entités définies dans le modèle.

Le chapitre 5 (sections 5.2.1 à 5.2.3) donne une explication plus fouillée des relations existant entre les différents types d'entités décrits dans les schémas entité-relations des sections 3.1.1 à 3.1.3.

3.1.1 Entités du groupe 1 : Œuvre, Expression, Manifestation, Item

Les entités du premier groupe (voir figure 3.1) représentent les différents aspects de ce qu'un utilisateur peut trouver dans les produits d'une activité intellectuelle ou artistique. Les entités définies comme *œuvre* (c'est-à-dire, une création intellectuelle ou artistique déterminée) et comme *expression* (c'est-à-dire, la réalisation intellectuelle ou artistique d'une *œuvre)* en expriment le contenu intellectuel ou artistique. Les entités définies comme *manifestation* (c'est-à-dire, la matérialisation de l'une des *expressions* d'une *œuvre)* et comme *item* (c'est-à-dire, un exemplaire isolé d'une *manifestation),* à l'inverse, en expriment la forme matérielle.

Les relations décrites dans le schéma montrent qu'une *œuvre* peut trouver sa réalisation dans une ou plus d'une *expression* (d'où la double flèche sur la ligne qui relie *œuvre* à *expression).* Une *expression,* de son côté, constitue la réalisation d'une seule et unique *œuvre* (d'où la flèche simple en sens inverse sur la ligne qui relie *expression* à *œuvre).* Une *expression* peut se matérialiser en une ou plus d'une *manifestation ;* de même une *manifestation* peut matérialiser une ou plus d'une *expression.* Réciproquement, une *manifestation* peut être représentée par un ou plus d'un *item ;* mais un *item* ne peut jamais représenter qu'une et une seule *manifestation.*

Figure 3.1 : entités du groupe 1 et relations fondamentales

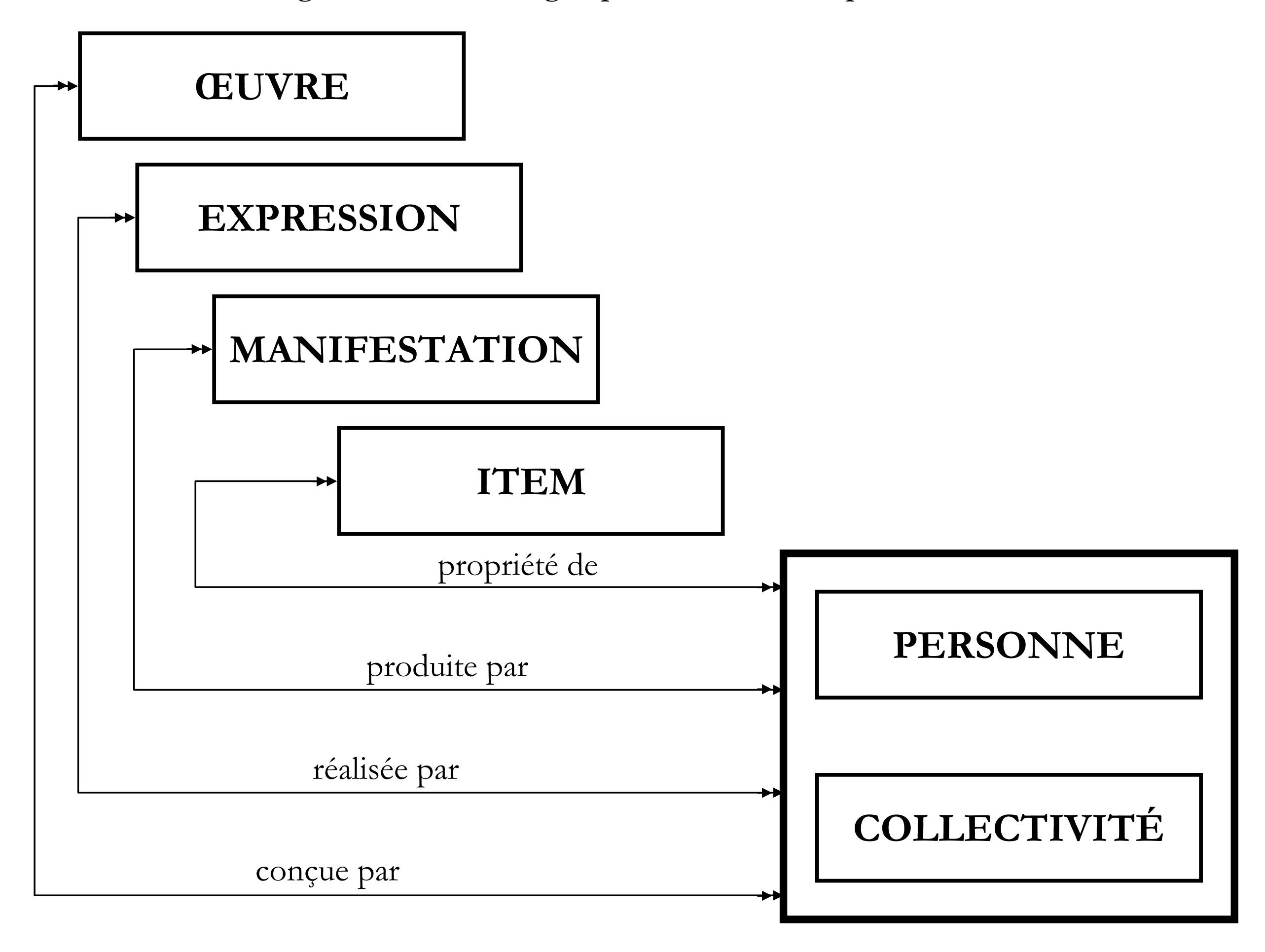
ŒUVRE
trouve sa réalisation dans
EXPRESSION
se concrétise dans
MANIFESTATION
est représentée par
ITEM

3.1.2 Entités du groupe 2 : Personne, Collectivité

Les entités du deuxième groupe (encadrées d'un trait gras dans la figure 3.2) représentent les personnes physiques ou morales qui ont la responsabilité du contenu intellectuel ou artistique, de la production matérielle et de la distribution, ou de la gestion juridique des entités du premier groupe. Les entités du deuxième groupe comprennent les *personnes* (les individus) et les *collectivités* (organismes ou groupes d'individus et/ou de collectivités).

Le schéma met en évidence les relations de « responsabilité » qui existent entre les entités du deuxième groupe et les entités du premier groupe. Il montre qu'une *œuvre* peut émaner d'une ou plus d'une *personne* et/ou d'une ou plus d'une *collectivité.* À l'inverse, une *personne* ou une *collectivité* peut être à l'origine d'une ou plus d'une *œuvre.* Une *expression* peut être réalisée par une ou plus d'une *personne* et/ou *collectivité ;* et une *personne* ou une *collectivité* peut réaliser une ou plus d'une *expression.* Une *manifestation* peut être produite par une ou plus d'une *personne* ou une ou plus d'une *collectivité ;* une *personne* ou une *collectivité* peut produire une ou plus d'une *manifestation.* Un *item* peut appartenir à une ou plus d'une *personne* et/ou une ou plus d'une *collectivité ;* une *personne* ou une *collectivité* peut posséder un ou plus d'un *item.*

Figure 3.2 : entités du groupe 2 et liens de « responsabilité »



3.1.3 Entités du groupe 3 : Concept, Objet, Événement, Lieu

Les entités du troisième groupe (encadrées d'un trait gras dans la figure 3.3) représentent un nouvel ensemble d'entités qui constituent les sujets d'*œuvres.* Ce groupe comporte les entités suivantes : *concept* (une notion ou une idée abstraite), *objet* (une réalité matérielle), *événement* (une action ou un fait), et *lieu* (des données topographiques).

Le diagramme met en évidence les relations « de sujet » qui existent entre les entités du troisième groupe et l'entité *œuvre* du premier groupe. Il montre qu'une *œuvre* peut avoir pour sujet un ou plus d'un *concept, objet, événement* et/ou *lieu.* Inversement, un *concept,* un *objet,* un *événement* et/ou un *lieu* peuvent être le sujet d'une ou plus d'une *œuvre.*

Il montre également les relations « de sujet » entre l'entité *œuvre* et les entités des premier et deuxième groupes. Il montre qu'une *œuvre* peut avoir pour sujet une ou plus d'une *œuvre,* une ou plus d'une *expression,* une ou plus d'une *manifestation,* un ou plus d'un *item,* une ou plus d'une *personne,* et/ou une ou plus d'une *collectivité.*

Figure 3.3 : entités du groupe 3 et relations « de sujet »

ŒUVRE

a pour sujet

ŒUVRE
EXPRESSION
MANIFESTATION
ITEM

a pour sujet

PERSONNE
COLLECTIVITÉ

a pour sujet

CONCEPT
OBJET
ÉVÉNEMENT
LIEU

3.2 Les entités

3.2.1 L'entité Œuvre

La première entité que définit le modèle est celle d'*œuvre :* une création intellectuelle ou artistique déterminée.

Une *œuvre* est une entité abstraite ; il n'y a aucun objet matériel isolé auquel on puisse renvoyer comme étant « l'*œuvre ».* On reconnaît l'*œuvre* à travers des réalisations individuelles, ou *expressions* de l'*œuvre,* mais l'*œuvre* elle-même ne réside que dans une identité de contenu au sein des diverses *expressions* de l'*œuvre.* Lorsque l'on parle de l'*Iliade* d'Homère en tant qu'*œuvre,* on ne fait pas référence à telle ou telle lecture en public ou à tel ou tel état du texte de l'*œuvre,* mais à la création intellectuelle sous-jacente à toute la palette d'*expressions* que connaît l'*œuvre.*

En raison du caractère abstrait de la notion d'*œuvre,* il est difficile de définir avec précision les frontières de cette entité. En fait, il peut très bien arriver que d'une culture à l'autre on ne conçoive pas de la même manière ce qui constitue la substance d'une *œuvre* et le moment où l'on passe d'une *œuvre* donnée à une autre *œuvre.* Il s'ensuit que dans le cadre de conventions bibliographiques les critères permettant de déterminer les limites entre une *œuvre* et une autre peuvent varier selon l'appartenance à tel ou tel contexte culturel ou géopolitique.

Pour les besoins de la présente étude, les différents états d'un texte, avec tous ses repentirs et révisions par rapport à un état antérieur, sont réputés n'être que des *expressions* d'une même *œuvre* (c'est-à-dire que les différents états du texte ne sont pas réputés constituer des *œuvres* distinctes). De même, les versions abrégées ou augmentées d'un texte existant, ou bien l'adjonction à une composition musicale de parties isolées ou d'une partie d'accompagnement, sont réputées être des *expressions* différentes de la même *œuvre.* Les traductions d'une langue dans une autre, les trans-

criptions et arrangements musicaux, les versions doublées ou sous-titrées d'un film sont également réputés n'être que des *expressions* différentes de la même *œuvre* originale.

Exemples :

❒ **œ**$_1$ *Anatomy of the human body* de Henry Gray
  ❒ **e**$_1$ texte et illustrations de la première édition
  ❒ **e**$_2$ texte et illustrations de la deuxième édition
  ❒ **e**$_3$ texte et illustrations de la troisième édition
❒ **…**

❒ **œ**$_1$ *L'art de la fugue* de J. S. Bach
  ❒ **e**$_1$ la partition du compositeur pour orgue
  ❒ **e**$_2$ un arrangement pour orchestre de chambre par Anthony Lewis
❒ **…**

❒ **œ**$_1$ *Jules et Jim* (film)
  ❒ **e**$_1$ la version originale en français
  ❒ **e**$_2$ la version originale sous-titrée en anglais
❒ **…**

En revanche, lorsque l'intervention sur une *œuvre* implique un degré significatif de recherche intellectuelle ou artistique autonome, le résultat en est réputé être, pour les besoins de la présente étude, une nouvelle *œuvre.* Ainsi, les paraphrases, réécritures, adaptations pour enfants, parodies, variations musicales sur un thème et transcriptions libres d'une composition musicale sont réputées constituer de nouvelles *œuvres.* De même, les adaptations par lesquelles une *œuvre* circule d'une forme littéraire ou artistique à une autre (adaptations théâtrales, transpositions d'un secteur des arts graphiques à un autre, etc.) sont réputées constituer de nouvelles *œuvres.* Les abstracts, les digests et les résumés sont également réputés constituer de nouvelles *œuvres.*

Exemples :

❒ **œ**$_1$ *The pilgrim's progress* de John Bunyan
❒ **œ**$_2$ une adaptation anonyme de *The pilgrim's progress* à l'usage de la jeunesse
❒ **…**

❒ **œ**$_1$ *Romeo and Juliet* de William Shakespeare
❒ **œ**$_2$ le film *Romeo and Juliet* de Franco Zeffirelli
❒ **œ**$_3$ le film *William Shakespeare's Romeo and Juliet* de Baz Luhrmann
❒ **…**

D'un point de vue pratique, le fait de définir la notion d'*œuvre* comme l'une des entités du modèle sert à plusieurs choses. Cela permet de nommer la création intellectuelle ou artistique abstraite qui englobe toutes les *expressions* individuelles d'une même *œuvre* et d'établir des relations avec celle-ci. Ainsi, quand on décrit une *œuvre* de critique littéraire traitant de l'*Iliade* d'Homère, par exemple, il est possible de relier l'*œuvre* critique à l'*œuvre* qui en constitue le sujet. En nommant l'*œuvre* d'Homère et en définissant les liens qui existent entre celle-ci et l'*œuvre* critique, il est possible d'indiquer que le sujet de l'*œuvre* critique est en fait l'abstraction identifiée sous le nom de *Iliade,* et non telle ou telle *expression* particulière de cette *œuvre.*

Cela permet également d'établir des liens indirects entre plusieurs *expressions* de la même *œuvre* lorsqu'il est impossible d'établir des liens directs entre ces *expressions* elles-mêmes. Par exemple, il peut y avoir plusieurs traductions d'une même *œuvre* (par exemple, *Anne of Green Gables)* sans qu'il soit toujours possible ou nécessaire de préciser quel est le texte dont tel traducteur est parti pour élaborer sa propre traduction. Dans ce cas on n'établira pas de lien direct entre les *expressions* particulières de l'*œuvre* (c'est-à-dire, entre la traduction et le ou les textes sur lesquels elle s'est appuyée), mais le fait de relier individuellement chacun des états du texte et chacune des traductions avec l'entité dénommée *œuvre* permet de relier implicitement entre eux tous ces différents états et toutes ces traductions.

Ce lien indirect entre *expressions* d'une *œuvre* par le biais des liens établis entre chacune des *expressions* et l'*œuvre* qu'elles réalisent constitue souvent le moyen le plus efficace de regrouper des *expressions* parentes. En effet, la manière de dénommer l'*œuvre* permet également de dénommer tout l'ensemble d'*expressions* qui constituent la réalisation

d'une même création intellectuelle ou artistique (par exemple, *Lancelot du Lac).* C'est donc à l'entité définie comme *œuvre* que l'on doit de pouvoir procéder à ce regroupement.

3.2.2 L'entité Expression

La deuxième entité définie dans le modèle est celle d'*expression :* c'est-à-dire, la réalisation intellectuelle ou artistique d'une *œuvre* sous la forme d'une notation alphanumérique, musicale ou chorégraphique, ou sous une forme sonore, visuelle, objectale, cinétique, etc., ou bien sous l'aspect d'une combinaison de ces formes.

Une *expression* est la forme intellectuelle ou artistique spécifique que revêt une *œuvre* chaque fois qu'elle est « réalisée ». Sous la notion d'*expression* on englobe, par exemple, les mots, les phrases, les paragraphes spécifiques qui résultent de la réalisation d'une *œuvre* sous la forme d'un texte, ou les sons, le phrasé, etc. qui résultent de la réalisation d'une *œuvre* musicale. Les limites de l'entité *expression* sont toutefois ainsi définies que les aspects purement matériels qui ne font pas partie intégrante de la réalisation intellectuelle ou artistique de l'*œuvre* en tant que telle, comme la typographie ou la mise en page, en sont exclus. Lorsqu'une *expression* s'accompagne d'augmentations, telles que des illustrations, des notes, des commentaires, etc., qui ne font pas partie intégrante de la réalisation intellectuelle ou artistique de l'*œuvre,* ces augmentations sont considérées comme des *expressions* distinctes de leurs propres *œuvres* distinctes. Ces augmentations peuvent ou non être considérées comme suffisamment importantes pour justifier leur propre identification bibliographique.

Dans la mesure où la forme d'une *expression* caractérise intrinsèquement cette *expression,* toute altération de la forme (par exemple, la lecture à haute voix d'une notation alphanumérique) débouche sur l'apparition d'une nouvelle *expression.* De même, le fait d'altérer les conventions intellectuelles ou les outils servant à exprimer une *œuvre* (par exemple, le fait de la traduire d'une langue dans une autre) débouche sur la production d'une nouvelle *expression.* Si un texte est révisé ou modifié, l'*expression* qui en résulte est réputée être une nouvelle *expression.* Des modifications mineures, telles que des corrections orthographiques ou portant sur la ponctuation, etc., peuvent être considérées comme des variantes au sein d'une même *expression.*

Exemples :

❒ **œ**$_1$ *Le Tennis — bis zum Turnierspieler* d'Ellwanger
   ❒ **e**$_1$ le texte original en allemand
   ❒ **e**$_2$ la traduction anglaise de Wendy Gill
❒ **…**

❒ **œ**$_1$ Le quintette *La truite* de Franz Schubert
   ❒ **e**$_1$ la notation musicale du compositeur
   ❒ **e**$_2$ l'œuvre musicale interprétée par Rosina Lhevinne, piano, Stuart Sankey, contrebasse, et des membres du Quatuor Juilliard
   ❒ **e**$_3$ l'œuvre musicale interprétée par Jörg Demus, piano, et des membres du Collegium Aureum
   ❒ **e**$_3$ l'œuvre musicale interprétée par Emanuel Ax, piano, des membres du Quatuor Guarneri, et Julius Levine, contrebasse
   ❒ **…**

En définissant l'*expression* comme une entité du modèle il est possible de rendre compte des différences de contenu intellectuel ou artistique qui peuvent exister entre deux réalisations d'une même *œuvre.* Il est notamment possible de décrire les attributs intellectuels ou artistiques de telle ou telle réalisation d'une *œuvre,* et de se servir des différences entre ces attributs pour marquer des différences de contenu intellectuel ou artistique.

L'existence d'une entité *expression* permet également d'établir des relations entre les *expressions* spécifiques d'une *œuvre.* Il est ainsi possible, par exemple, de se servir de l'entité *expression* pour identifier l'état du texte sur lequel a été établie une traduction, ou la partition spécifique suivie par les interprètes d'une composition musicale.

On peut également se servir de l'entité *expression* pour indiquer que le contenu intellectuel ou artistique concrétisé dans une *manifestation* est en réalité le même, ou substantiellement le même, que celui qui est concrétisé dans une autre *manifestation.* Si deux *manifestations* concrétisent le même ou quasiment le même contenu intellectuel ou artistique, même si elles diffèrent dans leurs caractéristiques physiques et que les attributs affectés à chacune de ces deux *manifestations* diffèrent au point d'oblitérer leur similarité de contenu, il est possible d'établir la relation grâce à l'entité *expression.*

D'un point de vue pratique, ce qui déterminera jusqu'où on ira dans la discrimination des diverses *expressions* d'une *œuvre,* c'est dans une certaine mesure la nature de l'*œuvre* elle-même, les besoins prévisibles des utilisateurs, et ce que l'on peut raisonnablement demander à un catalogueur de reconnaître à partir de la *manifestation* décrite. Les différences affectant la forme de l'*expression* (par exemple, la différence qu'il y a entre l'*expression* d'une *œuvre* sous forme de notation musicale et l'*expression* de cette même *œuvre* sous forme d'un phonogramme) devraient normalement se refléter dans la notice bibliographique, quelle que soit la nature de l'*œuvre* elle-même. Des variantes d'*expression* ressortissant toutes à la même forme (par exemple, les versions révisées d'un texte) seront souvent indirectement identifiées comme des *expressions* différentes parce que le fait qu'elles soient des variantes est induit des données associées à un attribut servant à identifier la *manifestation* par laquelle l'*expression* est concrétisée (par exemple, une mention d'édition). S'il fallait se livrer à une analyse plus approfondie et à un collationnement d'*expressions* pour s'apercevoir qu'il y a des variantes (par exemple, dans le cas des premières éditions du *Hamlet* de Shakespeare), les données ne devraient en rendre compte que si la nature ou l'importance de l'*œuvre* justifiait ce type d'analyse, et à condition d'estimer que cette discrimination apporterait quelque chose aux utilisateurs.

Les variantes au sein d'une *expression* qui demeure substantiellement la même (par exemple, les infimes variantes rencontrées entre deux états d'une même édition dans le cas du livre ancien) sont généralement jugées négligeables, ou bien, dans les catalogues spécialisés, indiquées en note dans la notice bibliographique décrivant la manifestation. Toutefois, pour certaines applications du modèle (par exemple, les textes anciens de manuscrits rares), chaque variante peut être considérée comme une expression distincte.

3.2.3 L'entité Manifestation

La troisième entité définie dans le modèle est celle de *manifestation :* la matérialisation de l'*expression* d'une *œuvre.*

L'entité *manifestation* recouvre un large éventail de supports, parmi lesquels : manuscrits, livres, périodiques, documents cartographiques, affiches, phonogrammes, films sur support pellicule, cassettes vidéo, cédéroms, multimédias multisupports, etc. Une *manifestation,* conformément aux termes qui la définissent en tant qu'entité, regroupe tous les objets matériels présentant les mêmes caractéristiques, tant du point de vue du contenu intellectuel que du point de vue de l'aspect matériel.

Une fois qu'une *œuvre* a trouvé sa réalisation, l'*expression* qui en résulte peut se concrétiser matériellement sur ou dans des matériaux tels que : papier, bande audio, bande vidéo, toile, plâtre, etc. Cette matérialisation constitue une *manifestation* de l'*œuvre.* Dans certains cas il peut n'exister qu'un seul et unique exemplaire de cette *manifestation* de l'*œuvre* (par exemple, un manuscrit d'auteur, une bande enregistrée pour un fonds d'archives d'histoire orale, l'original d'un tableau, etc.). Dans d'autres cas il existe de multiples exemplaires visant à en faciliter la diffusion ou la distribution publiques. Ce cas de figure implique normalement un processus de production plus formalisé, avec un éditeur, un producteur ou un distributeur assumant la responsabilité du processus. Dans d'autres cas encore il peut y avoir un nombre limité d'exemplaires réalisés à partir d'un original à des fins d'étude personnelle (par exemple, la copie d'un enregistrement original d'un morceau de musique), ou à des fins de conservation (par exemple, une photocopie sur papier permanent du tapuscrit original d'un auteur). Que les exemplaires soient produits sur une grande échelle (par exemple dans le cas d'une édition, etc.) ou sur une échelle plus restreinte (par exemple, dans le cas de copies à des fins d'étude personnelle, etc.), la réunion de tous ces exemplaires constitue dans tous les cas une *manifestation.* Tous les exemplaires produits appartenant à un même ensemble sont réputés être des exemplaires de la même *manifestation.*

Ce sont le contenu intellectuel et la présentation matérielle qui délimitent les frontières entre une *manifestation* et une autre. Quand le processus de production induit des modifications dans la présentation matérielle, le produit qui en résulte est réputé être une nouvelle *manifestation.* On entend par « modifications dans la présentation matérielle » des modifications qui affectent les caractéristiques visuelles (par exemple, une modification de la police, de la taille des caractères, de la mise en page, etc.), des modifications dans le support physique (par exemple, le fait de passer du support papier au support microfilm), et des changements dans le conditionnement (par exemple, le passage d'une bande magnétique du format cassette au format cartouche). Lorsqu'un éditeur, un producteur, un distributeur etc. sont impliqués dans un processus de production et qu'on remarque la présence de modifications de type éditorial, commercial etc. affectant le produit (par exemple, un changement d'éditeur, un nouvel emballage etc.), le produit qui en résulte peut être réputé être une nouvelle *manifestation.* Toutes les fois que le processus de production implique des modifications, ajouts, suppressions, etc. affectant le contenu intellectuel ou artistique, le résultat constitue une nouvelle *manifestation* matérialisant une nouvelle *expression* de l'*œuvre.*

Exemples :

❒ **œ$_1$** Les *Geometric dissections* de Harry Lindgren
❒ **e$_1$** le texte original sous le titre *Geometric dissections*
❒ **m$_1$** le livre édité en 1964 chez Van Nostrand
❒ **e$_2$** le texte révisé sous le titre *Recreational problems in geometric dissections*…
❒ **m$_1$** le livre édité en 1972 chez Dover

❒ **œ$_1$** Les *Six suites pour violoncelle seul* de J. S. Bach
❒ **e$_1$** les interprétations de Janos Starker enregistrées en partie en 1963 et complétées en 1965
❒ **m$_1$** les enregistrements commercialisés en 1966 sur 33 tours par Mercury
❒ **m$_2$** les enregistrements réédités en 1991 sur disque compact par Mercury
❒ **e$_2$** les interprétations de Yo-Yo Ma enregistrées en 1983
❒ **m$_1$** les enregistrements commercialisés en 1983 sur 33 tours par CBS
❒ **m$_2$** les enregistrements réédités en 1992 sur disque compact par CBS

❒ **œ$_1$** La *Vraie description des Gaules*… de Jean Jolivet
❒ **e$_1$** la version originale du cartographe
❒ **m$_1$** la carte publiée en 1570
❒ **m$_2$** une reproduction en fac-similé éditée en 1974 chez Hier et demain

❒ **œ$_1$** Le *Wall Street Journal*
❒ **e$_1$** l'édition pour la côte Est
❒ **m$_1$** la version papier de l'édition pour la côte Est
❒ **m$_2$** la version microfilm de l'édition pour la côte Est
❒ **e$_2$** l'édition pour la côte Ouest
❒ **m$_1$** la version papier de l'édition pour la côte Ouest
❒ **m$_2$** la version microfilm de l'édition pour la côte Ouest

[❒ **œ$_1$** Les *Functional requirements for bibliographic records*
❒ **e$_1$** le texte original
❒ **m$_1$** l'édition papier chez Saur en 1998
❒ **m$_2$** l'édition électronique en ligne en format PDF
❒ **m$_3$** l'édition électronique en ligne en format HTML]

En toute rigueur, des modifications survenues volontairement ou même involontairement au cours du processus de production et qui affectent les exemplaires débouchent sur une nouvelle *manifestation.* Une *manifestation* résultant de modifications de ce type peut être identifiée comme un « état » ou un « tirage » spécifique de la publication.

Des modifications survenues après l'achèvement du processus de production d'un exemplaire isolé (par exemple, la perte d'une page, la confection d'une nouvelle reliure, etc.) ne sont pas réputées déboucher sur une nouvelle *manifestation.* L'exemplaire qui en résulte est simplement réputé être un exemplaire (ou *item)* présentant des caractéristiques déviantes par rapport aux autres exemplaires de la même *manifestation.*

L'existence d'une entité *manifestation* permet de nommer et de décrire un ensemble complet d'exemplaires issus d'un seul processus de matérialisation ou de production. Elle sert à décrire les caractéristiques communes à tous les exemplaires d'une même édition ainsi qu'à décrire des productions de type unique comme des manuscrits, des tableaux originaux, etc.

Grâce à l'entité *manifestation* il est possible de décrire les caractéristiques physiques d'un ensemble d'*items* et les caractéristiques liées aux conditions de production et de distribution de cet ensemble d'*items* qui peuvent jouer un rôle déterminant dans le choix que feront les utilisateurs d'une *manifestation* appropriée à leurs besoins et contraintes physiques, ainsi que d'identifier un exemplaire de cette *manifestation* et d'en faire l'acquisition.

Elle permet en outre d'établir des relations entre des *manifestations* particulières d'une *œuvre.* Ces relations peuvent permettre d'identifier, par exemple, l'édition spécifique qui a servi à l'élaboration d'une microforme.

3.2.4 L'entité Item

La quatrième entité définie dans le modèle est celle d'*item :* un exemplaire isolé d'une *manifestation.*

L'entité définie sous le nom d'*item* est une entité concrète. Dans bien des cas il s'agit d'un seul objet matériel (par exemple, un exemplaire d'une monographie en un volume, une seule cassette audio, etc.). Il y a cependant des cas où l'entité définie sous le nom d'*item* comprend plus d'un objet matériel (par exemple, une monographie éditée sous la forme de deux volumes distincts, un enregistrement qui s'étend sur trois disques compacts, etc.).

En termes de contenu intellectuel et de présentation matérielle, un *item* constituant un exemplaire d'une *manifestation* est en principe identique à cette *manifestation* elle-même. Toutefois, on peut relever des variantes d'un *item* à un autre, même lorsque ces items constituent tous des exemplaires de la même *manifestation,* lorsque ces variantes résultent de circonstances indépendantes de la volonté initiale de la personne responsable de l'existence de la *manifestation* concernée (par exemple, une détérioration survenue après l'achèvement de l'*item,* les travaux de reliure effectués par une bibliothèque, etc.).

Exemples :

❒ **œ$_1$** *Playback* de Ronald Hayman
- ❒ **e$_1$** le texte de l'auteur, mis en forme pour l'édition
  - ❒ **m$_1$** le livre édité en 1973 chez Davis-Poynter
    - ❒ **i$_1$** un exemplaire avec dédicace autographe de l'auteur

❒ **œ$_1$** *Jabberwocky* d'Allan Wakeman
- ❒ **e$_1$** le graphisme de l'auteur pour le jeu et son texte d'accompagnement
  - ❒ **m$_1$** le jeu avec son texte d'accompagnement destiné aux enseignants, le tout édité en 1974 chez Longman
    - ❒ **i$_1$** un exemplaire sans le texte d'accompagnement destiné aux enseignants

[❒ **œ$_1$** *L'harmonie universelle* de Marin Mersenne
- ❒ **e$_1$** le texte de l'auteur, mis en forme pour l'édition
  - ❒ **m$_1$** le livre édité en 1636
    - ❒ **i$_1$** l'exemplaire de la bibliothèque du Conservatoire national des arts et métiers, avec les annotations manuscrites de l'auteur en vue d'une deuxième édition et la partition manuscrite autographe de la *Fantaisie pour orgue* de Charles Racquet
- ❒ **e$_2$** le texte de l'auteur, remanié en vue d'une deuxième édition
  - ❒ **m$_1$** l'édition en fac-similé de l'exemplaire de la bibliothèque du CNAM, parue en 1986
    - ❒ **i$_1$** un exemplaire conservé à la Bibliothèque nationale de France]

L'existence d'une entité *item* permet d'identifier individuellement chaque exemplaire d'une *manifestation,* et de décrire les caractéristiques spécifiques d'un exemplaire donné et qui proviennent de l'histoire même de cet exemplaire.

Elle permet en outre d'établir des relations entre les exemplaires isolés d'une *manifestation.*

3.2.5 L'entité Personne

La cinquième entité définie dans le modèle est celle de *personne :* un individu.

Cette entité englobe tout type d'individu, tant mort que vivant.

Exemples :

❒ **p$_1$** Margaret Atwood
❒ **p$_2$** Hans Christian Andersen
❒ **p$_3$** la reine Victoria
❒ **p$_4$** Anatole France
❒ **…**

Pour les besoins de la présente étude les *personnes* n'entrent dans le cadre des entités du modèle que dans la mesure où elles sont impliquées dans la création ou la réalisation d'une *œuvre* (par exemple, il peut s'agir d'auteurs, de

compositeurs, d'artistes, d'éditeurs scientifiques, de traducteurs, de chefs d'orchestre, d'interprètes, etc.), ou dans la mesure où elles constituent le sujet d'une *œuvre* (par exemple, le sujet d'une *œuvre* biographique ou autobiographique, d'un récit historique, etc.).

L'existence d'une entité *personne* permet de nommer et d'identifier un individu de manière toujours cohérente, quelle que soit la forme sous laquelle son nom apparaît sur ou dans n'importe quelle *expression* particulière ou *manifestation* particulière d'une *œuvre.*

Elle permet en outre d'établir des liens entre une *personne* déterminée et une *œuvre* ou une *expression* d'une *œuvre* pour laquelle cette *personne* peut exercer une responsabilité, ou bien entre une *œuvre* et la *personne* qui constitue le sujet de l'*œuvre.*

3.2.6 L'entité Collectivité

La sixième entité définie dans le modèle est celle de *collectivité :* un organisme ou un groupe d'individus et/ou d'organismes agissant comme un tout.

L'entité *collectivité* recouvre les organismes et les groupes d'individus et/ou d'organismes identifiés par un nom spécifique ; ressortissent à cette typologie des groupes occasionnels et des groupes constitués tels que rencontres, conférences, congrès, expéditions, expositions, festivals, foires, etc. Y ressortissent également des collectivités territoriales qui ont ou revendiquent une autorité sur un territoire déterminé, telles qu'une fédération, un État, une région, une municipalité, etc. L'entité englobe aussi bien des collectivités dont l'activité a cessé que celles qui sont encore actives.

Exemples :

❒ $\mathbf{c_1}$ Museum of American Folk Art
❒ $\mathbf{c_2}$ BBC Symphony Orchestra
❒ $\mathbf{c_3}$ Symposium sur les glaucomes
❒ $\mathbf{c_4}$ Regional Municipality of Ottawa-Carleton
❒ **…**

Pour les besoins de la présente étude les *collectivités* n'entrent dans le cadre des entités du modèle que dans la mesure où elles sont impliquées dans la création ou la réalisation d'une *œuvre* (par exemple, il peut s'agir de mécènes ou de commanditaires d'une *œuvre,* etc.), ou dans la mesure où elles constituent le sujet d'une *œuvre* (par exemple, le sujet d'un récit historique, etc.).

L'existence d'une entité *collectivité* permet de nommer et d'identifier une *collectivité* de manière toujours cohérente, quelle que soit la forme sous laquelle son nom apparaît sur ou dans n'importe quelle *expression* particulière ou *manifestation* particulière d'une *œuvre.*

Elle permet en outre d'établir des liens entre une *collectivité* déterminée et une *œuvre* ou une *expression* d'une *œuvre* pour laquelle cette *collectivité* peut exercer une responsabilité, ou bien entre une *œuvre* et la *collectivité* qui constitue le sujet de l'*œuvre.*

3.2.7 L'entité Concept

La septième entité définie dans le modèle est celle de *concept :* une notion abstraite ou une idée.

L'entité *concept* recouvre un large champ d'abstractions pouvant constituer le sujet d'une *œuvre :* domaines de la connaissance, disciplines, écoles de pensée (en philosophie, en religion, en idéologie politique, etc.), théories, procédés, techniques, pratiques, etc. Un *concept* peut être vague par nature ou très précisément défini.

Exemples :

❒ $\mathbf{co_1}$ Économie
❒ $\mathbf{co_2}$ Romantisme
❒ $\mathbf{co_3}$ Culture hydroponique
❒ $\mathbf{co_4}$ Théorie économique de l'offre
❒ **…**

Pour les besoins de la présente étude les *concepts* n'entrent dans le cadre des entités du modèle que dans la mesure où ils constituent le sujet d'une *œuvre* (par exemple, il peut s'agir du sujet d'un traité philosophique, de l'examen critique d'une école de pensée, etc.).

L'existence d'une entité *concept* permet de nommer et d'identifier ce *concept* de manière toujours cohérente, que son nom apparaisse ou qu'il n'apparaisse pas et quelle que soit la forme sous laquelle il apparaît sur ou dans n'importe quelle *expression* particulière ou *manifestation* particulière d'une *œuvre.*

Elle permet en outre d'établir un lien entre une *œuvre* et le *concept* qui constitue le sujet de l'*œuvre.*

3.2.8 L'entité Objet

La huitième entité définie dans le modèle est celle d'*objet :* une réalité matérielle.

L'entité *objet* recouvre un large champ de réalités matérielles pouvant constituer le sujet d'une *œuvre :* objets animés et inanimés présents dans la nature, objets mobiles, immobiles et déplaçables créés par l'homme, objets qui ont cessé d'exister.

Exemples :

❒ **o**$_1$ Buckingham Palace
❒ **o**$_2$ Le *Lusitania*
❒ **o**$_3$ *Apollo 11*
❒ **o**$_4$ La Tour Eiffel
❒ **…**

Pour les besoins de la présente étude les *objets* n'entrent dans le cadre des entités du modèle que dans la mesure où ils constituent le sujet d'une *œuvre* (par exemple, il peut s'agir du sujet d'une étude scientifique, etc.).

L'existence d'une entité *objet* permet de nommer et d'identifier cet *objet* de manière toujours cohérente, que son nom apparaisse ou qu'il n'apparaisse pas et quelle que soit la forme sous laquelle il apparaît sur ou dans n'importe quelle *expression* particulière ou *manifestation* particulière d'une *œuvre.*

Elle permet en outre d'établir un lien entre une *œuvre* et l'*objet* dont traite l'*œuvre.*

3.2.9 L'entité Événement

La neuvième entité définie dans le modèle est celle d'*événement :* un fait accompli ou survenu.

L'entité *événement* recouvre un large champ de faits accomplis ou survenus pouvant constituer le sujet d'une *œuvre :* événements historiques, époques, périodes chronologiques.

Exemples :

❒ **é**$_1$ La Grève des ouvriers du textile
❒ **é**$_2$ La bataille de Hastings
❒ **é**$_3$ Le Siècle des Lumières
❒ **é**$_4$ Le Dix-neuvième siècle
❒ **…**

Pour les besoins de la présente étude les *événements* n'entrent dans le cadre des entités du modèle que dans la mesure où ils constituent le sujet d'une *œuvre* (par exemple, il peut s'agir du sujet d'un traité historique, d'un tableau, etc.).

L'existence d'une entité *événement* permet de nommer et d'identifier cet *événement* de manière toujours cohérente, que son nom apparaisse ou qu'il n'apparaisse pas et quelle que soit la forme sous laquelle il apparaît sur ou dans n'importe quelle *expression* particulière ou *manifestation* particulière d'une *œuvre.*

Elle permet en outre d'établir un lien entre une *œuvre* et l'*événement* qui constitue le sujet de l'*œuvre.*

3.2.10 L'entité Lieu

La dixième entité définie dans le modèle est celle de *lieu :* des coordonnées topographiques.

L'entité *lieu* recouvre un large champ de coordonnées topographiques : sur la Terre et dans l'espace ; dans l'histoire et dans le monde d'aujourd'hui ; selon des critères purement géographiques ou géopolitiques.

Exemples :

- ❐ **l_1** Howard Beach
- ❐ **l_2** Le récif d'Alacrán
- ❐ **l_3** La zone d'étude des régions désertiques de Morey Peak
- ❐ **l_4** Bristol
- ❐ **…**

Pour les besoins de la présente étude les *lieux* n'entrent dans le cadre des entités du modèle que dans la mesure où ils constituent le sujet d'une *œuvre* (par exemple, il peut s'agir du sujet d'une carte ou d'un atlas, ou d'un guide touristique, etc.).

L'existence d'une entité *lieu* permet de nommer et d'identifier ce *lieu* de manière toujours cohérente, que son nom apparaisse ou qu'il n'apparaisse pas et quelle que soit la forme sous laquelle il apparaît sur ou dans n'importe quelle *expression* particulière ou *manifestation* particulière d'une *œuvre*.

Elle permet en outre d'établir un lien entre une *œuvre* et le *lieu* qui constitue le sujet de l'*œuvre*.

3.3 Entités d'ensemble et entités composantes

Dans les exemples qui ont servi dans les sections 3.2.1 à 3.2.4 à illustrer les entités *œuvre, expression, manifestation* et *item,* chacune de ces entités forme fondamentalement un tout (par exemple, le *Romeo and Juliet* de Shakespeare comme exemple d'une *œuvre,* une interprétation donnée du quintette *La truite* de Schubert comme exemple d'une *expression,* etc.). La structure du modèle permet toutefois de représenter des entités d'ensemble et des entités composantes exactement de la même manière que des entités considérées comme formant un tout. C'est-à-dire qu'en toute logique l'entité *œuvre,* par exemple, peut constituer une combinaison d'*œuvres* individuelles réunies par un éditeur scientifique ou un compilateur sous la forme d'une anthologie, ou bien un ensemble de monographies réunies par un éditeur commercial pour constituer une collection, ou bien une réunion de documents privés articulés en un seul fonds par un dépôt d'archives. De même, l'entité *œuvre* peut représenter un élément, autonome d'un point de vue intellectuel ou artistique, d'une *œuvre* de plus vastes dimensions, comme un chapitre de rapport, un segment de carte géographique, un article de périodique, etc. Pour les besoins du modèle, les entités de niveau d'ensemble ou de niveau composant fonctionnent exactement comme les entités prises comme un tout ; elles sont définies selon les mêmes termes, partagent les mêmes caractéristiques, sont reliées entre elles selon les mêmes principes. Dans les sections 5.3.1.1, 5.3.2.1, 5.3.4.1 et 5.3.6.1 on trouvera de plus amples informations sur les entités d'ensemble et les entités composantes dans le contexte des relations entre tout et partie.

Exemples :

- ❐ **$œ_1$** *The Deptford trilogy* de Robertson Davies
  - ❐ **$œ_{1.1}$** *Fifth business* de Robertson Davies
  - ❐ **$œ_{1.2}$** *The manticore* de Robertson Davies
  - ❐ **$œ_{1.3}$** *World of wonders* de Robertson Davies

- ❐ **$œ_1$** *Visible speech,* sous la direction de Howard Bibb
  - ❐ **$œ_{1.1}$** Volume 1 : *Segmentals,* préfacé par Alex Hannes-White
  - ❐ **$œ_{1.2}$** Volume 2 : *Suprasegmentals,* par Mary Loftus
    - ❐ **e_1** les textes des auteurs, préparés pour l'édition
      - ❐ **m_1** la ressource électronique publiée en 1994 sur 3 disques par Partners in speech
        - ❐ **$m_{1.1}$** volume 1 (1 disque électronique)
        - ❐ **$m_{1.2}$** volume 2 (2 disques électroniques + 1 manuel de 104 pages)

- ❐ **$œ_1$** La collection *1:50 000 Landranger* chez The Ordnance Survey
  - ❐ **$œ_{1.1}$** *Mansfield et les Dukeries*
    - ❐ **e_1** carte révisée avec de profondes modifications et des courbes de niveau exprimées en mètres
      - ❐ **m_1** carte imprimée en 1985
  - ❐ **$œ_{1.2}$** *Luton et Hertford*

❒ **e_1** carte révisée avec de profondes modifications

❒ **m_1** carte imprimée en 1984

❒ …

[❒ **$œ_1$** *À la recherche du temps perdu,* de Marcel Proust

❒ **e_1** texte de l'auteur, préparé pour l'édition

❒ **m_1** édition de la NRF en 8 tomes et 15 volumes, 1919-1927

❒ **i_1** un exemplaire ne comportant que les tomes 3, 4 et 5

❒ **$m_{1.1}$** tome 3, en un volume, édité en 1920, contenant la première partie de $œ_{1.1}$ *Le côté de Guermantes* $e_{1.1}$ texte de l'auteur

❒ **$i_{1.1}$** un exemplaire du volume unique du tome 3

❒ **$m_{1.2}$** tome 4, en un volume, édité en 1921, contenant la seconde partie de $œ_{1.1}$ *Le côté de Guermantes* $e_{1.1}$ texte de l'auteur et la première partie de $œ_{1.2}$ *Sodome et Gomorrhe* $e_{1.2}$ texte de l'auteur

❒ **$i_{1.2}$** un exemplaire du volume unique du tome 4

❒ **$m_{1.3}$** tome 5, en trois volumes, édité en 1922, contenant la deuxième partie de $œ_{1.2}$ *Sodome et Gomorrhe* $e_{1.2}$ texte de l'auteur

❒ **$i_{1.3}$** un exemplaire des trois volumes du tome 5

❒ **$i_{1.3.1}$** un exemplaire du premier volume du tome 5

❒ **$i_{1.3.2}$** un exemplaire du deuxième volume du tome 5

❒ **$i_{1.3.3}$** un exemplaire du troisième volume du tome 5]

4. Attributs

4.1 Attributs des entités

Chacune des entités définies dans le modèle se voit doter d'un ensemble de caractéristiques ou attributs. C'est au moyen des attributs de l'entité que les utilisateurs formulent leurs requêtes et interprètent les réponses qu'ils reçoivent lorsqu'ils effectuent une recherche sur une entité déterminée.

Les attributs, tels qu'ils sont définis dans le modèle, se répartissent en deux grandes catégories. On trouve d'un côté les attributs inhérents à une entité, de l'autre des attributs forgés. La première catégorie comprend non seulement les caractéristiques physiques (par exemple, la matière et les dimensions d'un objet) mais aussi les éléments distinctifs susceptibles d'être qualifiés d'informations marquantes (par exemple, des mentions figurant sur la page de titre, la couverture, ou le boîtier). La seconde catégorie comprend des identifiants affectés à une entité (par exemple, un numéro de catalogue thématique pour une composition musicale), et des informations contextuelles (par exemple, le contexte politique dans lequel une *œuvre* a été conçue). En général il est possible d'établir les attributs inhérents à une entité par un examen de l'entité elle-même ; les attributs forgés font souvent appel à une source extérieure.

En général une entité donnée ne présentera qu'une seule valeur pour chacun de ses attributs (par exemple, l'attribut « matière » d'un objet donné peut avoir la valeur « plastique »). Dans certains cas cependant une entité donnée pourra avoir des valeurs multiples pour un seul attribut (par exemple, un livre peut avoir plusieurs mentions de « titre de la *manifestation »*). Il y a également des cas où un attribut d'une entité donnée peut être affecté d'une valeur évolutive au cours du temps (par exemple, le « volume occupé » par un périodique s'accroît à chaque fois que paraît un nouveau numéro). La valeur que prend un attribut (notamment un attribut forgé) d'une entité donnée peut parfois varier, en fonction de la source à laquelle on se réfère.

Toutes les entités appartenant à une catégorie donnée ne présenteront pas forcément tous les attributs prévus dans la définition pour cette catégorie spécifique. Dans la liste des attributs de chaque entité, ceux qui sont généralement applicables en bloc à toute la typologie de l'entité apparaissent en premier. Ceux qui ne sont applicables qu'à une sous-catégorie de l'entité apparaissent à la suite de ceux qui sont généralement applicables, et sont pourvus d'un qualificatif qui indique la sous-catégorie à laquelle ils s'appliquent (par exemple, « œuvre musicale » est une sous-catégorie de *œuvre).* Quoi qu'il en soit, toutes les entités ressortissant à une catégorie donnée ne présenteront pas tous les attributs énumérés, non plus que toutes les entités ressortissant à une sous-catégorie donnée.

À première vue on pourrait penser que certains des attributs définis dans le modèle font double emploi avec des éléments définis ailleurs dans le modèle comme des entités et auxquels sont liées les entités pourvues de ces attributs. Par exemple, l'attribut « mention de responsabilité » d'une *manifestation* peut sembler faire écho aux entités *personne* et *collectivité* ainsi qu'aux liens de « responsabilité » qui existent entre ces entités et les entités *œuvre* et/ou *expression* matérialisées dans la *manifestation.* Toutefois, l'attribut défini sous le nom de « mention de responsabilité » relève directement des informations marquantes qui figurent sur la *manifestation* elle-même, et se distingue du lien établi entre l'*œuvre* contenue dans la *manifestation* et la *personne* et/ou la *collectivité* qui a exercé une responsabilité dans la création ou la réalisation de l'*œuvre.* Dans bien des cas la « mention de responsabilité » donnera des informations identiques en substance à celles qu'expriment les liens établis entre l'*œuvre* et/ou l'*expression* d'une part et la *personne* et/ou la *collectivité* exerçant la responsabilité d'autre part. Mais ce n'est pas automatique. En établissant des liens de responsabilité vers les entités *personne* et *collectivité,* il est possible de corriger des informations fausses ou trompeuses figurant dans une « mention de responsabilité » ou d'enrichir ces informations. L'utilisation des liens de responsabilité vers les entités *personne* et *collectivité* permet également d'identifier cette *personne* ou cette *collectivité* d'une manière toujours cohérente, quelle que soit la forme sous laquelle apparaît le nom de cette *personne* ou de cette *collectivité* dans la « mention de responsabilité » de la *manifestation* concernée.

Le modèle n'établit cependant pas systématiquement de parallèle entre relations d'entité à entité et attributs, même lorsque cela serait possible. Par exemple, la mention, relevée directement sur une *manifestation,* du *lieu* où celle-ci a été éditée, entre dans l'attribut de la *manifestation* défini comme « lieu d'édition/distribution ». Dans la mesure où le modèle définit également la notion de *lieu* comme une entité, on aurait pu définir une relation supplémentaire établissant un lien entre l'entité *lieu* et la *manifestation,* lien qui aurait pu être direct ou bien oblique par l'intermédiaire des entités *personne* et *collectivité* qui de leur côté sont liées à la *manifestation* par un lien de responsabilité éditoriale. La définition d'un tel type de lien se justifierait dans le cadre de l'élaboration d'un modèle de données complètement

développé. Mais pour les besoins de la présente étude il n'a pas été jugé nécessaire d'inclure dans le modèle conceptuel toutes les possibilités de ce type. Dans des cas comme celui du lieu d'édition on a considéré qu'il suffisait de définir un attribut comme porteur d'informations marquantes sans pousser l'analyse jusqu'à définir en parallèle une relation d'entité à entité. On n'a établi ce type de définition en parallèle que dans les cas où il semblait notoirement nécessaire d'assurer un accès contrôlé ou normalisé aux informations exprimées dans l'attribut.

Les attributs définis dans le cadre de la présente étude proviennent d'une analyse logique des données typiquement exprimées dans les notices bibliographiques. Cette analyse s'appuie principalement sur les *International standard bibliographic descriptions* (ISBD), les *Guidelines for authority and reference entries* (GARE), les *Guidelines for subject authority and reference entries* (GSARE), et le *Manuel UNIMARC.* On s'est appuyé en outre sur d'autres sources telles que les *AITF categories for the description of works of art,* sur des informations fournies par des experts sollicités au cours de l'élaboration du présent rapport, sur un examen approfondi d'enquêtes menées auprès d'utilisateurs et qui ont fait l'objet de publications, et sur des commentaires émanant de relecteurs du monde entier alors que le présent rapport n'en était qu'à l'état de document de travail. Le modèle vise à décliner un éventail d'attributs large mais non exhaustif.

Pour les besoins de la présente étude on a défini les attributs à un niveau purement logique. C'est-à-dire qu'on les a exprimés en termes d'éléments qu'un utilisateur pourrait juger caractéristiques d'une entité, plutôt que comme des données spécifiques définies par les personnes chargées du stockage des données bibliographiques. Dans certains cas l'attribut logique correspond à un élément individuel des données (par exemple, l'attribut logique « identifiant de la *manifestation »* est défini d'une manière qui correspond à la définition que l'ISBD(G) donne du « numéro normalisé (ou son substitut) »). Mais dans la plupart des cas l'attribut logique représente un assemblage d'éléments distincts de données (par exemple, l'attribut logique défini comme « titre de la *manifestation »* recouvre plusieurs éléments de données de l'ISBD : le titre propre (y compris les numéro et titre de partie), le titre parallèle, les notes de variante de titre et de titre translittéré, et le titre-clé). Les descriptions que l'on trouvera dans le présent chapitre donnent une indication du domaine d'application de chacun des attributs logiques. On trouvera à l'Annexe A un mapping détaillé entre les attributs logiques définis dans le modèle et chacun des éléments de données des ISBD, des *Guidelines for authority and reference entries* (GARE), des *Guidelines for subject authority and reference entries* (GSARE), et du *Manuel UNIMARC.*

Pour les besoins de la présente étude, on s'est exclusivement limité à ceux des attributs logiques des entités *personne physique, organisme, concept, objet, événement,* et *lieu* qui figurent communément dans des notices bibliographiques. On a délibérément écarté d'autres attributs logiques qui pourraient figurer dans des notices d'autorité.

4.2 Attributs d'une œuvre

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour une *œuvre* sont les suivants :

titre de l'*œuvre*
forme de l'*œuvre*
date de l'*œuvre*
autre caractéristique distinctive
complétude visée
public visé
contexte de l'*œuvre*
distribution d'exécution (œuvre musicale)
références numériques (œuvre musicale)
tonalité (œuvre musicale)
coordonnées (œuvre cartographique)
équinoxe (œuvre cartographique)

4.2.1 Titre de l'œuvre

On entend par « titre de l'*œuvre »* le mot, l'expression, ou le groupe de caractères qui nomme l'*œuvre.* Il peut y avoir un ou plusieurs titres associés à une *œuvre.* Si une *œuvre* est apparue sous divers titres (qui diffèrent par la forme, la langue, etc.), une agence bibliographique choisit en principe l'un de ces titres pour élaborer un « titre uniforme » à des fins de cohérence dans la manière de nommer l'*œuvre* et d'y faire référence. Les autres titres sous lesquels l'*œuvre* est apparue peuvent être traités comme des variantes de titre de l'*œuvre,* ou dans certains cas comme un titre uni-

forme parallèle. Le titre d'une *œuvre* qui constitue une partie d'une autre *œuvre* de plus vastes dimensions peut n'être qu'un numéro ou toute autre désignation générique, sans autonomie par rapport au titre de l'*œuvre* de plus vastes dimensions.

4.2.2 Forme de l'œuvre

On entend par « forme de l'*œuvre »* la catégorie à laquelle appartient cette *œuvre* (par exemple, la catégorie roman, pièce de théâtre, poème, essai, biographie, symphonie, concerto, sonate, carte, dessin, peinture, photographie, etc.).

4.2.3 Date de l'œuvre

On entend par « date de l'*œuvre »* la date (en principe un millésime) à laquelle l'*œuvre* a été originellement créée. Cette date peut être une date simple ou un intervalle entre deux dates. Quand il n'est pas possible de déterminer la date à laquelle une *œuvre* a été créée, la date de l'*œuvre* peut être celle de première édition ou de première mise sur le marché.

4.2.4 Autre caractéristique distinctive

On entend par « caractéristique distinctive » toute caractéristique servant à distinguer une *œuvre* d'une autre *œuvre* portant le même titre (par exemple, c'est la zone géographique d'origine qui sert à distinguer entre les deux mystères médiévaux intitulés *L'adoration des bergers,* l'un provenant de Coventry et l'autre de Chester).

4.2.5 Complétude visée

On entend par « complétude visée » d'une *œuvre* l'indication selon laquelle l'*œuvre* est conçue comme ayant une fin déterminée ou comme devant se poursuivre indéfiniment.

4.2.6 Public visé

On entend par « public visé » la catégorie d'utilisateurs à laquelle l'*œuvre* s'adresse. Cette catégorisation s'appuie sur des critères de classe d'âge (par exemple, des enfants, de jeunes adultes, des adultes, etc.) ou de niveau d'instruction (par exemple, primaire, secondaire, etc.) ou sur d'autres types de critères.

4.2.7 Contexte de l'œuvre

On entend par « contexte de l'*œuvre »* le contexte historique, social, intellectuel, artistique ou autre au sein duquel l'*œuvre* a été conçue à l'origine (par exemple, la restauration de la monarchie en Angleterre au 17e siècle, le mouvement esthétique de la fin du 19e siècle, etc.).

4.2.8 Distribution d'exécution (œuvre musicale)

On entend par « distribution d'exécution » l'ensemble d'instruments, voix, et/ou autres exécutants auquel une *œuvre* musicale est originellement destinée (par exemple, pour piano, pour violon, pour orchestre, pour chœur d'hommes, etc.).

4.2.9 Références numériques (œuvre musicale)

On entend par « références numériques » un numéro d'ordre, un numéro d'opus, ou un numéro de catalogue thématique attribué à une *œuvre* musicale par le compositeur lui-même, un éditeur, ou un musicologue (par exemple, les numéros attribués aux *œuvres* de Mozart par Ludwig Köchel).

4.2.10 Tonalité (œuvre musicale)

La tonalité, dans le contexte de la musique tonale, est l'ensemble de rapports harmoniques qui détermine le centre tonal d'une échelle sonore (par exemple, ré majeur). On entend par « tonalité de l'*œuvre »*, la tonalité dans laquelle l'*œuvre* a été originellement composée.

4.2.11 Coordonnées (œuvre cartographique)

On entend par « coordonnées » les degrés, minutes et secondes de longitude et de latitude, ou les angles de déclinaison et d'ascension qui constituent les limites externes de la zone représentée sur l'image ou l'objet cartographique.

4.2.12 Équinoxe (œuvre cartographique)

On entend par « équinoxe » l'année de référence pour une carte ou un modèle céleste.

4.3 Attributs d'une expression

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour une *expression* sont les suivants :

titre de l'*expression*
forme de l'*expression*
date de l'*expression*
langue de l'*expression*
autre caractéristique distinctive
aptitude de l'*expression* à recevoir un développement
aptitude de l'*expression* à recevoir une révision
volume de l'*expression*
résumé du contenu
contexte de l'*expression*
accueil rencontré par l'*expression*
restrictions d'usage de l'*expression*
type de volumaison (périodique)
régularité prévue des livraisons (périodique)
périodicité prévue des livraisons (périodique)
présentation musicale (notation musicale)
distribution d'exécution (notation musicale ou enregistrement sonore)
échelle (image/objet cartographique)
projection (image/objet cartographique)
technique de présentation (image/objet cartographique)
représentation du relief (image/objet cartographique)
mesures géodésiques, quadrillage et mesures verticales (image/objet cartographique)
technique d'enregistrement (image de télédétection)
caractéristique spéciale (image de télédétection)
technique (image graphique ou projetée)

4.3.1 Titre de l'expression

On entend par « titre de l'*expression* » le mot, groupe de mots, ou groupe de caractères qui nomme l'*expression.* Il peut y avoir un ou plusieurs titres associés à une *expression.* Le titre d'une *expression* qui constitue une partie d'une autre *expression* de plus vastes dimensions peut n'être qu'un numéro ou toute autre désignation générique, sans autonomie par rapport au titre de l'*expression* de plus vastes dimensions.

4.3.2 Forme de l'expression

On entend par « forme de l'*expression* » le moyen par lequel l'*œuvre* est réalisée (par exemple, sous forme de notation alphanumérique, de notation musicale, sous forme déclamée, sous forme de sons musicaux, d'image cartographique, d'image photographique, de sculpture, de danse, de mime, etc.).

4.3.3 Date de l'expression

On entend par « date de l'*expression* » la date à laquelle l'*expression* a été créée (par exemple, la date à laquelle un certain état du texte d'une *œuvre* a été écrit ou révisé, la date à laquelle une chanson a été interprétée, etc.). Cette date peut être une date simple ou un intervalle entre deux dates. Quand il n'est pas possible de déterminer la date à la-

quelle une *expression* a été créée, la date de l'*expression* peut être celle de première édition ou de première mise sur le marché.

4.3.4 Langue de l'expression

On entend par « langue de l'*expression* » la langue dans laquelle l'*œuvre* est exprimée. Elle peut regrouper plusieurs langues, chacune d'entre elles étant la langue d'un élément individuel de l'*expression.*

4.3.5 Autre caractéristique distinctive

On entend par « caractéristique distinctive » toute caractéristique servant à distinguer une *expression* d'une autre *expression* de la même *œuvre* (par exemple, les noms servant à distinguer les différentes versions du texte anglais de la Bible, ou une mention d'« édition » ou de version se rapportant au contenu intellectuel de l'*expression,* comme « 2e révision »).

4.3.6 Aptitude de l'expression à recevoir un développement

On entend par là le type d'accroissement que le contenu intellectuel ou artistique d'une *expression* est appelé à connaître dans l'avenir, de manière prévisible (par exemple, une *expression* qui s'accroît d'une partie à la fois, segment par segment, numéro par numéro, etc.).

4.3.7 Aptitude de l'expression à recevoir une révision

On entend par là le type de révision que le contenu intellectuel ou artistique d'une *expression* est appelé à connaître dans l'avenir, de manière prévisible (par exemple, la version de travail d'un rapport, un répertoire dont il est prévisible qu'il sera périodiquement remis à jour, etc.).

4.3.8 Volume de l'expression

On entend par « volume de l'*expression* » une mesure du contenu intellectuel de l'*expression* (par exemple, le nombre de mots dans un texte, d'instructions dans un logiciel, d'images dans une bande dessinée, etc.). Pour les *œuvres* exprimées sous forme sonore et/ou cinétique le volume peut être une indication de durée (par exemple, la durée d'un disque).

4.3.9 Résumé du contenu

On entend par « résumé du contenu d'une *expression* » un abstract, un sommaire, un synopsis, etc., ou bien une liste des titres de chapitres, des chansons contenues dans une *expression* ou des parties qui la composent.

4.3.10 Contexte de l'expression

On entend par « contexte de l'*expression* » le contexte historique, social, artistique ou autre au sein duquel l'*expression* a été réalisée (par exemple, la période Art Déco, etc.).

4.3.11 Accueil rencontré par l'expression

On entend par « accueil rencontré par l'*expression* » la citation en note de l'opinion d'un critique, d'un auteur de comptes rendus, etc. (par exemple, « Salué par la critique pour l'usage qui y est fait de… »).

4.3.12 Restrictions d'usage de l'expression

On entend par « restrictions d'usage de l'*expression* » les restrictions portant sur la communicabilité et l'utilisation possible d'une *expression.* Ces restrictions peuvent être fondées sur le copyright, ou bien aller encore au delà des garanties légalement offertes au détenteur du copyright.

4.3.13 Type de volumaison (périodique)

On entend par « type de volumaison » pour un périodique la forme sous laquelle il est prévisible que seront désignés les volumes/numéros, etc., et/ou les dates des unités isolées d'un périodique (par exemple, Volume tant, numéro tant).

4.3.14 Régularité prévue des livraisons (périodique)

On entend par « régularité prévue des livraisons de l'*expression »* le caractère prévisible de régularité de parution des numéros isolés d'un périodique (c'est-à-dire, le fait qu'un périodique soit à parution régulière ou irrégulière).

4.3.15 Périodicité prévue des livraisons (périodique)

On entend par « périodicité prévue des livraisons de l'*expression »* le laps de temps prévisible entre deux parutions de numéros isolés d'un périodique (par exemple, s'il s'agit d'un hebdomadaire, d'un mensuel, d'un trimestriel, d'une publication annuelle, etc.).

4.3.16 Présentation musicale (notation musicale)

On entend par « présentation musicale » le format sous lequel se présente une composition musicale (par exemple, conducteur, grande partition, partition condensée, partition de travail, etc.).

4.3.17 Distribution d'exécution (notation musicale ou enregistrement sonore)

On entend par « distribution d'exécution » l'ensemble d'instruments, voix, et/ou autres exécutants auquel est destinée l'*expression* d'une *œuvre* musicale (par exemple, deux pianos, un soprano et une voix d'alto, etc.). Les instruments et/ou les voix auxquels est destinée une *expression* donnée d'une *œuvre* (par exemple, dans le cas d'une transcription, d'un arrangement, d'une interprétation) peuvent ne pas être exactement ceux auxquels l'*œuvre* était originellement destinée. Voir section 4.2.8 Distribution musicale (œuvre musicale).

4.3.18 Échelle (image/objet cartographique)

On entend par « échelle » le rapport des distances mesurées sur l'*expression* cartographique à leur valeur réelle sur le terrain. Une échelle peut s'appliquer à des distances horizontales, verticales, angulaires et/ou à d'autres types de distances représentées sur l'*expression.*

4.3.19 Projection (image/objet cartographique)

On entend par « projection » la méthode ou le système utilisé pour représenter la surface de la Terre ou d'un autre corps céleste sur une surface plane (par exemple, projection de Mercator transverse, projection équidistante azimuthale, etc.).

4.3.20 Technique de présentation (image/objet cartographique)

On entend par « technique de présentation » la méthode employée pour représenter des notions géographiques ou autres sur une image cartographique (par exemple, procédé anaglyphique, par diagramme, par dessin, etc.).

4.3.21 Représentation du relief (image/objet cartographique)

On entend par « représentation du relief » la technique employée pour représenter les dénivellations d'une surface de terrain ou du lit d'une masse liquide sur une image cartographique (par exemple, courbes de niveau, estompage, hachures, points cotés, couleurs bathymétriques, etc.).

4.3.22 Mesures géodésiques, quadrillage et mesures verticales (image/objet cartographique)

On entend par « mesures géodésiques, quadrillage et mesures verticales » toutes les informations relatives à la sphéroïde employée pour construire l'image cartographique, la grille ou les systèmes de référence employés dans l'image, l'horizontale, la verticale, les données mathématiques relatives aux courbes de niveau, les intervalles bathymétriques, etc.

4.3.23 Technique d'enregistrement (image de télédétection)

On entend par « technique d'enregistrement » la technique employée pour capturer une image par télédétection (par exemple, photographie multispectrale, numérisation par ligne infrarouge, SLAR, cartographie à micro-ondes passives, etc.).

4.3.24 Caractéristique spéciale (image de télédétection)

On entend par « caractéristique spéciale » d'une image de télédétection ou d'une image par photographie aérienne l'altitude et la position du capteur, la position de la plate-forme, la catégorie et le nom du satellite, le nombre de bandes spectrales utilisées, la qualité de l'image, la couverture nuageuse, ou la valeur moyenne de résolution au sol.

4.3.25 Technique (image graphique ou projetée)

On entend par « technique » la méthode employée pour créer une image graphique (par exemple, une gravure, etc.), ou pour produire une image en mouvement (par exemple, film d'animation, captation de mouvements réels, images de synthèse, en 3D, etc.).

4.4 Attributs d'une manifestation

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour une *manifestation* sont les suivants :

titre de la *manifestation*
mention de responsabilité
mention d'édition/numéro
lieu d'édition/diffusion
éditeur/diffuseur
date d'édition/diffusion
fabricant
mention de collection
type de support
nombre d'unités matérielles
matériau
mode d'enregistrement
dimensions du support
identifiant de la *manifestation*
source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès
modalités de mise à disposition
restrictions d'accès à la *manifestation*
police de caractères (imprimé)
taille de la police (imprimé)
format bibliographique (livre ancien)
relevé des signatures (livre ancien)
état de la publication (périodique)
numérotation (périodique)
vitesse de rotation ou de défilement (enregistrement sonore)
largeur de sillon (enregistrement sonore)
mode de gravure (enregistrement sonore)
configuration de bande (enregistrement sonore)
type de restitution sonore (enregistrement sonore)
caractéristiques spéciales de la reproduction sonore (enregistrement sonore)
couleur (image)
rapport de réduction (microforme)
polarité (microforme ou image projetée)
génération (microforme ou image projetée)
format de présentation (image projetée)
configuration requise (ressource électronique)
caractéristiques de fichier (ressource électronique)
mode d'accès (ressource électronique accessible à distance)
adresse d'accès (ressource électronique accessible à distance)

4.4.1 Titre de la manifestation

On entend par « titre de la *manifestation »* le mot, l'expression, ou le groupe de caractères qui nomme la *manifestation.* Il peut y avoir un ou plusieurs titres associés à une *manifestation.* On fait entrer parmi les titres d'une *manifestation* tous ceux qui figurent sur la *manifestation* elle-même (par exemple, le titre de la page de titre, de l'écran-titre, etc., le titre de couverture, le titre d'une page de faux-titre, un titre figurant sur une légende, un titre courant, un titre de dos, etc., un titre figurant dans un colophon, dans un explicit, etc., le titre figurant sur le conditionnement, sur la jaquette de microfiche, etc.), mais aussi tous les titres affectés à la *manifestation* à des fins de contrôle bibliographique (par exemple, le titre-clé, le titre complété, le titre traduit, le titre forgé, etc.).

4.4.2 Mention de responsabilité

On entend par « mention de responsabilité » toute mention figurant sur la *manifestation* (le plus souvent en articulation avec le titre) citant le nom d'un ou plusieurs individus ou groupes exerçant une responsabilité dans la création ou la réalisation du contenu intellectuel concrétisé par la *manifestation.* Un individu ou un groupe cité peut être directement responsable de l'*œuvre* concrétisée dans la *manifestation* (par exemple, l'auteur, le compositeur, etc.), ou en être indirectement responsable (par exemple, l'auteur d'un roman porté à l'écran). Parmi les autres individus ou groupes cités dans la mention de responsabilité on peut trouver ceux qui exercent une responsabilité sur l'*expression* de l'*œuvre* contenue dans la *manifestation* (par exemple, les traducteurs, les interprètes, etc.), ou ceux qui exercent une responsabilité sur la réunion des *œuvres* contenues dans la *manifestation* (par exemple, l'éditeur scientifique, le compilateur, etc.). Une mention de responsabilité peut citer le nom d'un organisme ayant exercé une responsabilité de mécénat ou de commande de l'*œuvre* contenue dans la *manifestation.* La mention peut également préciser la fonction remplie par chacun des individus, groupes ou organismes ayant exercé une responsabilité. Les noms qui figurent sur la mention de responsabilité de la *manifestation* peuvent coïncider ou non avec ceux des personnes et des collectivités qui ont réellement exercé la responsabilité de la création ou de la réalisation du contenu artistique concrétisé dans la *manifestation.* De même, les fonctions citées peuvent correspondre ou non à la véritable relation qui existe entre les individus et les groupes nommés et le contenu intellectuel ou artistique.

4.4.3 Mention d'édition/numéro

On entend par « mention d'édition/numéro » un mot ou une *expression* figurant sur la *manifestation* et qui indique généralement que le contenu ou la forme d'une *manifestation* présente une différence avec le contenu ou la forme d'une autre *manifestation* corrélée, précédemment publiée par le même éditeur/diffuseur (par exemple, les mentions « 2e édition », « version 2.0 », etc.) ou bien concomitamment publiée par le même éditeur/diffuseur ou par un autre (par exemple, les mentions « éditions en gros caractère », « édition pour le Royaume-Uni », etc.). La mention d'édition/numéro vaut pour tous les exemplaires d'une *manifestation* issus d'un même original et publiés par le même éditeur/diffuseur ou groupe d'éditeurs/diffuseurs.

4.4.4 Lieu d'édition/diffusion

On entend par « lieu d'édition/diffusion » la commune, la ville, ou tout autre type de localité associée sur la *manifestation* au nom de l'éditeur/diffuseur. Le lieu d'édition peut également englober le nom de l'État, de la province, du territoire, et/ou du pays. Une *manifestation* peut être associée à un ou plusieurs lieux d'édition/diffusion.

4.4.5 Éditeur/diffuseur

On entend par « éditeur/diffuseur » de la *manifestation* l'individu, le groupe, ou l'organisme cité sur la *manifestation* comme ayant exercé une responsabilité quant à l'édition, la diffusion, la publication ou la commercialisation de la *manifestation.* Une *manifestation* peut être associée à un ou plusieurs éditeurs ou diffuseurs.

4.4.6 Date d'édition/diffusion

On entend par « date d'édition/diffusion » de la *manifestation* la date (en principe un millésime) à laquelle la *manifestation* a été mise à la disposition du public. Cette date peut être une date simple ou un intervalle entre deux dates (par exemple, dans le cas d'une publication périodique). En l'absence de toute mention explicite de date de publication, une mention de copyright ou un achevé d'imprimer ou une date de fabrication peuvent en tenir lieu.

4.4.7 Fabricant

On entend par « fabricant » de la *manifestation* l'individu, le groupe, ou l'organisme cité sur la *manifestation* comme détenant la responsabilité de la fabrication de la *manifestation.* Une *manifestation* peut être associée à un ou plusieurs fabricants.

4.4.8 Mention de collection

On entend par « mention de collection » le mot, l'expression ou le groupe de caractères figurant sur la *manifestation* pour indiquer le nom de la collection à laquelle appartient la *manifestation.* Une mention de collection peut également inclure un numéro qui indique la place séquentielle qu'occupe la *manifestation* au sein de la collection. On peut trouver mention d'une ou plusieurs collections et/ou sous-collections sur une *manifestation.*

4.4.9 Type de support

On entend par « type de support » la typologie précise à laquelle appartient la *manifestation* (par exemple, une cassette audio, un vidéodisque, un microfilm, une diapositive, etc.). Le support d'une *manifestation* peut comprendre de multiples éléments matériels consistant chacun en un support différent (par exemple, une pellicule de film accompagnée d'une brochure, un disque audio sur lequel la bande son d'un film est enregistrée à part, etc.).

4.4.10 Nombre d'unités matérielles

On entend par « nombre d'unités matérielles » le nombre d'éléments qui constituent le support (par exemple, nombre de feuilles [volantes], de disques, de bobines, etc.).

4.4.11 Matériau

On entend par « matériau » une indication de la substance même du support (par exemple, papier, bois, plastique, métal, etc.). Le matériau peut être multiple et consister en un matériau de base sur lequel sont appliqués divers autres matériaux (par exemple, toile recouverte de peinture, pellicule recouverte d'une émulsion chimique, etc.). Chaque élément d'une *manifestation* qui comprend plusieurs éléments matériels peut être dans un matériau différent.

4.4.12 Mode d'enregistrement

On entend par « mode d'enregistrement » les moyens employés pour fixer sur une *manifestation* une notation, un phénomène sonore, ou des images (par exemple : analogique, acoustique, électrique, numérique, optique, etc.).

4.4.13 Dimensions du support

On entend par « dimensions du support » la mesure des éléments matériels et/ou du conditionnement de la *manifestation.* Ces dimensions peuvent consister en une mesure de la hauteur (par exemple, un volume relié de 18 cm), de la largeur (par exemple, un film 8 mm), de la hauteur et de la largeur (par exemple, une diapositive de 5 x 5 cm), de la hauteur, de la largeur et de la profondeur (par exemple, un plan en relief de 9 x 30 x 20 cm), ou du diamètre (par exemple, un disque 30 cm).

4.4.14 Identifiant de la manifestation

On entend par « identifiant de la *manifestation »* tout numéro ou code associé de manière unique à la *manifestation* et visant à différencier cette *manifestation* de toute autre *manifestation.* Une *manifestation* peut disposer d'un ou plusieurs identifiants. L'identifiant peut être attribué dans le cadre d'un système international de numérotation ou de codification (par exemple, l'ISBN, etc.), par un système national (par exemple, le numéro de dépôt légal), ou bien il peut être attribué de manière autonome par l'éditeur ou le diffuseur de la *manifestation* (par exemple, un numéro de publication officielle, le cotage d'une partition musicale, un numéro d'inventaire d'un centre d'échange d'information, etc.). L'identifiant d'une *manifestation* peut également être attribué par un bibliographe, un musicologue, etc. L'identifiant de la *manifestation* peut se composer à la fois d'un élément numérique et d'un élément textuel ou codé qui identifie le système selon lequel il a été attribué et/ou l'agence ou l'individu qui a attribué le numéro, afin qu'au bout du compte la *manifestation* dispose d'un identifiant réellement unique.

4.4.15 Source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès

On entend par « source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès » d'une *manifestation* la mention, sur cette *manifestation,* du nom d'un éditeur, diffuseur, etc., qui détient la faculté d'autoriser l'acquisition de la *manifestation* ou l'accès à celle-ci. La source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès comprend aussi, en principe, l'adresse de l'éditeur, du diffuseur, etc. Une *manifestation* peut être associée à une ou plusieurs sources d'autorisation d'acquisition ou d'accès.

4.4.16 Modalités de mise à disposition

On entend par « modalités de mise à disposition » les conditions sous lesquelles le fournisseur (c'est-à-dire, la source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès) rend la *manifestation* en principe disponible (par exemple, la mention « gratuit pour les membres de l'association N… »), ou bien le prix sous lequel la *manifestation* est commercialisée.

4.4.17 Restrictions d'accès à la manifestation

On entend par « restrictions d'accès à la *manifestation »* les restrictions qui pèsent sur les possibilités d'avoir accès à la *manifestation* et d'en faire usage. Ces restrictions peuvent être fondées sur le copyright, ou bien aller encore au delà des garanties légalement offertes au détenteur du copyright.

4.4.18 Police de caractères (imprimé)

On entend par « police de caractères » le style de police employé pour imprimer un livre (par exemple, Baskerville, Times New Roman, etc.)

4.4.19 Taille de la police (imprimé)

On entend par « taille de la police » la taille des caractères d'un imprimé (par exemple, 10 points).

4.4.20 Format bibliographique (livre ancien)

On entend par « format bibliographique » d'un livre ancien le nombre de fois où une feuille imprimée est repliée sur elle-même pour constituer un cahier (par exemple, une feuille repliée deux fois constitue un in-quarto, une feuille repliée trois fois constitue un in-octavo, etc.).

4.4.21 Relevé des signatures (livre ancien)

On entend par « relevé des signatures » l'indication des signatures trouvées sur les cahiers d'un livre et qui permettent de suivre l'enchaînement des cahiers (par exemple, quatre cahiers signés de A à D).

4.4.22 État de la publication (périodique)

On entend par « état de la publication » d'une *manifestation* éditée sous forme de périodique l'indication d'une éventuelle interruption de sa parution (c'est-à-dire, si elle est morte ou vivante).

4.4.23 Numérotation (périodique)

On entend par « numérotation » une mention permettant de désigner précisément le numéro de volume et/ou la date portés sur la *manifestation.* Cette numérotation peut comprendre des éléments numérique, alphabétique et/ou chronologique (par exemple, volume 1, numéro 1 (janvier 1971)).

4.4.24 Vitesse de défilement ou de rotation (enregistrement sonore)

On entend par « vitesse de défilement ou de rotation » la vitesse à laquelle le support doit être actionné pour produire le son voulu (par exemple, 33 tours 1/3 par minute, 19 cm/s, etc.).

4.4.25 Largeur de sillon (enregistrement sonore)

La largeur de sillon donne une indication sur le nombre de sillons gravés par pouce sur un disque ou un cylindre (par exemple, la mention « microsillon » indique qu'il y a environ 200 sillons par pouce).

4.4.26 Mode de gravure (enregistrement sonore)

On entend par « mode de gravure » la mention de la direction de la gravure d'un disque ou d'un cylindre (par exemple, « gravure latérale », « gravure verticale », etc.).

4.4.27 Configuration de bande (enregistrement sonore)

On entend par « configuration de bande » le nombre de pistes sur une bande magnétique (par exemple, bande huit pistes, bande douze pistes).

4.4.28 Type de restitution sonore (enregistrement sonore)

On entend par « type de restitution sonore » la mention du nombre de canaux mis en œuvre lors de l'enregistrement (son monaural, stéréophonique, tétraphonique, etc.).

4.4.29 Caractéristiques spéciales de la reproduction sonore (enregistrement sonore)

On entend par « caractéristiques spéciales de la reproduction sonore » la mention du système de balance sonore, de réduction de bruit de fond, etc., mis en œuvre lors de l'enregistrement (par exemple, NAB, DBX, Dolby, etc.).

4.4.30 Couleur (image)

On entend par « couleur » l'indication de la ou des couleur(s) (y compris noir et blanc) mises en œuvre dans la constitution d'une image.

4.4.31 Rapport de réduction (microforme)

On entend par « rapport de réduction » le nombre de fois où un texte ou une image a été réduit au cours de l'opération de microfilmage (par exemple, 42 fois, etc.). Le rapport de réduction peut également s'exprimer sous la forme d'une approximation (par exemple, la mention « réduction élevée » indique qu'un document a été réduit entre 61 et 90 fois).

4.4.32 Polarité (microforme ou image projetée)

On entend par « polarité » la relation entre les couleurs et tons de l'image ou du film et les couleurs ou les tons de l'objet figurant sur la prise de vue. Quand les couleurs et tons de la prise de vue correspondent exactement aux couleurs et tons de l'objet figurant sur la prise de vue, la polarité est dite positive. La polarité des images d'une *manifestation* comprenant plus d'une image peut être mixte.

4.4.33 Génération (microforme ou image projetée)

On entend par « génération » le nombre de fois où une image sur pellicule a été transférée d'un support à un autre (par exemple, un master de tournage de première génération, un master de tirage de deuxième génération, un exemplaire de service de troisième génération, etc.).

4.4.34 Format de présentation (image projetée)

On entend par « format de présentation » le format qui a servi à produire l'image projetée (par exemple, grand écran, Bétacam, VHS, etc.).

4.4.35 Configuration requise (ressource électronique)

On entend par « configuration requise » pour une ressource électronique la configuration matérielle (par exemple marque et modèle de machine, mémoire vive, etc.) et logicielle (par exemple, le système d'exploitation, le langage de programmation, le logiciel de support, etc.), et la configuration des périphériques (moniteur, imprimante, souris, etc.).

4.4.36 Caractéristiques de fichier (ressource électronique)

On entend par « caractéristiques de fichier » pour une ressource électronique les normes d'encodage du fichier (par exemple, ASCII, SGML, etc.), les caractéristiques physiques du fichier (par exemple, la densité d'enregistrement, la parité, le système de blocage, etc.), et les périphériques (moniteur, imprimante, souris, etc.).

4.4.37 Mode d'accès (ressource électronique accessible à distance)

On entend par « mode d'accès » le moyen d'accéder à une ressource électronique à distance (par exemple, Internet, World Wide Web, etc.).

4.4.38 Adresse d'accès (ressource électronique accessible à distance)

On entend par « adresse d'accès » un code alphanumérique (par exemple, adresse URL) destinée à faciliter l'accès à une ressource électronique.

4.5 Attributs d'un item

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour un *item* sont les suivants :

identifiant de l'*item*
empreinte
provenance de l'*item*
annotations/inscriptions
participation à des expositions
état matériel de l'*item*
opérations de sauvegarde effectuées
opérations de sauvegarde à effectuer
restrictions de communication

NB : la présente étude ne prend pas en compte, dans ses définitions, les attributs relatifs à des transactions de caractère éphémère telles que la communication ou l'équipement d'un *item.*

4.5.1 Identifiant de l'item

On entend par « identifiant de l'*item »* un numéro ou un code associé à l'*item* de manière unique, servant à différencier cet *item* de tout autre *item* conservé dans le même fonds et/ou la même institution (par exemple, une cote, un numéro d'accès, un code-barre, etc.). Ce numéro est en principe attribué par l'institution détentrice de l'*item.* L'identifiant de l'*item* peut comporter en outre un nom ou un code permettant d'identifier l'institution ou le dépôt où se trouve conservé l'*item,* ainsi qu'un nom ou un code permettant d'identifier un fonds particulier ou section subordonnée au sein de l'institution (par exemple, une réserve des livres rares, une section par discipline, etc.).

4.5.2 Empreinte

On entend par « empreinte » un identifiant élaboré par combinaison de groupes de caractères transcrits de pages déterminées d'un *item* imprimé. Cette technique sert essentiellement à signaler des différences entre plusieurs exemplaires de livres anciens. Il existe diverses formules d'élaboration de l'empreinte (par exemple, celle que l'on trouve dans la publication *Fingerprints = Empreintes = Impronte* de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes de Paris).

4.5.3 Provenance de l'item

On entend par « provenance de l'*item »* une liste des précédents possesseurs ou dépositaires de l'*item.*

4.5.4 Annotations/inscriptions

On entend par « annotations ou inscriptions » portées sur un *item* toutes signatures, numérotations, notes, etc. figurant de manière unique sur cet *item* et dues à l'artiste, au fabricant, à un possesseur, etc.

4.5.5 Historique des expositions

On entend par « historique des expositions » une liste des expositions publiques dans lesquelles un *item* a été présenté, avec précision des dates, lieux d'exposition, etc.

4.5.6 État matériel de l'item

On entend par « état matériel de l'*item »* une description de l'état physique de l'*item* mettant l'accent sur les variantes entre la présentation de l'*item* et celle de la *manifestation* à laquelle il se rattache (par exemple, indication de pages ou de planches manquantes, etc.). Une indication de l'état de conservation de l'*item* en fait également partie (par exemple, pages cassantes, images pâlies, etc.).

4.5.7 Opérations de sauvegarde effectuées

On entend par « opérations de sauvegarde effectuées » une liste des opérations déjà effectuées pour assurer la bonne conservation de l'*item* (par exemple, opérations de désacidification, restauration, etc.). Cette liste peut également comporter des informations plus détaillées sur les procédés employés (par exemple, nom des produits chimiques mis en œuvre, techniques utilisées, etc.), sur les dates auxquelles ces opérations ont eu lieu, etc.

4.5.8 Opérations de sauvegarde à effectuer

On entend par « opérations de sauvegarde à effectuer » un projet de traitement à faire subir à l'*item* (par exemple, lavage chimique). Ce projet peut également contenir des informations plus détaillées sur les procédés qu'il est prévu de mettre en œuvre et sur la date prévue pour l'intervention.

4.5.9 Restrictions de communication

On entend par « restrictions de communication » toute limitation quant à l'accès physique à l'exemplaire (par exemple, consultation sur place et sous contrôle).

4.6 Attributs d'une personne

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour une *personne* sont les suivants :

nom de la *personne*
dates de la *personne*
titre de la *personne*
autre qualificatif

4.6.1 Nom

On entend par « nom » d'une *personne* le mot, caractère, ou groupe de mots et/ou de caractères sous lequel une *personne* est connue (par exemple, Donald Horne, A. A. Milne, Ellery Queen, etc.). Un nom peut comprendre un ou plus d'un prénom, matronyme, patronyme, nom de famille, sobriquet, nom de dynastie, etc. Une même *personne* peut être connue sous plusieurs noms, ou sous plusieurs formes d'un même nom. En principe une agence bibliographique choisit l'un de ces noms comme vedette à des fins de cohérence dans la manière de nommer et de citer la *personne.* Les autres noms ou formes du nom peuvent être traités comme des variantes du nom de la *personne.* Dans certains cas (par exemple, dans le cas d'une *personne* qui écrit sous plus d'un pseudonyme, ou d'une *personne* qui écrit à la fois au titre des fonctions qu'elle exerce et à titre individuel), l'agence bibliographique peut être amenée à établir plus d'une vedette pour la même *personne.*

4.6.2 Dates

Peuvent figurer parmi les dates d'une *personne :* les dates précises ou approximatives de naissance et/ou de mort de la *personne,* ou bien les dates délimitant la période au cours de laquelle on sait que la *personne* a eu telle ou telle activité dans tel ou tel domaine.

4.6.3 Titre

On entend par « titre » d'une *personne* un mot ou une expression indiquant le rang, la fonction, la dignité, etc. de la *personne* (par exemple, « Chef d'escadron », « Premier ministre », « Duc », etc.), ou bien une formule de civilité (Sir, Madame, etc.).

4.6.4 Autre qualificatif

On entend par « autre qualificatif » d'une *personne* une valeur numérique, un mot, ou une abréviation indiquant la situation de la *personne* au sein de sa lignée ou de sa dynastie (par exemple, III, Jr, etc.), ou bien une épithète ou un autre mot ou expression se rapportant à la *personne* (par exemple, « le Vaillant », « ingénieur », etc.).

4.7 Attributs d'une collectivité

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour une *collectivité* sont les suivants :

nom de la *collectivité*
numérotation
localisation
date
autre qualificatif

4.7.1 Nom de la collectivité

On entend par « nom » d'une *collectivité* le mot, expression, caractère, ou groupe de mots et/ou de caractères sous lequel la *collectivité* est connue (par exemple, la Royal Aeronautical Society, IBM, le Séminaire européen sur la recherche en éducation, Friedrich Witte, etc.). Une même *collectivité* peut être connue sous plusieurs noms, ou sous plusieurs formes d'un même nom. En principe une agence bibliographique choisit l'un de ces noms comme vedette à des fins de cohérence dans la manière de nommer et de citer la *collectivité*. Les autres noms ou formes du nom peuvent être traités comme des variantes du nom de la *collectivité*. Dans certains cas (par exemple, dans le cas d'une *collectivité* qui a changé de nom au cours de son histoire), l'agence bibliographique peut être amenée à établir plus d'une vedette pour la même *collectivité*.

4.7.2 Numérotation

On entend par « numérotation » attachée à une *collectivité* l'indication numérique de la situation qu'occupe un congrès, une conférence, une exposition, une foire, etc., au sein d'une succession de congrès, conférences, expositions, foires, etc. partageant des caractéristiques communes, ou bien toute autre type d'indication numérique se rapportant à une *collectivité*.

4.7.3 Localisation

On entend par « localisation » la commune, ville, etc., où un congrès, une conférence, une exposition, une foire, etc., s'est tenu, ou bien le lieu auquel est associée la *collectivité* d'une manière ou d'une autre (par exemple, Los Angeles, Bretton Woods, Oxford University, etc.). Une localisation peut comprendre un nom d'État, de province, de territoire, et/ou de pays, aussi bien qu'un nom de localité.

4.7.4 Date

On entend par « date » associée à une *collectivité* la date à laquelle ou l'intervalle entre deux dates au cours duquel s'est tenu un congrès, une conférence, une exposition, une foire, etc., ou bien une date à laquelle est associée la *collectivité* d'une manière ou d'une autre (par exemple, sa date de fondation).

4.7.5 Autre qualificatif

On entend par « autre qualificatif » attaché au nom d'une *collectivité* un mot, une expression, ou une abréviation portant mention du statut juridique de la *collectivité* (par exemple, Inc., Ltd., etc.), ou bien tout terme servant à différencier la *collectivité* d'autres *collectivités, personnes,* etc. (par exemple, « société », « groupe musical », etc.).

4.8 Attributs d'un concept

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour un *concept* se résument au suivant :

terme désignant le *concept*

4.8.1 Terme désignant le concept

On entend par « terme désignant le *concept* » le mot, expression, ou groupe de caractères servant à dénommer ou désigner le *concept* (par exemple, « économie », « existentialisme », « radioactivité », etc.). Un *concept* peut être désigné par plus d'un terme, ou par plus d'une forme du même terme. En principe, une agence bibliographique choisit l'un de ces termes comme vedette à des fins de cohérence dans la manière de nommer et de citer le *concept.* Les autres termes ou formes du terme peuvent être traités comme des variantes du terme désignant le *concept.*

4.9 Attributs d'un objet

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour un *objet* se résument au suivant :

terme désignant l'*objet*

4.9.1 Terme désignant l'objet

On entend par « terme désignant l'*objet* » le mot, expression, ou groupe de caractères servant à dénommer ou désigner l'*objet* (par exemple, un bâtiment, un navire, etc.). Un *objet* peut être désigné par plus d'un terme, ou par plus d'une forme du même terme. En principe, une agence bibliographique choisit l'un de ces termes comme vedette à des fins de cohérence dans la manière de nommer et de citer l'*objet.* Les autres termes ou formes du terme peuvent être traités comme des variantes du terme désignant l'*objet.*

4.10 Attributs d'un événement

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour un *événement* se résument au suivant :

terme désignant l'*événement*

4.10.1 Terme désignant l'événement

On entend par « terme désignant l'*événement* » le mot, expression, ou groupe de caractères servant à dénommer ou désigner l'*événement* (par exemple, la bataille de Hastings, le Tour de France, etc.). Un *événement* peut être désigné par plus d'un terme, ou par plus d'une forme du même terme. En principe, une agence bibliographique choisit l'un de ces termes comme vedette à des fins de cohérence dans la manière de nommer et de citer l'*événement.* Les autres termes ou formes du terme peuvent être traités comme des variantes du terme désignant l'*événement.*

4.11 Attributs d'un lieu

Les attributs logiques que la présente étude a définis pour un *lieu* se résument au suivant :

terme désignant le *lieu*

4.11.1 Terme désignant le lieu

On entend par « terme désignant le *lieu* » le mot, expression, ou groupe de caractères servant à dénommer ou désigner le *lieu* (par exemple, Londres, le Saint-Laurent, etc.). Un *lieu* peut être désigné par plus d'un terme, ou par plus d'une forme du même terme. En principe, une agence bibliographique choisit l'un de ces termes comme vedette à des fins de cohérence dans la manière de nommer et de citer le *lieu.* Les autres termes ou formes du terme peuvent être traités comme des variantes du terme désignant le *lieu.*

5. Relations

5.1 Les relations bibliographiques dans le contexte du modèle

Des termes variés sont utilisés par les créateurs et les éditeurs des entités intellectuelles et artistiques pour indiquer des relations entre ces entités. On rencontre souvent sur les publications ou autres types de documents des termes tels que « édition » ou « version », ainsi que des mentions telles que « basé sur ... » ou « traduit de... ». Dans bien des cas, ces termes ou mentions signalent au catalogueur qu'il existe une relation qui devrait être exprimée dans la notice bibliographique. Le problème, lorsque l'on se base sur des termes couramment utilisés pour analyser les relations bibliographiques, est que ces termes ne sont ni clairement définis, ni uniformément appliqués. Dans cette étude, les relations sont examinées dans le contexte des entités définies pour le modèle, c'est à dire qu'elles sont analysées expressément comme des relations qui fonctionnent entre une *œuvre* et une autre, entre une *expression* et une autre, entre une *manifestation* et un *item,* etc.

Dans le contexte du modèle, les relations sont utilisées comme vecteur pour dépeindre le lien entre une entité et une autre, et donc comme moyen d'aider l'utilisateur à « naviguer » dans l'univers qui est représenté dans une bibliographie, un catalogue ou une base de données bibliographique. Habituellement, l'utilisateur formule une requête en utilisant un ou plusieurs attributs de l'entité qu'il recherche, et c'est à travers les attributs que l'utilisateur trouve l'entité recherchée. Les relations exprimées dans la notice bibliographique donnent des informations supplémentaires qui aident l'utilisateur à établir des connexions entre l'entité trouvée et d'autres entités qui lui sont liées.

Les relations peuvent être exprimées dans les notices bibliographiques de plusieurs manières. Certaines relations, notamment celles décrites dans les schémas entités-relations du chapitre 3 (figures 3.1 à 3.3), sont souvent exprimées en réunissant simplement dans la même notice bibliographique les attributs d'une entité avec les attributs de l'entité liée. Par exemple, une notice réunira normalement les attributs d'une *manifestation* donnée avec ceux de l'*expression* matérialisée dans cette *manifestation* et avec ceux de l'*œuvre* qui est réalisée à travers cette *expression.* Les relations sont aussi fréquemment exprimées de manière implicite par la présence dans la notice bibliographique d'une vedette qui identifie l'entité liée. Par exemple, la relation entre l'*œuvre* et la *personne* ou la *collectivité* est normalement exprimée de manière implicite par la présence dans la notice d'une vedette qui identifie la *personne* ou la *collectivité* responsable de l'*œuvre.* Les relations sont parfois exprimées par la superposition des attributs d'une entité à ceux des entités liées (par exemple, dans une notice à plusieurs niveaux décrivant à la fois l'entité d'ensemble et ses entités composantes particulières). Les relations sont aussi souvent explicitées au moyen d'une note ou d'une mention similaire qui non seulement indique l'existence d'une relation entre l'entité décrite et une autre entité, mais encore précise la nature de celle-ci (par exemple, « traduit de l'édition anglaise de 1891 »).

Il est important de garder à l'esprit que, pour le propos de cette étude, une relation n'existe que lorsque les deux entités impliquées dans la relation sont clairement et précisément identifiées. Par exemple, « d'après une pièce d'Henrik Ibsen » ne permet pas d'établir une relation d'*œuvre* à *œuvre ;* mais « d'après *Les revenants* d'Henrik Ibsen » le fait.

Il est important également de noter que, dans le modèle entités-relations, les relations peuvent être décrites soit au niveau où elles existent effectivement, soit à un niveau plus général quand la relation précise ne peut pas être déterminée facilement. Par exemple, une concordance de *Finnegans Wake* de Joyce aura été établie à partir d'une matérialisation particulière (c'est-à-dire, une *manifestation)* d'un texte particulier (c'est-à-dire, une *expression) ;* il peut ne pas être possible, si l'édition précise du texte de référence n'est pas connue, d'établir la relation entre la concordance et l'*expression* et/ou la *manifestation* particulière sur laquelle elle est basée. Dans ce cas, il est possible d'établir uniquement la relation entre la concordance et *Finnegans Wake* (c'est-à-dire, l'*œuvre).* C'est pourquoi le modèle offre la possibilité d'exprimer certains types de relations à l'un ou l'autre des deux niveaux.

Les sections suivantes décrivent les relations utilisées dans le modèle et la manière dont elles fonctionnent.

Les sections 5.2 à 5.2.3 décrivent les relations logiques entre types d'entités qui apparaissent dans les schémas fondamentaux entités-relations au chapitre 3 (figures 3.1 à 3.3). Dans les schémas entités-relations, ces relations apparaissent simplement pour indiquer comment à un niveau général les entités sont reliées les unes aux autres (c'est-à-dire, comment les *œuvres* sont reliées aux *expressions,* comment elles sont reliées aux *personnes* et aux *collectivités,* comment elles sont reliées aux *concepts, objets, événements,* etc. ; comment les *expressions* sont reliées aux *manifestations,* comment elles sont reliées aux *personnes* et aux *collectivités ;* etc.). Les mêmes relations sont utilisées à un niveau plus

précis pour relier une *expression* particulière et l'*œuvre* qu'elle réalise, une *manifestation* particulière et l'*expression* qu'elle matérialise, etc.

Les sections 5.3 à 5.3.6.1 décrivent un autre ensemble de relations associées aux quatre entités primaires (*œuvre, expression, manifestation,* et *item)* qui existent plus spécifiquement entre des instances données de ces entités (par exemple, entre une *œuvre* et une autre, entre deux *expressions* de la même *œuvre,* entre une *expression* d'une *œuvre* et une *expression* d'une autre *œuvre,* etc.).

5.2 Les relations décrites dans les schémas fondamentaux

Les schémas entités-relations du chapitre 3 (figures 3.1 à 3.3) montrent les relations logiques qui existent entre les entités au plus haut niveau de généralisation dans le modèle. Les relations décrites dans les schémas indiquent simplement comment, d'un point de vue logique, les différents types d'entités du modèle sont liés les uns aux autres (c'est-à-dire, comment les *œuvres* sont liées aux *expressions,* comment elles sont liées aux *personnes* et aux *collectivités,* etc.). Par exemple, le trait portant la mention « réalisé à travers » qui relie l'*œuvre* et l'*expression* indique en termes généraux qu'une *œuvre* est réalisée à travers une *expression.*

Comme il est noté au chapitre 3 (sections 3.1.1 à 3.1.3), les entités du modèle se répartissent en trois groupes. Le groupe principal comprend les produits de l'activité intellectuelle ou artistique : *œuvre, expression, manifestation, item.* Le deuxième groupe comprend les entités responsables du contenu intellectuel ou artistique, de la production et de la diffusion, ou de la conservation de ces produits : *personne* ou *collectivité.* Le troisième groupe comprend un ensemble supplémentaire d'entités qui, avec les entités des premier et deuxième groupes, peuvent constituer le sujet d'une *œuvre : concept, objet, événement,* et *lieu.*

5.2.1 Les relations entre les produits de l'activité intellectuelle ou artistique : œuvre, expression, manifestation, item

Les relations décrites dans la figure 3.1 qui lient l'*œuvre* à l'*expression,* l'*expression* à la *manifestation,* et la *manifestation* à l'*item* sont au cœur de la structure du modèle entités-relations. Chacune des trois relations primaires (c'est-à-dire, la relation « réalisé à travers » qui relie l'*œuvre* et l'*expression,* la relation « matérialisée dans » qui relie l'*expression* et la *manifestation,* et la relation « représentée par » qui relie la *manifestation* et l'*item)* est unique et n'existe qu'au sein d'un binôme déterminé d'entités du modèle. Dans les trois cas, en fait, les relations exprimées par le lien sont inhérentes à la définition même des entités impliquées dans cette relation.

La première de ces relations indique qu'une *œuvre* est « réalisée à travers » une *expression.* Vue dans le sens inverse, la relation indique qu'une *expression* « est une réalisation d' » une *œuvre,* ce qui est en réalité la manière dont l'*expression* est définie en tant qu'entité (« la réalisation intellectuelle ou artistique d'une *œuvre*… »). La relation logique entre une *œuvre* et une *expression,* telle qu'elle est exprimée dans le modèle à travers le lien, sert de base à la fois pour identifier l'*œuvre* représentée par une *expression* particulière et pour garantir que toutes les *expressions* d'une *œuvre* sont liées à cette *œuvre.* Indirectement, les relations entre une *œuvre* et les différentes *expressions* de cette *œuvre* servent aussi à établir une relation « fraternelle » implicite entre les différentes *expressions* de cette *œuvre.*

Exemples :

- ❒ **œ1** *A Christmas carol* de Charles Dickens
  - ❒ **e1** le texte original de l'auteur en anglais
  - ❒ **e2** une traduction en tamoul par V. A. Venkatachari
  - ❒ **…**

[❒ **œ2** *La peste* d'Albert Camus
  - ❒ **e1** le texte original de l'auteur en français
  - ❒ **e2** une traduction en anglais par Stuart Gilbert
  - ❒ **e3** une traduction en allemand par Guido G. Meister
  - ❒ **…**]

De même, la relation liant l'*expression* à la *manifestation,* qui indique qu'une *expression* est « matérialisée dans » une *manifestation,* ou inversement qu'une *manifestation* est la « matérialisation d' » une *expression,* reflète la définition de la *manifestation* (« la matérialisation de l'*expression* **…** »). Dans ce cas, la relation logique sert de base à la fois pour identifier l'*expression* d'une *œuvre* qui est matérialisée dans une *manifestation* particulière et pour garantir que toutes les *mani-*

festations de la même *expression* sont en retour liées à cette *expression.* Indirectement, les relations entre une *expression* et les différentes *manifestations* de cette *expression* servent aussi à établir une relation « fraternelle » implicite entre les différentes *manifestations* de cette *expression.*

Exemples :

❒ **œ1** *Les variations Goldberg* de Jean-Sébastien Bach
❒ **e1** l'interprétation par Glenn Gould enregistrée en 1981
❒ **m1** enregistrement édité sur disque 33 t/mn par CBS en 1982
❒ **m2** enregistrement réédité sur CD par Sony en 1993

[❒ **œ2** *La peste* d'Albert Camus
❒ **e1** le texte original de l'auteur en français
❒ **m1** l'édition publiée par Gallimard en 1947
❒ **m2** l'édition publiée par Gallimard en 1953 dans la « Collection pourpre »
❒ **m3** l'édition illustrée par Edy Legrand publiée par A. Sauret en 1962
❒ **m4** l'édition avec une préface et des annexes documentaires par Paul Sérant publiée par les éditions Culture, Arts, Loisirs en 1966
❒ **m5** l'édition de poche publiée par Gallimard en 1972 dans la collection « Folio »
❒ **…**]

Cela demeure toujours vrai pour la relation « représenté par » qui relie la *manifestation* à l'*item.* Il s'agit encore d'une relation unique qui fait partie intégrante de la définition de l'*item* (« un exemplaire donné d'une *manifestation »*). La relation logique sert de base à la fois pour identifier la *manifestation* représentée par un *item* particulier et pour garantir que tous les exemplaires (c'est-à-dire, les *items)* de la même *manifestation* sont liés à cette *manifestation.* Indirectement, les relations entre une *manifestation* et les différents *items* qui représentent cette *manifestation* servent aussi à établir une relation « fraternelle » implicite entre les différents exemplaires (c'est-à-dire, *items)* de cette *manifestation.*

Exemples :

❒ **œ1** *Lost treasures of the world*
❒ **e1** la ressource électronique interactive
❒ **m1** le cédérom publié en 1994 par Follgard CD-Visions
❒ **d1** le premier exemplaire possédé par la Bibliothèque publique de Calgary
❒ **d2** le deuxième exemplaire possédé par la Bibliothèque publique de Calgary
❒ **…**

[❒ **œ2** *La peste* d'Albert Camus
❒ **e1** le texte original de l'auteur en français
❒ **m1** l'édition publiée chez Gallimard en 1947
❒ **d1** l'exemplaire du dépôt légal conservé par la Bibliothèque nationale de France en magasin
❒ **d2** l'exemplaire portant un envoi autographe de l'auteur à Louis Germain, entré par don à la Bibliothèque nationale de France et conservé à la Réserve
❒ **…**]

Il convient de noter que, bien que les relations entre l'*œuvre,* l'*expression,* la *manifestation* et l'*item* soient décrites de manière segmentée dans le schéma entités-relations, elles fonctionnent logiquement comme une suite continue. Cela veut dire que la relation de l'*œuvre* vers l'*expression* conduit à la relation de l'*expression* vers la *manifestation,* et que ces deux relations conduisent ensuite à la relation de la *manifestation* vers l'*item.* Par conséquent, quand une relation est établie entre une *expression* et une *manifestation* qui matérialise cette *expression,* la *manifestation* est dans le même temps reliée logiquement à l'*œuvre* qui est réalisée à travers cette *expression,* étant donné que l'*expression* a elle-même été liée à l'*œuvre* qu'elle réalise.

5.2.2 Relations avec des personnes ou des collectivités

Les entités du deuxième groupe (*personne* et *collectivité)* sont liées aux entités du premier groupe par quatre types de relations : la relation « créé par » qui lie les deux entités *personne* et *collectivité* à l'*œuvre ;* la relation « réalisé par » qui

lie ces deux mêmes entités à l'*expression ;* la relation « produit par » qui les lie à la *manifestation ;* et la relation « possédé par » qui les lie à l'*item.*

La relation « créé par » peut lier une *œuvre* à la *personne* responsable de la création du contenu intellectuel ou artistique de l'*œuvre ;* elle peut aussi lier une *œuvre* à la *collectivité* responsable de l'*œuvre.* La relation logique entre une *œuvre* et une *personne* ou une *collectivité* qui lui est liée sert de base à la fois pour identifier la *personne* ou la *collectivité* responsable d'une *œuvre* particulière et pour garantir que toutes les *œuvres* d'une *personne* ou d'une *collectivité* donnée sont liées à cette *personne* ou à cette *collectivité.*

Exemples :

❒ **p**$_1$ Edmund Spenser
- ❒ **œ**$_1$ *The shepheardes calender*
- ❒ **œ**$_2$ *The faerie queen*
- ❒ **œ**$_3$ *Astrophel*
- ❒ **…**

[❒ **p**$_2$ Albert Camus
- ❒ **œ**$_1$ *Caligula*
- ❒ **œ**$_2$ *La chute*
- ❒ **œ**$_3$ *L'étranger*
- ❒ **œ**$_4$ *L'homme révolté*
- ❒ **œ**$_5$ *Le mythe de Sisyphe*
- ❒ **œ**$_6$ *La peste*
- ❒ **…**]

[❒ **c**$_1$ Institut national de la statistique et des études économiques (France)
- ❒ **œ**$_1$ *Annuaire statistique de la France*
- ❒ **œ**$_2$ *Données sociales*
- ❒ **œ**$_3$ *Économie et statistique*
- ❒ **œ**$_4$ *INSEE première*
- ❒ **œ**$_5$ *Tendances de la conjoncture*
- ❒ **…**]

La relation « réalisé par » peut lier une *expression* à la *personne* ou à la *collectivité* responsable de la réalisation d'une *œuvre.* Elle est fonctionnellement similaire à la relation « créé par », mais elle implique une différence dans la nature de la relation qui reflète la différence entre l'*œuvre* et l'*expression* en tant qu'entités. Une *personne* ou une *collectivité* responsable du contenu intellectuel ou artistique d'une *œuvre* est responsable de la conception de l'*œuvre* en tant qu'entité abstraite ; une *personne* ou une *collectivité* responsable de l'*expression* de l'*œuvre* est responsable des particularités de la réalisation intellectuelle ou artistique ou de l'exécution de l'*expression.* La relation logique entre une *expression* et une *personne* ou une *collectivité* qui lui est liée sert de base à la fois pour identifier la *personne* ou la *collectivité* responsable d'une *expression* particulière et pour garantir que toutes les *expressions* réalisées par une *personne* ou une *collectivité* sont liées à cette *personne* ou à cette *collectivité.*

Exemples :

❒ **c**$_1$ The Tallis scholars
- ❒ **e**$_1$ une interprétation en 1980 du *Miserere* d'Allegri
- ❒ **e**$_2$ une interprétation en 1986 de la *Messe « Pange lingua »* de Josquin des Prés
- ❒ **e**$_3$ une interprétation en 1989 de la *Messe « Osculetur me »* de Lassus
- ❒ **…**

[❒ **p**$_1$ Jean-Noël Schifano
- ❒ **e**$_1$ traduction française de *Le nom de la rose* d'Umberto Eco
- ❒ **e**$_2$ traduction française de *Le pendule de Foucault* d'Umberto Eco
- ❒ **e**$_3$ traduction française de *Deux mille ans de bonheur* de Maria Antonietta Macciocchi
- ❒ **e**$_4$ traduction française de *Aracoeli* d'Elsa Morante
- ❒ **e**$_5$ traduction française de *La storia* d'Elsa Morante

❒ …]

[❒ **c_2** Les Arts florissants

❒ **e_1** une interprétation en 1984 de *Médée* de Marc-Antoine Charpentier

❒ **e_2** une interprétation en 1986 de *Didon et Énée* de Henry Purcell

❒ **e_3** une interprétation en 1987 d'*Atys* de Jean-Baptiste Lully

❒ …]

La relation « produit par » peut lier une *manifestation* à la *personne* ou à la *collectivité* responsable de l'édition, de la distribution ou de la fabrication de la *manifestation.* La relation logique entre une *manifestation* et une *personne* ou une *collectivité* qui lui est liée peut servir de base à la fois pour identifier la *personne* ou la *collectivité* responsable de la production et de la diffusion d'une *manifestation* et pour garantir que toutes les *manifestations* produites ou diffusées par une *personne* ou une *collectivité* sont liées à cette *personne* ou à cette *collectivité.*

Exemples :

❒ **c_1** Coach House Press

❒ **m_1** la publication en 1965 par Coach House Press de *Man in a window* de Wayne Clifford

❒ **m_2** la publication en 1966 par Coach House Press de *The LSD leacock* de Joe Rosenblatt

❒ **m_3** la publication en 1966 par Coach House Press de *New wings for Icarus* de Henry Beissel

❒ …

La relation « possédé par » peut lier un *item* à la *personne* ou à la *collectivité* qui possède ou conserve l'*item.* La relation logique entre un *item* et une *personne* ou une *collectivité* qui lui est liée peut servir de base à la fois pour identifier la *personne* ou la *collectivité* qui possède ou conserve un *item* et pour garantir que tous les *items* possédées ou conservées par une *personne* ou une *collectivité* donnée sont liées à cette *personne* ou à cette *collectivité.*

Exemple :

❒ **c_1** Princeton University Library

❒ **d_1** un exemplaire des « Épreuves Penkill » des *Poèmes* de D. G. Rossetti, imprimées en août 1869, avec des annotations manuscrites de l'auteur

❒ **d_2** un exemplaire des « Épreuves A » des *Poèmes* de D. G. Rossetti, imprimées en septembre 1869, avec des annotations manuscrites de l'auteur

❒ …

5.2.3 Relations de sujet

Les entités des trois groupes sont reliées à l'*œuvre* par une relation de sujet.

La relation « a pour sujet » indique que toute entité du modèle, y compris l'*œuvre* elle-même, peut être le sujet d'une *œuvre.* Énoncé en des termes légèrement différents, la relation indique qu'une *œuvre* peut traiter d'un *concept,* d'un *objet,* d'un *événement,* d'un *lieu ;* elle peut traiter d'une *personne* ou d'une *collectivité ;* elle peut traiter d'une *expression,* d'une *manifestation* ou d'un *item ;* elle peut enfin traiter d'une autre *œuvre.* La relation logique entre une *œuvre* et une entité qui lui est liée par une relation de sujet sert de base à la fois pour identifier le sujet d'une *œuvre* particulière et pour garantir que toutes les *œuvres* traitant d'un sujet donné sont liées à ce sujet.

Exemples :

❒ **co_1** Romantisme

❒ **$œ_1$** *Beyond the tragic vision* de Morse Peckham

❒ **$œ_2$** *Romanticism reconsidered* édité par Northrop Frye

❒ …

[❒ **co_2** Loup

❒ **$œ_1$** *Rendez-vous avec les loups* de Claude-André Fougeyrollas

❒ **$œ_2$** *Sur les traces du loup,* par le Parc national du Mercantour

❒ **$œ_3$** *Les loups dans la légende et dans l'histoire* d'Antoine Trin

❒ **$œ_4$** *Les loups* de Paul-Émile Victor

❒ …]

5.3 Autres relations entre les entités du groupe 1

Les tableaux 5.1 à 5.11 donnent un panorama des relations supplémentaires entre les entités du groupe 1 qui n'ont pas été décrites dans le schéma fondamental entités-relations de la figure 3.1. Ils identifient les principaux types de relations qui existent entre des instances du même type d'entité ou entre des instances de types différents d'entités, et ils comprennent des exemples des sortes particulières d'entités qui sont habituellement impliquées dans chaque type de relation, mais sans prétendre à l'exhaustivité. Afin de faciliter la description des relations, les relations particulières ont été regroupées en classes logiques de relations, et un nom de classe de relations a été donné à chaque groupe. Le principal objectif de cette étude n'est toutefois pas de définir des regroupements fondamentaux pour les relations, mais plutôt de décrire la nature des relations bibliographiques en « déconstruisant » les appellations et les catégories conventionnelles, et de montrer comment les relations fonctionnent dans le contexte des quatre entités principales du modèle (c'est-à-dire, *œuvre, expression, manifestation* et *item*).

Les tableaux (voir modèle ci-dessous) ont été construits de la manière suivante :

– La colonne de gauche indique les différents types de relations qui existent entre les types d'entités précisés dans l'en-tête du tableau (en l'occurrence, entre une *manifestation* et une *manifestation).* Pour chaque type de relation figure une double mention de relation exprimée comme elle apparaîtrait dans un schéma entités-relations. La première mention décrit la relation telle qu'elle serait établie de la première entité vers la seconde entité ; la seconde indique la relation réciproque telle qu'elle serait établie de la seconde entité vers la première entité.
– La colonne de droite énumère des exemples des sortes d'entités qui occupent habituellement la position de la seconde entité dans chaque type de relation considéré.

Relations entre une *manifestation* et une *manifestation*

Type de relation	Manifestation
Reproduction a pour reproduction → ← est une reproduction de	Reproduction Microreproduction Macroreproduction Réimpression Reproduction en fac-similé

Dans le tableau ci-dessus, sous le type de relation étiqueté comme « reproduction », la première mention (a pour reproduction →) désigne la relation telle qu'elle serait établie depuis la première *manifestation* impliquée dans la relation vers la seconde *manifestation* impliquée dans la relation. Dans cet exemple la seconde *manifestation* serait normalement l'une des sortes d'entités énumérées dans la colonne de droite (une microreproduction, une réimpression, une reproduction en fac-similé, etc.). La mention de relation réciproque (← est une reproduction de) désigne la relation telle qu'elle serait établie depuis la seconde *manifestation* (c'est-à-dire, depuis la microreproduction, la réimpression, la reproduction en fac-similé, etc.) vers la première *manifestation* (c'est-à-dire, la *manifestation* qui a été reproduite). Si l'on reprenait la notation qui a été utilisée dans les exemples pour rendre compte des relations implicites qui existent entre une *œuvre,* une *expression,* une *manifestation* et un *item,* la relation figurant dans le tableau ci-dessus serait illustrée par exemple de la manière suivante :

❒ $\mathbf{m_1}$ [première manifestation]
a pour reproduction →
← est une reproduction de
❒ $\mathbf{m_2}$ [seconde manifestation]

Dans certains tableaux, il y a seulement une colonne d'exemples ; dans d'autres, les entités ont été divisées en deux catégories (par exemple, dépendantes et indépendantes), et il y a deux colonnes d'exemples. Les raisons qui ont conduit à subdiviser dans certains cas les exemples en deux catégories, ainsi que les distinctions entre ces catégories, sont expliquées dans les sections qui suivent.

5.3.1. Relations entre une œuvre et une œuvre

Le tableau 5.1 montre différentes sortes de relations entre une *œuvre* et une *œuvre.*

Tableau 5.1 Relations entre une *œuvre* et une *œuvre*

Type de relation	Œuvre référentielle	Œuvre autonome
Suite a une suite → ← est une suite de	Suite	Suite Œuvre suivante
Supplément a un supplément → ← est un supplément de	Index Concordance Guide du professeur Commentaire Supplément Appendice	Supplément Appendice
Complément a un complément → ← est un complément de	Cadence Livret Chorégraphie Fin d'une œuvre non terminée	Musique d'accompagnement Mise en musique d'un texte Pendant
Résumé a un résumé → ← est un résumé de		Sommaire Abrégé
Adaptation a une adaptation → ← est une adaptation de		Adaptation Paraphrase Traduction libre Variation (musique) Harmonisation (musique) Fantaisie (musique)
Transformation a une transformation → ← est une transformation de		Adaptation au théâtre Adaptation en roman Versification Scénario
Imitation a une imitation → ← est une imitation de		Parodie Imitation Pastiche

Une hypothèse de base de la relation entre une *œuvre* et une *œuvre* est que l'existence de deux *œuvres* différentes ait été reconnue ; c'est-à-dire, que le contenu intellectuel et artistique d'une *œuvre* ait été jugé suffisamment différent de l'autre pour constituer une *œuvre* distincte.

Parmi les relations entre une *œuvre* et une *œuvre* figurant au Tableau 5.1, on distingue deux catégories : l'une implique une *œuvre* qui est référentielle par nature, et l'autre implique des *œuvres* autonomes. Une *œuvre* <u>référentielle</u> est une *œuvre* qui est si étroitement associée à l'autre *œuvre* en relation qu'elle a peu de valeur hors du contexte de cette autre *œuvre*. Une *œuvre* <u>autonome</u> est une *œuvre* qui n'exige pas le recours à l'autre *œuvre* en relation pour être utilisée ou comprise.

La colonne centrale du Tableau 5.1 intitulée « *œuvre* référentielle » montre les différentes sortes d'*œuvres* qui n'ont que peu de sens ou d'intérêt sans le recours à l'autre *œuvre* en relation. Dans cette catégorie figurent les suites qui dépendent de l'*œuvre* précédente pour être comprises, les index et concordances d'une *œuvre,* les cadences, etc.

Exemples :

❒ **œ1** L'*Iliade* d'Homère
a une concordance →
← est une concordance de
❒ **œ2** *A complete concordance to the* Iliad *of Homer* de G. L. Prendergast

[❒ **œ1** Essai sur l'origine des langues de Jean-Jacques Rousseau
a une concordance →
← est une concordance de
❒ **œ2** *Index-concordance de l' « Essai sur l'origine des langues » de Jean-Jacques Rousseau* par Dominique Bourdin et Michel Launay]

La colonne de droite du Tableau 5.1 intitulée « œuvre autonome » montre différentes sortes d'*œuvres* qui ont une relation avec une autre *œuvre,* mais qui gardent tout leur sens et leur intérêt sans le recours à cette autre *œuvre.* Dans cette catégorie figurent les suites et suppléments autonomes, ainsi que les abrégés, les adaptations, les adaptations au théâtre, les parodies, etc.

Exemples :

❒ **œ1** *Don Giovanni* de W. A. Mozart
a une adaptation →
← est une adaptation de
❒ **œ2** le film *Don Giovanni* de Joseph Losey

❒ **œ1** Carte du Pays de Galles de l'Ordnance Survey
a une adaptation →
← est une adaptation de
❒ **œ2** Carte des régions administratives du Pays de Galles

[❒ **œ1** *Le nom de la rose* d'Umberto Eco
a une adaptation →
← est une adaptation de
❒ **œ2** le film *Le nom de la rose* de Jean-Jacques Annaud]

Trois types de relations ressortissent à la fois de la catégorie des *œuvres* référentielles et de la catégorie des *œuvres* autonomes : suite, supplément et complément. Le type de relation « suite » implique une sorte de progression linéaire du contenu d'une *œuvre* à l'autre. Dans certains cas, le contenu de la suite peut être étroitement relié au contenu de l'*œuvre* précédente, ce qui a pour résultat une *œuvre* référentielle. Dans d'autres cas, tels qu'une trilogie dont les parties ont des liens lâches entre elles, la suite sera autonome. Les publications en série qui résultent de la fusion ou de la scission des titres précédents et qui existent sans nécessiter le recours au titre précédent constituent aussi des exemples d'*œuvres* autonomes qui appartiennent au type de relation « suite ».

Exemple :

❒ **œ1** *The British journal of social and clinical psychology*
continué en partie par →
← suite partielle de
❒ **œ2** *The British journal of social psychology*

Le type de relation « supplément » implique des *œuvres* qui sont destinées à être utilisées conjointement avec une autre *œuvre.* Certaines d'entre elles, telles que les index, concordances, guides du professeur, commentaires et manuels d'utilisation pour les ressources électroniques sont en relation si étroite avec le contenu de l'*œuvre* liée qu'elles sont inutilisables sans l'autre *œuvre.* De telles *œuvres* sont par définition référentielles. Les suppléments et appendices relèvent également fréquemment de la catégorie des *œuvres* référentielles, mais s'ils peuvent être utilisés sans que l'on se réfère à l'*œuvre* liée, ils relèvent de la catégorie des *œuvres* autonomes.

Exemple :

❒ **œ₁** *Annual report of the Librarian of Congress*
a pour supplément →
← est un supplément de
❒ **œ₂** *Quarterly journal of current acquisitions* de la Bibliothèque du Congrès

Le troisième type de relation, « complément », implique des *œuvres* qui sont destinées à être jointes à ou insérées dans l'*œuvre* liée. En d'autres termes, elles sont destinées à être intégrées en quelque manière avec l'autre *œuvre,* mais ne faisaient pas partie de la conception originale de cette *œuvre* antérieure. Comme pour les suites et suppléments, certains compléments peuvent être utilisés ou compris par eux-mêmes sans se référer à une autre *œuvre* (c'est-à-dire qu'ils sont autonomes), et d'autres nécessitent la compréhension d'une autre *œuvre* (c'est-à-dire qu'ils sont référentiels).

Exemple :

❒ **œ₁** *Curlew River* de William Plomer
a été mis en musique →
← est la mise en musique de
❒ **œ₂** Mise en musique par Benjamin Britten de *Curlew River*

Dans la catégorie des *œuvres* autonomes figurent également les regroupements de quatre types de relations supplémentaires : « résumé », « adaptation », « transformation » et « imitation ». Les sortes d'*œuvres* représentées dans ces regroupements impliquent toutes la modification d'une *œuvre* originale à un degré suffisant pour garantir qu'elles soient considérées comme de nouvelles *œuvres,* plutôt que comme de simples *expressions* différentes de la même *œuvre.* Toute *œuvre* relevant de l'un de ces quatre regroupements est par définition considérée comme autonome.

Exemples :

❒ **œ₁** *Paedagogik als System* de Karl Rosenkrantz
a une paraphrase →
← est une paraphrase de
❒ **œ₂** *The science of education* de Anna C. Brackett

❒ **œ₁** *Pickwick papers* de Charles Dickens
a une adaptation au théâtre →
← est une adaptation au théâtre de
❒ **œ₂** *Sam Weller* de W. T. Moncrieff

[❒ **œ₁** *La peste* d'Albert Camus
a une adaptation au théâtre →
← est une adaptation au théâtre de
❒ **œ₂** la pièce *La peste* de Francis Huster]

La portée de la distinction qui a été établie entre les *œuvres* qui relèvent de la catégorie des *œuvres* référentielles et celles qui relèvent de la catégorie des *œuvres* autonomes apparaît clairement lorsqu'on évalue l'importance relative qu'il y a à refléter les relations dans une notice bibliographique. En termes d'utilité relative des relations entre une *œuvre* et une *œuvre,* il serait primordial de fournir de l'information sur une relation entre une suite, un supplément, un complément référentiels et l'*œuvre* à laquelle ils sont liés, puisque un usage réel de la suite, du supplément ou du complément dépend fortement du contenu de l'autre *œuvre.* D'un autre côté, dans le cas d'une *œuvre* autonome, une compréhension de l'*œuvre* précédente, tout en étant utile, ne serait pas indispensable pour comprendre ou utiliser la suite, le supplément ou le complément. Cela demeure vrai pour les résumés, adaptations, transformations et imitations. Par conséquent, pour les *œuvres* autonomes, il est moins crucial de rendre la relation explicite dans la notice bibliographique.

Il devrait être évident d'après les exemples ci-dessus que les termes utilisés par les éditeurs ne peuvent souvent pas suffire à indiquer clairement si une *œuvre* doit être considérée comme référentielle ou autonome. Des *œuvres* qualifiées de suites, suppléments et appendices peuvent relever de l'une ou l'autre catégorie. Le catalogueur doit juger si l'*œuvre* ne peut être utilisée qu'avec le recours à l'*œuvre* liée ou si elle peut être utilisée et comprise indépendamment.

5.3.1.1 Relations ensemble/partie au niveau de l'*œuvre*

Le tableau 5.2 montre les relations ensemble/partie au niveau de l'*œuvre.*

Tableau 5.2 Relations ensemble/partie entre une *œuvre* et une *œuvre*

Type de relation	Partie dépendante	Partie indépendante
Ensemble/partie a une partie → ← est une partie de	Chapitre, section, partie, etc. Volume ou numéro d'un périodique Partie intellectuelle d'une *œuvre* en plusieurs parties Illustration d'un texte Bande son d'un film	Monographie dans une collection Article de journal ou de revue Partie intellectuelle d'une *œuvre* en plusieurs parties

Les relations ensemble/partie se répartissent en deux catégories : relations avec des parties dépendantes et relations avec des parties indépendantes. Les parties dépendantes sont des parties composantes d'une *œuvre* qui sont destinées à être utilisées dans le contexte de cette *œuvre* plus large, et de ce fait dépendent, pour une grande partie de leur signification, du contexte fourni par cette *œuvre* plus large. Il est souvent difficile d'identifier les parties composantes dépendantes sans faire référence à l'*œuvre* plus large dans la mesure où elles n'ont généralement pas de noms/titres distinctifs. Les parties indépendantes sont celles qui ne dépendent pas dans une mesure importante du contexte fourni par l'*œuvre* plus large pour leur signification. En général, les parties composantes indépendantes ont des noms/titres distincts. Il est supposé que, dans les deux cas, l'*œuvre* qui constitue l'ensemble est une *œuvre* indépendante.

La catégorie des parties dépendantes peut elle-même être subdivisée en deux sous-catégories : les parties segmentaires, et les parties systémiques du contenu de l'*œuvre.* Les parties segmentaires sont des parties composantes discrètes de l'*œuvre* dont le contenu existe comme un segment distinct, identifiable à l'intérieur de l'ensemble. Sont considérées comme des parties composantes discrètes des *œuvres* les préfaces, les chapitres, sections, parties, etc.

Exemples :

❒ **œ**$_{1}$ *Precis in a multilingual context*
- ❒ **œ**$_{1.1}$ Partie 1 : *Precis – an overview,* par Derek Austin
- ❒ **œ**$_{1.2}$ Partie 2 : *A linguistic and logical explanation of the syntax,* par Jutta Sorensen et Derek Austin
- ❒ **œ**$_{1.3}$ Partie 3 : *Multilingual experiments, proposed codes, and procedures for the Germanic languages,* par Jutta Sorensen et Derek Austin

[❒ **œ**$_{1}$ *Désherber en bibliothèque : manuel pratique de révision des collections*
- ❒ **œ**$_{1.1}$ Chapitre 1 : *Pour introduire le désherbage,* par Françoise Gaudet et Claudine Lieber
- ❒ **œ**$_{1.2}$ Chapitre 2 : *Méthodologie, méthodes et critères : un état de l'art,* par Françoise Gaudet et Claudine Lieber
- ❒ **œ**$_{1.3}$ Chapitre 3 : *Programmer une opération de désherbage : de la théorie à la pratique,* par Françoise Gaudet et Claudine Lieber
- ❒ …
- ❒ **œ**$_{1.9}$ Chapitre 9 : *Désherbage et domanialité,* par Henri Comte]

Une partie systémique d'une *œuvre,* en revanche, ne peut pas être appréhendée comme un fragment délimité du contenu de l'*œuvre.* Une partie systémique présente plutôt un aspect constitutif entremêlé au reste du contenu de l'*œuvre* tout au long de celle-ci. Les illustrations pour un texte ou la prise de vue pour un film sont des exemples de cet aspect constitutif : elles peuvent être identifiées et examinées comme des parties intellectuelles ou artistiques de l'ensemble, mais elles ne représentent pas des segments séquentiels distincts du contenu comme le sont les parties composantes segmentaires.

Il n'y a souvent aucune raison pour qu'une partie dépendante d'une *œuvre* soit identifiée ou décrite séparément dans une notice bibliographique. Dans certains cas, toutefois, comme lorsqu'une préface ou une introduction a été écrite par un auteur connu qui n'est pas l'auteur du texte principal, il peut être jugé utile d'identifier et de décrire la partie composante pour elle-même. Parce que les parties dépendantes nécessitent par définition d'être situées dans le contexte de l'*œuvre* plus large, la relation, si elle est exprimée formellement, est généralement établie en ajoutant à

la notice décrivant l'*œuvre* plus large une entrée supplémentaire pour la partie composante ; ou bien, la relation peut être exprimée moins formellement au moyen d'une note de contenu.

Les parties indépendantes d'une *œuvre* sont bien plus susceptibles d'être identifiées et décrites pour elles-mêmes. Cette catégorie comprend les monographies dans une collection de monographies (où la collection représente l'ensemble), les articles dans un journal ou les fascicules d'un journal (où le journal représente l'ensemble), ou les parties composantes intellectuellement indépendantes d'une *œuvre* en plusieurs parties ou sur supports multiples, où telle partie composante peut avoir de l'intérêt en dehors du contexte fourni par les autres parties composantes du multi-support. La catégorie des parties indépendantes comprend aussi les parties généralement connues d'*œuvres* plus larges telles que les livres de la Bible, etc.

Exemple :

❒ **$œ_1$** Le multimedia *Tawow* de D. Bruce Sealey
  ❒ **$œ_{1.1}$** *Defeathering the Indian* de Emma La Rogue
  ❒ **$œ_{1.2}$** …

5.3.2 Relations entre une *expression* et une *expression*

Les tableaux 5.3 et 5.4 montrent différentes sortes de relations entre une *expression* et une *expression.*

Les relations entre une *expression* et une *expression* se répartissent en deux divisions majeures : celle où chaque *expression* impliquée dans la relation est une *expression* de la même *œuvre,* et celle où chaque *expression* impliquée dans la relation est une *expression* d'une *œuvre différente*.

Tableau 5.3 Relations entre une *expression* et une *expression*

Entre des expressions de la même œuvre		
Type de relation	**Expression référentielle**	**Expression autonome**
Abrégé a un abrégé → ← est un abrégé de		Version abrégée Version condensée Version expurgée
Révision a une révision → ← est une révision de		Édition révisée Édition augmentée État (image fixe)
Traduction a une traduction → ← est une traduction de		Traduction littérale Transcription (musique)
Arrangement (musique) a un arrangement → ← est un arrangement de		Arrangement (musique)

Les relations entre des *expressions* de la <u>même</u> *œuvre* (Tableau 5.3) se rencontrent lorsqu'une *expression* a été tirée d'une autre. Dans ces types de relations, une *expression* est considérée comme une modification de l'autre. La modification peut être une traduction littérale, dont le but est de restituer le contenu intellectuel de l'*expression* antérieure aussi fidèlement que possible (à noter que dans le modèle les traductions libres sont traitées comme de nouvelles œuvres) ; une révision, dont le but est de modifier ou de mettre à jour le contenu de l'*expression* précédente, mais sans changements du contenu tels qu'ils donneraient lieu à une nouvelle *œuvre ;* un abrégé, dans lequel une partie du contenu de l'*expression* antérieure est supprimé, mais sans que le résultat altère le contenu au point de donner lieu à une nouvelle *œuvre ;* ou un arrangement d'une composition musicale. Les *expressions* résultant de telles modifications

sont généralement autonomes par nature (i.e., elles n'exigent pas le recours à l'*expression* antérieure pour être utilisées ou comprises).

Tableau 5.4 Relations entre une *expression* et une *expression* (suite)

Entre expressions d'œuvres différentes		
Type de relation	**Expression référentielle**	**Expression autonome**
Suite a une suite → ← est une suite de	Suite	Suite Œuvre suivante
Supplément a un supplément → ← est un supplément de	Index Concordance Guide du professeur Commentaire Supplément Appendice	Supplément Appendice
Complément a un complément → ← est un complément de	Cadence Livret Chorégraphie Fin d'une œuvre non terminée	Musique d'accompagnement Mise en musique d'un texte Pendant
Résumé a un résumé → ← est un résumé de		Sommaire Abrégé
Adaptation a une adaptation → ← est une adaptation de		Adaptation Paraphrase Traduction libre Variation (musique)
Transformation a une transformation → ← est une transformation de		Adaptation au théâtre Adaptation en roman Scénario
Imitation a une imitation → ← est une imitation de		Parodie Imitation

Exemples :

- ❒ **œ**$_1$ *A Christmas carol* de Charles Dickens
  - ❒ **e**$_1$ le texte original de l'auteur en anglais
    - a une traduction →
    - ← est une traduction de
  - ❒ **e**$_2$ une traduction en tamoul par V. A. Venkatachari

❐ **œ1** *Quatre petites danses* de Béla Bartók
❐ **e1** la partition originale du compositeur pour orchestre
a un arrangement →
← est un arrangement de
❐ **e2** un arrangement pour orchestre à cordes de jeunes par G. Darvas

[❐ **œ1** *Le nom de la rose* d'Umberto Eco
❐ **e1** le texte original en italien
a une traduction →
← est une traduction de
❐ **e2** la traduction française par Jean-Noël Schifano]

Quand elles impliquent des *expressions* d'*œuvres* différentes (Tableau 5.4), les relations entre une *expression* et une *expression* comprennent les mêmes types de relations que ceux qui existent au niveau des relations entre une *œuvre* et une *œuvre.* Parmi ces différents types, les relations « suite », « supplément » et « complément » sont celles qui seront le plus généralement établies au niveau de l'*expression.* Par exemple, une note dans une notice bibliographique pour un supplément peut renvoyer à l'édition particulière (c'est-à-dire, l'*expression)* d'une *œuvre* précédente dont il est destiné à être le supplément. Il est important de garder à l'esprit que les *œuvres* représentées par les *expressions* peuvent être soit référentielles soit autonomes ; les appréciations sur l'utilité des relations entre une *expression* et une *expression* seront fondées sur le fait que l'*œuvre* représentée est référentielle ou autonome.

Pour les résumés, adaptations, transformations et imitations, il est peut-être moins courant d'établir une relation avec une *expression* particulière d'une *œuvre* antérieure. Néanmoins, il peut être utile d'établir la relation à ce niveau lorsqu'on dispose de l'information (par exemple, « adaptation par John Barton basée sur l'édition du texte de 1485 par William Caxton »).

5.3.2.1 Relations ensemble/partie au niveau de l'*expression*

Les relations ensemble/partie au niveau de l'*expression* (Tableau 5.5) sont du même type général que celles au niveau de l'*œuvre.* Toutefois, les sortes particulières de parties reconnues comme parties composantes de l'*expression* différeront quelque peu de celles reconnues comme parties composantes de l'*œuvre.* Par exemple, une table des matières, une liste de références ou un index seraient considérés comme des parties de l'*expression* dans la mesure où ils font normalement référence à des caractéristiques de l'*expression.*

Tableau 5.5 Relations ensemble/partie entre une *expression* et une *expression*

Type de relation	Partie dépendante	Partie indépendante
Ensemble/partie a une partie → ← est une partie de	Table des matières, etc. Volume ou numéro d'un périodique Illustration d'un texte Bande son d'un film Rectificatif	Monographie dans une collection Article de journal Partie intellectuelle d'une œuvre en plusieurs parties

5.3.3 Relations entre une *expression* et une *œuvre*

Le tableau 5.6 montre les sortes de relations qui peuvent être établies entre une *expression* d'une *œuvre* et une *œuvre* différente.

Ces relations sont globalement du même type que celles qui existent d'*œuvre* à *œuvre ;* il existe des relations « suite », « supplément » et « complément », ainsi que « résumé », « adaptation », « transformation » et « imitation ». Dans chaque cas, toutefois, le niveau plus précis de l'*expression* est mis en relation avec le niveau plus général de l'*œuvre.* Il est assez courant d'établir la relation du niveau de l'*expression* vers le niveau de l'*œuvre,* le plus souvent parce qu'une relation précise entre une *expression* et une *expression* ne peut pas être déterminée facilement. Par exemple, il peut être difficile de déterminer le texte précis (c'est-à-dire, l'expression) qui a servi de base pour une adaptation théâtrale ou pour un scénario. Dans de tels cas, la relation est souvent exprimée simplement sous la forme d'une

note ou d'une entrée supplémentaire faisant seulement référence à l'*œuvre* liée plutôt qu'à une *expression* particulière de cette *œuvre.*

Comme pour les relations entre une *œuvre* et une *œuvre,* ce sera la nature de l'*œuvre* que représente l'*expression* qui déterminera l'importance qu'il y aura à refléter les relations entre une *expression* et une *œuvre* dans la notice bibliographique. Si l'*œuvre* représentée par l'*expression* est référentielle, alors il sera plus important d'établir sa relation avec l'autre *œuvre ;* si l'*œuvre* est autonome, il est moins crucial d'établir la relation.

Tableau 5.6 Relations entre une *expression* et une *œuvre*

Type de relation	Expression référentielle	Expression autonome
Suite a une suite → ← est une suite de	Suite	Suite Œuvre suivante
Supplément a un supplément → ← est un supplément de	Index Concordance Guide du professeur Commentaire Supplément Appendice	Supplément Appendice
Complément a un complément → ← est un complément de	Cadence Livret Chorégraphie Fin d'une œuvre non terminée	Musique d'accompagnement Mise en musique d'un texte Pendant
Résumé a un résumé → ← est un résumé de		Sommaire Abrégé
Adaptation a une adaptation → ← est une adaptation de		Adaptation Paraphrase Traduction libre Variation (musique)
Transformation a une transformation → ← est une transformation de		Adaptation au théâtre Adaptation en roman Scénario
Imitation a une imitation → ← est une imitation de		Parodie Imitation

5.3.4 Relations entre une *manifestation* et une *manifestation*

Le tableau 5.7 montre les relations entre une *manifestation* et une *manifestation.*

Tableau 5.7 Relations entre une *manifestation* et une *manifestation*

Type de relation	Manifestation
Reproduction a pour reproduction → ← est une reproduction de	Reproduction Microreproduction Macroreproduction Réimpression Reproduction en fac-similé Site miroir
Alternative a une alternative → ← est une alternative de	Autre présentation Édition parue simultanément

Les relations entre une *manifestation* et une *manifestation* impliquent normalement des *manifestations* de la même *expression.*

La relation « reproduction » peut impliquer différents degrés de fidélité à une *manifestation* antérieure. Diverses sortes de reproductions sont comprises dans cette catégorie. Bien qu'en réalité une reproduction sur microforme soit normalement établie à partir d'un exemplaire particulier (c'est-à-dire d'un *item)* de la *manifestation* originale, on a l'habitude de considérer que la relation existe entre la *manifestation* sur microforme et la *manifestation* imprimée représentée par l'exemplaire concret qui a servi de base pour la microforme. Dans cette sorte de reproduction, ce qui est important c'est que le même contenu intellectuel ou artistique soit représenté dans la *manifestation* ultérieure ; le dessein n'est pas de restituer à l'identique l'aspect de la *manifestation* antérieure. Les réimpressions représentent un autre cas où l'intention première est de rééditer le contenu intellectuel ou artistique ; avec les réimpressions, on peut supposer que le processus de réimpression produira une *manifestation* qui présente nombre de caractéristiques physiques identiques à celles de l'original, même si souvent ce n'est pas l'objectif principal. Avec les reproductions en fac-similé, il y a une intention explicite non seulement de conserver le même contenu, mais aussi de rendre fidèlement l'apparence de la *manifestation* antérieure.

Exemples :

❒ **œ$_1$** *A treatise of indulgences* de Clement Rayner
　❒ **e$_1$** le texte original de l'auteur
　　　❒ **m$_1$** le livre publié par John Heigham en 1623
　　　　　a une reproduction →
　　　　　← est une reproduction de
　　　❒ **m$_2$** une reproduction en fac-similé publiée par Scolar Press en 1973

[❒ **œ$_1$** *L'advis pour dresser une bibliothèque* de Gabriel Naudé
　❒ **e$_1$** le texte original de l'auteur
　　　❒ **m$_1$** le livre publié par
　　　　　a une reproduction →
　　　　　← est une reproduction de
　　　❒ **m$_2$** une reproduction en fac-similé publiée par]

La relation « alternative » implique des *manifestations* qui sont effectivement publiées comme des alternatives l'une de l'autre. La relation « alternative » s'applique par exemple lorsque une publication, un enregistrement sonore, une vidéo, etc. paraît sous plusieurs présentations ou lorsqu'elle est publiée simultanément par différents éditeurs dans plusieurs pays.

Exemples :

❒ **œ$_1$** *The road to Ensenada* de Lyle Lovett
　❒ **e$_1$** l'interprétation de l'auteur-compositeur enregistrée pour l'album
　　　❒ **m$_1$** l'enregistrement publié en 1996 par MCA Records sur cassette audio

a une alternative →
← est une alternative de
❐ **m_2** l'enregistrement publié en 1996 par MCA Records sur disque compact

5.3.4.1 Relations ensemble/partie au niveau de la *manifestation*

Le tableau 5.8 montre les relations ensemble/partie au niveau de la *manifestation.*

Tableau 5.8 Relations ensemble/partie entre une *manifestation* et une *manifestation*

Type de relation	Manifestation
Ensemble/partie a une partie → ← est une partie de	volume d'une *manifestation* en plusieurs volumes bande son d'un film sur un support distinct bande son d'un film intégrée dans le film

Le contenu physique représenté par une *manifestation* peut être divisé tout comme le contenu intellectuel peut l'être dans le cas d'une *œuvre* ou d'une *expression.* Une partie composante au niveau de la *manifestation* peut être une unité matérielle distincte de la *manifestation.* Le volume 2 d'une édition en trois volumes de *Guerre et paix* serait une partie composante de la *manifestation.* De même, un manuel d'utilisation accompagnant un cédérom serait une partie composante de la *manifestation.* Une partie composante d'une *manifestation* peut aussi faire partie intégrante de la *manifestation* et être matériellement inséparable de l'ensemble, comme dans le cas de la bande son d'un film intégrée dans le film.

Exemples :

❐ **$œ_1$** *Minnesota politics and governement*
❐ **e_1** la ressource éducative multimédia
❐ **m_1** le multimédia multi-supports publié en 1976 par la Minnesota Historical Society
❐ **$œ_{1.1}$** *People serving people,* par Judy A. Poseley
❐ **$e_{1.1}$** le texte de l'auteur pour la brochure
❐ **$m_{1.1}$** la brochure de 30 pages contenue dans le multimédia multi-supports
❐ **$œ_{1.2}$** *Voices of Minnesota politicians*
❐ **$e_{1.2}$** des extraits de discours enregistrés des hommes politiques
❐ **$m_{1.2}$** le disque contenu dans le multimédia multi-supports

Il est important de garder en mémoire le fait qu'une *manifestation,* bien que représentant un contenu intellectuel qui a été exprimé sous une forme physique, demeure une abstraction. C'est pourquoi les parties et les relations définies à ce niveau représentent des généralisations qui peuvent être vraies pour tous les exemplaires de la *manifestation* qui a été produite, et non les parties d'un exemplaire particulier possédé par un établissement qui seraient des parties composantes au niveau de l'*item.*

5.3.5. Relations entre une *manifestation* et un *item*

Le tableau 5.9 montre les relations entre une *manifestation* et un *item.*

Une relation entre une *manifestation* et un *item* indique qu'une *manifestation* donnée résulte de la reproduction d'un *item* particulier. La relation « reproduction » sera établie à ce niveau lorsqu'il est utile d'indiquer l'*item* particulier qui a été utilisé, par opposition au niveau plus général d'une relation établie entre une *manifestation* et une *manifestation.*

Tableau 5.9 Relations entre une *manifestation* et un *item*

Type de relation	Manifestation
Reproduction a pour reproduction → ← est une reproduction de	Reproduction Microreproduction Macroreproduction Réimpression Reproduction en fac-similé

Exemple :

❒ **œ1** *Vraie description des Gaules* … de Jean Jolivet
❒ **e_1** le relevé original du cartographe
❒ **m_1** la carte publiée en 1570
❒ **i_1** Un exemplaire du Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale de France à Paris
a une reproduction →
← est une reproduction de
❒ **m_2** une reproduction en fac-similé publiée en 1974 par Hier et demain

5.3.6. Relations entre un *item* et un *item*

Le tableau 5.10 montre deux types de relations entre un *item* et un *item.*

Tableau 5.10 Relations entre un *item* et un *item*

Type de relation	Item
Reconfiguration a une reconfiguration → ← est une reconfiguration de	relié avec divisé en extrait de
Reproduction a pour reproduction → ← est une reproduction de	Reproduction Microreproduction Macroreproduction Reproduction en fac-similé

La relation « reproduction » indique qu'un *item* particulier a été tiré d'une manière quelconque d'un autre *item.* Comme pour la *manifestation,* il peut y avoir différents degrés de fidélité de la reproduction à l'*item* original. Toutefois, à la différence de la reproduction de *manifestations* qui dans certains cas peut aboutir à un changement du type de support, la reproduction d'un *item* à partir d'un autre a toujours pour résultat un *item* qui a les mêmes caractéristiques physiques que l'original.

Dans la relation « reconfiguration », un ou plusieurs *items* sont modifiés d'une manière telle qu'il en résulte un ou plusieurs nouveaux *items.* Généralement, un *item* d'une *manifestation* est relié avec un *item* d'une autre *manifestation* pour créer un nouvel *item.* Pour les monographies, c'est la situation typique du lien « relié avec ». Pour les publications en série, une reconfiguration a lieu lorsque plusieurs exemplaires non reliés représentant des fascicules différents sont reliés ensemble pour former un seul nouvel *item.* Moins fréquemment, un *item* en une seule unité physique peut être divisé et relié en deux *items* séparés.

Exemple :

❒ **i_1** un exemplaire de *Canada – physical, economic, and social* d'Adam Lillie, publié en 1855 par MacLear & Company

relié avec →

← relié avec

❒ **i_2** un exemplaire de *Canada and her resources* d'Alexander Morris publié en 1855 par John Lovell

5.3.6.1 Relations ensemble/partie au niveau de l'*item*

Le tableau 5.11 montre les relations ensemble/partie au niveau de l'*item*.

Tableau 5.11 Relations ensemble/partie entre un *item* et un *item*

Type de relation	Item
Ensemble/partie a une partie → ← est une partie de	Composante matérielle d'un exemplaire Reliure d'un livre

Les parties d'*items* peuvent être des parties composantes distinctes ou intégrées. Une partie composante distincte est un élément physiquement séparable faisant partie de l'*item* complet. Par exemple, l'exemplaire 1 d'une *manifestation* particulière peut se composer de deux volumes séparés ; chacun de ces volumes peut faire l'objet d'une relation ensemble/partie avec l'exemplaire en son entier.

Une partie intégrée d'un *item* est normalement considérée comme physiquement inséparable de l'*item*. On tend à considérer, par exemple, la reliure d'un livre comme une partie intégrée. Ce pourrait également être le cas pour une pochette de disque ou un boîtier de cédérom, que l'on n'a pas l'habitude d'appréhender comme des parties distinctes, bien qu'il s'agisse en réalité d'éléments physiquement distincts.

6. Opérations effectuées par les utilisateurs

6.1 Mise en corrélation des attributs et relations avec les opérations effectuées par les utilisateurs

Le modèle entité-relation développé au long des chapitres 3, 4 et 5 donne une structure au sein de laquelle il est possible d'analyser les spécifications de données de manière systématique. Cette structure issue du modèle sert de cadre conceptuel à l'analyse de l'usage qui est fait des données bibliographiques, en pointant spécifiquement sur l'entité qui présente un intérêt pour l'utilisateur, ainsi qu'aux attributs et aux relations qui présentent un caractère de pertinence par rapport à l'opération que l'utilisateur est en train d'effectuer. Il est possible de mettre directement en corrélation chaque attribut et chaque relation avec les opérations effectuées par l'utilisateur auxquelles ils apportent leur concours.

Comme il a été indiqué au chapitre 2, on a défini quatre grands types d'opérations pour les besoins de la présente étude. Ces opérations sont définies en relation avec les utilisations de base auxquelles donnent lieu les données :

- <u>trouver</u> les entités qui correspondent aux critères de recherche formulés par l'utilisateur (c'est-à-dire, localiser soit une entité isolée soit un ensemble d'entités dans un fichier ou dans une base de données au terme d'une requête portant sur un attribut ou une relation de l'entité) ;
- <u>identifier</u> une entité (c'est-à-dire, obtenir confirmation que l'entité décrite correspond bien à l'entité recherchée, ou bien établir une discrimination entre deux ou plusieurs entités présentant des caractéristiques analogues) ;
- <u>sélectionner</u> une entité qui soit appropriée aux besoins de l'utilisateur (c'est-à-dire, choisir une entité qui corresponde aux spécifications émises par l'utilisateur en ce qui concerne le contenu, la présentation matérielle, etc., ou bien écarter une entité qui ne serait pas appropriée aux besoins de l'utilisateur) ;
- <u>obtenir</u> (gratuitement ou moyennant paiement) l'accès à l'entité décrite (c'est-à-dire, obtenir une entité par achat, prêt, etc., ou bien accéder numériquement à une entité par le biais d'une connexion en ligne à un ordinateur distant).

6.2 Évaluation des degrés de pertinence dans l'accomplissement des opérations effectuées par les utilisateurs

Les tableaux 6.1 à 6.4 reprennent tous les attributs et relations dont sont dotées les quatre entités de base du modèle entité-relation (c'est-à-dire, *œuvre, expression, manifestation* et *item).* Ils mettent en regard de chaque attribut et relation les quatre types d'opérations effectuées par les utilisateurs (c'est-à-dire, <u>trouver</u>, <u>identifier</u>, <u>sélectionner</u> et <u>obtenir</u>), et chaque opération se voit à son tour subdiviser en quatre sous-opérations définies par rapport à l'entité sur laquelle elles portent (c'est-à-dire, <u>trouver</u> une *œuvre,* <u>trouver</u> une *expression,* <u>trouver</u> une *manifestation,* <u>trouver</u> un *item,* <u>identifier</u> une *œuvre,* <u>identifier</u> une *expression,* etc.). Ces tableaux comportent en outre des symboles (■□❍) du degré de pertinence de chacun de ces attributs et relations dans l'accomplissement d'une opération portant sur une entité donnée. Le symbole ■ indique qu'un attribut ou relation présente une grande importance dans l'accomplissement de l'opération considérée ; le symbole □ indique une importance modérée ; et le symbole ❍ indique une importance relativement faible. L'absence de symbole indique que l'attribut ou relation ne présente pas de pertinence appréciable dans l'accomplissement de l'opération ou de la sous-opération considérée.

Pour chaque entité ces tableaux comportent deux sections : la première donne la liste des attributs de l'entité considérée ; la seconde donne la liste des relations entre cette entité et d'autres entités. Dans l'accomplissement d'une opération donnée les attributs de l'entité et les relations entre cette entité et d'autres entités peuvent être également importants. Par exemple, pour aider l'utilisateur à identifier une *œuvre* on va attacher de l'importance à la fois aux attributs de cette *œuvre* et aux relations entre cette *œuvre* et d'autres entités (comme la *personne* ou la *collectivité* ayant exercé une fonction de responsabilité sur l'*œuvre).* La section attributs et la section relations de chaque tableau sont complémentaires et doivent être lues conjointement si l'on veut prendre connaissance de la totalité des informations importantes dans l'accomplissement d'une opération donnée effectuée par les utilisateurs.

La section relations de chaque tableau permet également de mesurer le bénéfice pour l'utilisateur que représente chaque relation lorsqu'il s'agit de relier une entité à une autre ou de « naviguer » au sein de l'univers d'entités que

constitue un fichier bibliographique ou une base de données bibliographique. D'une certaine manière on pourrait définir une cinquième opération effectuée par les utilisateurs : « mettre en relation ». Les tableaux sont disposés de manière à rendre les symboles présents dans la matrice de la section relations indicatifs : à la fois de l'importance d'une relation donnée dans le contexte de l'accomplissement de chacune des quatre opérations définies comme effectuées par l'utilisateur (en lisant les symboles dans le sens vertical, en colonnes), et de l'importance d'une relation dans le processus visant à relier une entité à une autre ou à « naviguer » au sein d'une base de données (en lisant les symboles horizontalement, par rangées).

C'est en grande partie en s'appuyant sur les connaissances et l'expérience des membres du groupe d'études et de consultants que l'on a évalué l'importance, dans le contexte d'une opération donnée, de chaque attribut et relation, telle qu'elle s'exprime dans les tableaux, à quoi se sont ajoutés des témoignages recueillis par recherche empirique dans la littérature bibliothéconomique, ainsi que des remarques formulées par divers experts extérieurs au groupe d'études.

Les critères qui ont servi au groupe d'études à évaluer chacun des attributs et relations a varié dans une certaine mesure selon la nature de l'opération effectuée par les utilisateurs. Les principaux critères appliqués à chaque opération sont énumérés ci-dessous.

6.2.1 Opération consistant à trouver une entité

Pour les opérations consistant à <u>trouver</u> une *œuvre,* <u>trouver</u> une *expression,* <u>trouver</u> une *manifestation* et <u>trouver</u> un *item,* le degré de pertinence maximale est affecté aux attributs et relations qui remplissent au moins un des critères suivants :

1. l'attribut a par essence la fonction de servir à l'identification de l'entité (par exemple, l'identifiant de *manifestation,* l'identifiant d'*item) ;*
2. c'est naturellement par l'attribut ou la relation en question que l'on cherche *a priori* à localiser l'entité (par exemple, un titre de *manifestation,* la relation entre une *œuvre* et la *personne* ou *collectivité* ayant exercé la principale fonction de responsabilité sur cette *œuvre).*

Le degré moyen de pertinence est affecté aux attributs et relations qui ressortissent à une au moins des catégories suivantes :

1. l'attribut ou relation a pour fonction d'établir un élément appréciable de séparation au sein d'un fichier prévisiblement long d'entités répondant à la requête d'un utilisateur (par exemple, la distribution d'exécution pour des *œuvres* musicales à titre générique) ;
2. l'attribut ou relation constitue naturellement un critère de recherche secondaire à l'issue d'une requête ayant ramené un grand nombre de réponses (par exemple, la langue d'expression) ;
3. l'attribut ou l'*expression* fait partie de ceux qui permettront d'aiguiller l'utilisateur vers une entité étroitement apparentée à celle qu'il vient de trouver (par exemple, la relation entre un supplément et l'*œuvre* dont il constitue le supplément).

Le degré de pertinence minimale est affecté aux attributs et relations qui pourraient constituer, dans des cas plus limités, un élément de séparation dans un fichier ou un critère secondaire de recherche.

6.2.2 Opération consistant à identifier une entité

Pour les opérations consistant à <u>identifier</u> une *œuvre,* <u>identifier</u> une *expression,* <u>identifier</u> une *manifestation* et <u>identifier</u> un *item,* le degré de pertinence maximale est affecté aux attributs et relations qui remplissent au moins un des critères suivants :

1. l'attribut a par essence la fonction de servir à l'identification de l'entité (par exemple, l'identifiant de *manifestation,* l'identifiant d'*item) ;*
2. l'attribut ou relation en question appartient à l'ensemble minimal des attributs et relations qui servent dans la plupart des cas, en l'absence d'identifiant unique, à distinguer entre des entités qui partagent un certain nombre de caractéristiques communes (par exemple, l'ensemble minimal des attributs suffisants pour distinguer entre une *manifestation* et une autre comprend dans la plupart des cas le titre, la mention de responsabilité, la mention d'édition, le nom de l'éditeur et/ou du distributeur, la date d'édition et/ou de distribution, la mention de collection et le type de support).

Le degré moyen de pertinence est affecté aux attributs et relations qui ressortissent à une au moins des catégories suivantes :

1. l'attribut ou relation fait partie de ceux qui dans certaines circonstances bien déterminées servent souvent à distinguer entre des entités pour lesquelles l'ensemble minimal des attributs et relations servant normalement à identifier une entité s'avère insuffisant (par exemple, il peut arriver dans certaines circonstances que le nombre d'unités matérielles ou le matériau du support serve à distinguer deux *manifestations* qui ont même titre, même mention de responsabilité, même mention d'édition etc.) ;
2. l'attribut est spécifiquement associé à une sous-catégorie d'une entité (par exemple, les livres anciens, les phonogrammes, etc.) et au sein de cette sous-catégorie l'attribut considéré sert souvent à distinguer entre des entités par ailleurs identiques (par exemple, la polarité, pour des microformes, le format de présentation, pour les images projetées, etc.).

Le degré de pertinence minimale est affecté aux attributs et relations qui pourraient constituer, dans des cas plus limités, un élément de séparation dans un fichier ou un critère secondaire de recherche.

6.2.3 Opération consistant à sélectionner une entité

Pour les opérations consistant à sélectionner une *œuvre,* sélectionner une *expression,* sélectionner une *manifestation* et sélectionner un *item,* le degré de pertinence maximale est affecté aux attributs et relations qui remplissent au moins un des critères suivants :

1. l'attribut ou relation en question constitue dans la plupart des cas un indicateur significatif de contenu intellectuel ou artistique (par exemple, le sujet d'une *œuvre,* la langue de l'*expression,* etc.) ;
2. l'attribut a en principe pour fonction de signaler des spécifications techniques requises pour pouvoir visionner, écouter, faire fonctionner, etc. (par exemple, la configuration requise, dans le cas des ressources électroniques, etc.), ou bien de signaler d'autres cas de restriction d'accès ou d'usage.

Le degré moyen de pertinence est affecté aux attributs et relations qui ressortissent à une au moins des catégories suivantes :

1. l'attribut ou relation ne constitue un indicateur significatif de contenu intellectuel ou artistique que dans des cas limités (par exemple, le public visé, dans le cas d'une *œuvre) ;*
2. l'attribut ou relation peut dans certaines circonstances bien déterminées signaler des spécifications techniques requises pour pouvoir visionner, écouter, faire fonctionner, etc. (par exemple, les dimensions du support).

Le degré de pertinence minimale est affecté aux attributs et relations qui ne constituent qu'accessoirement des indicateurs significatifs de contenu intellectuel ou artistique ou ne signalent qu'accessoirement des spécifications techniques.

6.2.4 Opération consistant à obtenir une entité

Pour les opérations consistant à obtenir une *manifestation* et obtenir un *item,* le degré de pertinence maximale est affecté aux attributs et relations qui remplissent au moins un des critères suivants :

1. l'attribut a par essence pour fonction de servir à l'identification de l'entité (par exemple, l'identifiant de *manifestation,* l'identifiant d'*item) ;*
2. l'attribut ou relation en question appartient à l'ensemble minimal des attributs et relations qui servent dans la plupart des cas, en l'absence d'identifiant unique, à distinguer entre des entités qui partagent un certain nombre de caractéristiques communes (par exemple, l'ensemble minimal des attributs suffisants pour distinguer entre une *manifestation* et une autre comprend dans la plupart des cas le titre, la mention de responsabilité, la mention d'édition, le nom de l'éditeur et/ou du distributeur, la date d'édition et/ou de distribution, la mention de collection et le type de support) ;
3. l'attribut ou relation considéré est dans la plupart des cas fondamental pour localiser la source à partir de laquelle il est possible d'obtenir l'entité (par exemple, le lieu d'édition et/ou de distribution, l'adresse électronique dans le cas d'une ressource électronique accessible à distance, etc.) ;
4. l'attribut ou relation considéré constitue un indicateur significatif des restrictions d'accès à l'entité (par exemple, les restrictions d'accès à la *manifestation,* les restrictions d'accès à l'*item).*

Le degré moyen de pertinence est affecté aux attributs et relations qui ressortissent à une au moins des catégories suivantes :

1. l'attribut ou relation fait partie de ceux qui dans certaines circonstances bien déterminées servent souvent à distinguer entre des entités pour lesquelles l'ensemble minimal des attributs et relations servant normalement à identifier une entité s'avère insuffisant (par exemple, il peut arriver dans certaines circonstances que le nombre d'unités matérielles ou le matériau du support serve à distinguer deux *manifestations* qui ont même titre, même mention de responsabilité, même mention d'édition, etc.) ;
2. l'attribut est spécifiquement associé à une sous-catégorie d'une entité (par exemple, les livres anciens, les phonogrammes, etc.) et au sein de cette sous-catégorie l'attribut considéré sert souvent à distinguer entre des entités par ailleurs identiques (par exemple, la polarité, pour des microformes, le format de présentation, pour les images projetées, etc.).

Le degré de pertinence minimale est affecté aux attributs et relations qui pourraient constituer, dans des cas plus limités, un élément de distinction entre des entités partageant par ailleurs des caractéristiques communes. Le degré de pertinence minimale est également affecté aux attributs et relations qui peuvent être intéressants pour localiser la source à partir de laquelle il est possible d'obtenir l'entité, à la condition expresse que les données soient maintenues à jour (par exemple, la source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès).

On notera que l'opération consistant à obtenir ne s'applique pas aux *œuvres* ni aux *expressions*.

On notera également que les relations structurelles qui établissent un lien entre *œuvre* et *expression* (« trouve sa réalisation dans »), entre *expression* et *manifestation* (« se concrétise dans ») et entre *manifestation* et *item* (« est représenté par ») sont censées toujours se trouver dans la notice bibliographique et ne figurent pas dans les tableaux.

Tableau 6.1 Attributs et relations des œuvres

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item
Attributs d'une œuvre																
Titre de l'*œuvre*	■				■				■							
Forme de l'*œuvre*	□				□				■							
Date de l'*œuvre*	❍				❍				❍							
Autre caractéristique distinctive	❍				❍				❍							
Complétude visée	□				■				□							
Public visé	❍				❍				□							
Contexte de l'*œuvre*									❍							
Distribution d'exécution (œuvre musicale) *(note 1)*	□				□				□							
Références numériques (œuvre musicale) *(note 1)*	❍				□											
Tonalité (œuvre musicale) *(note 1)*	❍				□											
Coordonnées (œuvre cartographique)	□				■				■							
Équinoxe (œuvre cartographique)	□				□				□							

1 La distribution d'exécution, les références numériques et la tonalité ont un degré de pertinence plus élevé lorsqu'il s'agit d'identifier des *œuvres* musicales ayant un titre générique de forme musicale (par exemple, symphonie, concerto, etc.)

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.1 Attributs et relations des *œuvres* (suite)

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**
Relations entre une œuvre																
Et d'autres *œuvres :*																
Continuation	□				□				■							
Supplément	□				□				■							
Complément	□				□				■							
Continuation autonome	□				□				□							
Supplément autonome	□				□				□							
Complément autonome	□				□				□							
Résumé					❍				❍							
Adaptation					❍				❍							
Transformation					❍				❍							
Imitation					❍				❍							
Élément dépendant	■				■				□							
Élément indépendant	■				□				□							
Aspect d'ensemble intellectuel									□							
Et les personnes/collectivités responsables de l'*œuvre*	■				■				■							
Et les entités considérées comme sujet de l'*œuvre*	■								■							

■ = degré de pertinence maximale □ = degré modéré de pertinence ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.2 Attributs et relations des expressions

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item
Attributs d'une expression																
Titre de l'*expression*		□				□				□						
Forme de l'*expression*						■				■						
Date de l'*expression*						□				□						
Langue de l'*expression* *(note 1)*		□				■				■						
Autre caractéristique distinctive		□				■				■						
Aptitude de l'*expression* à recevoir un développement						❍										
Aptitude de l'*expression* à recevoir une révision						❍				□						
Volume de l'*expression* *(note 2)*						❍				❍						
Résumé du contenu						❍				□						
Contexte de l'*expression*										❍						
Accueil rencontré par l'*expression*										❍						
Restrictions d'usage de l'*expression*										■						

1 La langue d'*expression* n'a de pertinence que si le contenu linguistique de l'*expression* est significatif.
2 Le volume de l'*expression* peut être d'une pertinence primordiale pour les documents audiovisuels (c'est-à-dire, lorsque ce volume est exprimé sous la forme d'une durée).

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.2 Attributs et relations des expressions (suite)

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item
Attributs d'une expression (suite)																
Type de volumaison (périodique)															❍	
Régularité prévue des livraisons (périodique)															□	
Périodicité prévue des livraisons (périodique)						■				■					■	
Présentation musicale (notation musicale)						■				■						
Distribution d'exécution (notation musicale ou enregistrement sonore)						■				■						
Échelle (image/objet cartographique)						□				■						
Projection (image/objet cartographique)						□				❍						
Technique de présentation (image/objet cartographique)						❍				❍						
Représentation du relief (image/objet cartographique)						❍				❍						
Mesures géodésiques, quadrillage et mesures verticales (image/objet cartographique)						❍				❍						
Technique d'enregistrement (image de télédétection)						❍				❍						
Caractéristique spéciale (image de télédétection)						❍				❍						
Technique (image graphique ou projetée)						❍				❍						

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.2 Attributs et relations des expressions (suite)

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**
Relations entre une expression																
Et d'autres *expressions/œuvres :*																
Version abrégée						❍				□						
Version révisée		□				❍				■						
Arrangement (musique)		□				❍				■						
Traduction		□				❍				■						
Continuation		□				□				■						
Supplément		□				□				■						
Complément		□				□				■						
Continuation autonome		□				□				□						
Supplément autonome		□				□				□						
Complément autonome		□				□				□						
Résumé						❍				❍						
Adaptation						❍				❍						
Transformation						❍				❍						
Imitation						❍				❍						
Élément dépendant		■				■				□						
Élément indépendant		■				□				□						
Aspect d'ensemble intellectuel										□						
Et les personnes/collectivités responsables du contenu		■				■				■						

■ = degré de pertinence maximale □ = degré modéré de pertinence ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.3 Attributs et relations des manifestations

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item
Attributs d'une manifestation																
Titre de la *manifestation*	■	■	■		■	■	■		□	□	□				■	
Mention de responsabilité	□	□	□		□	■	■		□	■	■				■	
Mention d'édition/numéro						■	■			■	■				■	
Lieu d'édition/diffusion							❍		❍	❍	❍				■	
Éditeur/diffuseur			❍			□	■			❍	□				■	
Date d'édition/diffusion	□	□	❍		□	□	■		□	□	■				■	
Fabricant *(note 1)*			❍				❍				❍					
Mention de collection			□				■				□				■	
Type de support			□				■				■				■	
Nombre d'unités matérielles *(note 2)*							□			□	□					
Matériau *(note 3)*							□				❍					
Mode d'enregistrement							❍				□					
Dimensions du support *(note 4)*							❍				□				□	
Identifiant de la *manifestation*			■			□	■								■	

1 Le fabricant peut avoir un degré de pertinence plus élevé pour les livres anciens, les documents graphiques à production limitée, les moulages, etc.
2 Le nombre d'unités matérielles peut avoir un degré de pertinence plus élevé lorsqu'il peut permettre de distinguer une *manifestation* d'une autre *manifestation*.
3 Le matériau peut avoir un degré de pertinence plus élevé lorsque cette notion peut revêtir une certaine importance pour l'utilisateur (par exemple, film à base de nitrate).
4 Les dimensions du support peuvent avoir un degré de pertinence plus élevé lorsqu'elles ont un impact sur l'équipement nécessaire à l'écoute, etc.

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.3 Attributs et relations des manifestations (suite)

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item
Attributs d'une manifestation (suite)																
Source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès *(note 1)*											❍				❍	
Modalités de mise à disposition											❍				❍	
Restrictions d'accès à la *manifestation*											□				■	
Police de caractères (imprimé) *(note 2)*							❍				❍					
Taille de la police (imprimé) *(note 2)*							❍				❍					
Format bibliographique (livre ancien)							■								■	
Relevé des signatures (livre ancien)							■								■	
État de la publication (périodique)																
Numérotation (périodique)	□	□	□		■	■	■								■	
Vitesse de rotation ou de défilement (enregistrement sonore) *(note 3)*											❍					
Largeur de sillon (enregistrement sonore)											❍					
Mode de gravure (enregistrement sonore)											❍					

1 La source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès peut avoir un degré de pertinence plus élevé si la *manifestation* est susceptible de ne pas pouvoir être facilement obtenue dans le commerce.
2 La police et la taille des caractères peuvent avoir un degré de pertinence plus élevé dans le cas du livre ancien et pour aider les utilisateurs à choisir des documents pour les malvoyants.
3 La vitesse de rotation ou de défilement peut avoir un degré de pertinence plus élevé dans le cas des enregistrements anciens qui nécessitent un équipement spécial.

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.3 Attributs et relations des manifestations (suite)

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**
Attributs d'une manifestation (suite)																
Configuration de bande (enregistrement sonore)											❍					
Type de restitution sonore (enregistrement sonore)											❍					
Caractéristiques spéciales de la reproduction sonore (enregistrement sonore)											❍					
Couleur (image)							□				□					
Rapport de réduction (microforme)							□				■				□	
Polarité (microforme ou image projetée)							□				□				□	
Génération (microforme ou image projetée)							□				□				□	
Format de présentation (image projetée)							□				■				□	
Configuration requise (ressource électronique)							□				■				□	
Caractéristiques de fichier (ressource électronique)							□				❍				□	
Mode d'accès (ressource électronique accessible à distance)											□				■	
Adresse d'accès (ressource électronique accessible à distance)															■	

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.3 Attributs et relations des manifestations (suite)

	Trouver				**Identifier**				**Sélectionner**				**Obtenir**			
	Œuvre	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**	**Œuvre**	**Expression**	**Manifestation**	**Item**
Relations entre une manifestation																
Et d'autres *manifestations :*																
Reproduction			□				□				□				□	
Version alternative			❍				❍				❍				❍	
Partie composante							❍				❍					
Partie intégrante											❍					
Et des *items :*																
Reproduction			□				□				❍					
Et les personnes/collectivités responsables de la production/diffusion			□													

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

Tableau 6.4 Attributs et relations des items

	Trouver				Identifier				Sélectionner				Obtenir			
	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item	Œuvre	Expression	Manifestation	Item
Attributs d'un item																
Identifiant de l'*item*				■				■								■
Empreinte							□	□								
Provenance de l'*item*								□								
Annotations/inscriptions								□								
Participation à des expositions																
État matériel de l'*item*												□				
Opérations de sauvegarde effectuées												□				
Opérations de sauvegarde à effectuer												□				
Restrictions de communication												□				■
Relations entre un item																
Et d'autres *items :*																
Reconfiguration								□				□				□
Reproduction								□				□				□
Partie composante matérielle de l'exemplaire																
Partie intégrante																
Et les personnes/collectivités responsables la propriété/conservation																

■ = degré de pertinence maximale   □ = degré modéré de pertinence   ❍ = degré de pertinence minimale

7. Spécifications minimales des notices bibliographiques nationales

7.1 Niveau minimal de fonctionnalité

La mise en corrélation, élaborée au chapitre 6, des attributs et relations avec les opérations effectuées par les utilisateurs constitue le cadre de référence des recommandations du groupe de travail relatives aux données minimales à introduire dans les notices produites par les agences bibliographiques nationales.

Parmi les diverses opérations et « sous-opérations » identifiées dans les tableaux 6.1 à 6.4, le groupe de travail recommande qu'à un niveau minimal une notice bibliographique nationale permette à l'utilisateur d'effectuer au moins les suivantes :

- Trouver toutes les *manifestations* où sont matérialisées :
  - les *œuvres* sur lesquelles une *personne* ou une *collectivité* donnée exerce une fonction de responsabilité
  - les diverses *expressions* d'une *œuvre* donnée
  - des *œuvres* sur un sujet donné
  - des *œuvres* dans une collection donnée
- Trouver une *manifestation* déterminée :
  - lorsque le nom de la ou des personnes et/ou collectivités exerçant une fonction de responsabilité sur l'*œuvre* ou les *œuvres* matérialisées dans la *manifestation* est connu
  - lorsque le titre de la *manifestation* est connu
  - lorsque l'identifiant de la *manifestation* est connu
- Identifier une *œuvre*
- Identifier une *expression* d'une *œuvre*
- Identifier une *manifestation*
- Sélectionner une *œuvre*
- Sélectionner une *manifestation*
- Obtenir une *manifestation*

Il est à noter que, dans la mesure où les recommandations formulées dans ce chapitre s'appliquent à des notices produites pour figurer dans les fichiers d'une bibliographie nationale et que des notices de ce type ne sont pas censées exprimer des données relatives à l'*item,* on n'a pas traité celles des opérations effectuées par les utilisateurs qui concernent l'entité *item.*

7.2 Spécifications minimales de données

Les tableaux 7.1 à 7.9 énumèrent les spécifications de données requises pour une notice de bibliographie nationale de niveau minimal. Dans la colonne de gauche de chaque tableau figurent les opérations de base effectuées par les utilisateurs et pour lesquelles la notice doit apporter son concours, telles qu'on les a identifiées dans la section 7.1 ci-dessus. La colonne du milieu met en regard de chaque opération de base les attributs logiques et relations identifiés dans les tableaux 6.1 à 6.4 comme dotés d'un « degré de pertinence maximale » pour cette opération donnée. La colonne de droite met en regard de chaque attribut logique ou relation les éléments de données spécifiques qui constituent, aux yeux du groupe de travail, le minimum requis en termes de données. La terminologie employée pour identifier les éléments de données spécifiques provient des *Descriptions bibliographiques internationales normalisées* (ISBD) et des *Guidelines for authority and reference entries* (GARE). Lorsque les spécifications de données se trouvent faire l'objet d'une définition plus restrictive que l'élément de donnée correspondant en ISBD ou dans les GARE, le nom de cet élément de donnée est accompagné d'un qualificatif qui indique plus précisément le type de donnée qui doit figurer dans la notice.

On a associé à chaque attribut logique celui ou ceux des éléments de données qui comportai(en)t les informations relatives à cet attribut les plus susceptibles d'être reportées dans une notice bibliographique. Parfois il peut arriver que les mêmes informations figurent à plusieurs endroits de la notice (par exemple,

la langue d'*expression* peut être portée à la fois en note et en complément d'un titre uniforme). On a alors mis en regard de l'attribut logique chacun des deux éléments de données, mais on peut estimer avoir satisfait à la spécification minimale si l'un ou l'autre de ces éléments de données figure dans la notice.

On a volontairement omis de faire figurer dans la colonne de droite l'élément de donnée « complément de titre ». Comme les ISBD définissent dans une large mesure cet élément de donnée en fonction de sa proximité même avec le titre de *manifestation,* et que diverses informations de toute sorte peuvent y ressortir, il est possible de l'associer à un certain nombre d'attributs logiques variés (par exemple, la forme de l'*œuvre,* le public visé, la distribution d'exécution, la langue d'*expression,* etc.). On n'a donc pas fait figurer en tant que tel cet élément de donnée dans les tableaux. On retiendra toutefois qu'il est possible d'enregistrer en tant que « complément de titre », si cela convient, les informations relatives à un attribut logique identifié comme devant figurer dans une notice de niveau minimal, même s'il peut arriver que les éléments de données associés à cet attribut logique soient identifiés autrement dans la colonne de droite des tableaux (par exemple, sous la forme d'une note).

On notera également que dans les tableaux qui suivent, on présuppose toujours que les relations structurelles qui établissent un lien entre *œuvre* et *expression* et entre *expression* et *manifestation* figurent expressément dans la notice (c'est-à-dire que l'on présuppose toujours que les données relatives à une *expression* sont reliées aux données relatives à l'*œuvre* que réalise ladite *expression,* et que les données relatives à une *manifestation* sont reliées aux données relatives à l'*expression* que matérialise la *manifestation).* Ainsi, lorsque l'on identifie comme une spécification une relation entre une *œuvre* ou une *expression* et la *personne* ou *collectivité* responsable du contenu de cette entité, on présuppose que cette relation s'étend à la *manifestation* qui matérialise l'*expression* en vertu des relations structurelles qui existent entre *œuvre* et *expression* et entre *expression* et *manifestation.* De même, lorsque l'on identifie comme une spécification une relation entre une *œuvre* et son sujet, on présuppose que cette relation s'étend à l'*expression* et à la *manifestation* en vertu des relations structurelles qui existent entre *œuvre* et *expression* et entre *expression* et *manifestation.* Les relations structurelles entre *œuvre, expression* et *manifestation* sont donc implicites, et non mentionnées expressément comme des spécifications.

Enfin, on notera que les éléments de données identifiés dans les tableaux 7.1 et 7.2 comme permettant à l'utilisateur de <u>trouver</u> une entité se limitent à ceux qui serviraient normalement d'outils de classement et/ou d'entrées d'index dans le contexte d'un catalogue manuel. Ce qui n'implique pas *a priori* que d'autres éléments de données identifiées comme des spécifications pour les opérations visant à <u>identifier</u>, <u>sélectionner</u> et <u>obtenir</u> ne pourraient pas également servir à effectuer l'opération visant à <u>trouver</u> dans le contexte d'un catalogue automatisé. Pratiquement n'importe quel élément de données présent dans une notice est susceptible d'être utilisé pour <u>trouver</u> une entité dans le contexte d'un catalogue automatisé, à condition que cet élément de données soit indexé.

Tableau 7.1 Opérations visant à « trouver des manifestations »

Pour permettre à l'utilisateur de :	**la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :**	**et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :**
7.1 Trouver toutes les *manifestations* qui matérialisent :		
7.1.1 les *œuvres* dont une *personne* ou *collectivité* donnée est responsable	■ la ou les relation(s) entre la ou les *personne(s)* ou *collectivité(s)* responsables et la ou les *œuvre(s)* matérialisée(s) dans la *manifestation*	■ la ou les vedette(s) correspondant au nom de la ou des *personne(s)* et/ou *collectivité(s)* ayant exercé la principale responsabilité sur l'*œuvre*
7.1.2 les diverses *expressions* d'une *œuvre* donnée	■ la ou les relation(s) entre l'*œuvre* et la ou les *expression(s)* matérialisée(s) dans la *manifestation*	■ la ou les vedette(s) titre(s) correspondant à la ou aux *œuvre(s)*
7.1.3 les *œuvres* sur un sujet donné	■ la ou les relation(s) entre le ou les *concept(s)* etc. qui constitue(nt) le sujet et la ou les *œuvre(s)* que matérialise la *manifestation*	■ la ou les vedette(s) matière et/ou le ou les indice(s) de classification correspondant au principal ou aux principaux sujet(s) de la ou des *œuvre(s)*
7.1.4 les *œuvres* dans une collection donnée	■ la relation entre la collection et l'*œuvre*	■ la vedette de collection ■ le numéro dans la collection

Tableau 7.2 Opérations visant à « trouver une manifestation déterminée »

Pour permettre à l'utilisateur de :	**la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :**	**et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :**
7.2 Trouver une *manifestation* déterminée :		
7.2.1 lorsque le nom de la ou des personne(s) et/ou collectivité(s) responsable(s) de la ou des œuvre(s) que matérialise la *manifestation* est connu	■ la ou les relation(s) entre la ou les personne(s) et/ou collectivité(s) responsables et la ou les œuvre(s) que matérialise la *manifestation*	■ la ou les vedette(s) correspondant au nom de la ou des personne(s) et/ou collectivité(s) ayant exercé la principale responsabilité sur l'*œuvre*
7.2.2 lorsque le titre de la *manifestation* est connu	■ le titre de la *manifestation*	■ le titre propre (y compris numéro et titre de partie) ■ le ou les titre(s) parallèle(s)[1]
7.2.3 lorsque l'identifiant de la *manifestation* est connu	■ l'identifiant de la *manifestation*	■ le numéro normalisé (ou son substitut)

[1] Les titres parallèles doivent figurer dans la notice minimale dans la mesure où l'agence bibliographique nationale considère qu'ils revêtent un caractère d'importance pour les utilisateurs.

Tableau 7.3 Opérations visant à « identifier une œuvre »

Pour permettre à l'utilisateur de :	**la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :**	**et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :**
7.3 Identifier une *œuvre :*		
	■ le titre de l'*œuvre*	■ la vedette titre de l'*œuvre*
	■ la ou les relation(s) entre la ou les personne(s) et/ou collectivité(s) responsable(s) et l'*œuvre*	■ la ou les vedette(s) correspondant au nom de la ou des personne(s) et/ou collectivité(s) ayant exercé la principale responsabilité sur l'*œuvre*
	■ la complétude visée	■ la mention de fréquence, la numérotation, [etc.]
	■ la distribution d'exécution (œuvre musicale)[1]	■ l'élément complémentaire « distribution d'exécution » du titre uniforme musical
	■ les références numériques (œuvre musicale)	■ l'élément complémentaire « références numériques » du titre uniforme musical
	■ la tonalité (œuvre musicale)	■ l'élément complémentaire « tonalité » du titre uniforme musical
	■ les coordonnées (œuvre cartographique)	■ la mention « coordonnées » des données mathématiques
	■ la relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* mère[2]	■ la note « *œuvre* mère » dans les notes sur l'histoire bibliographique

[1] La distribution d'exécution, les références numériques et la tonalité sont réputées constituer une spécification minimale uniquement pour les *œuvres* musicales portant un titre générique qui ne renseigne que sur la forme musicale (par exemple, symphonie, concerto, etc.).
[2] La relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* mère n'est réputée constituer une spécification minimale que dans les cas où l'*œuvre* constitue un élément dépendant de l'*œuvre* mère.

Tableau 7.4 Opérations visant à « identifier une expression »

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.4 Identifier une *expression* d'une *œuvre :*		
	■ la ou les relation(s) entre la ou les personne(s) et/ou collectivité(s) ayant exercé la principale responsabilité sur l'*expression*	■ la ou les vedette(s) correspondant au nom de et/ou collectivité(s) responsable(s) et l'*expression* la ou des personne(s)
	■ la forme de l'*expression*	■ une note sur la forme de l'*expression*[1]
	■ la langue de l'*expression*[2]	■ la mention de « langue » à la suite d'un titre uniforme ■ une note sur la langue
	■ une autre caractéristique distinctive	■ une mention « autre caractéristique distinctive » à la suite d'un titre uniforme ■ une note d'« autre caractéristique distinctive »
	■ le volume de l'*expression*[3]	■ une mention de durée
	■ la périodicité prévue des livraisons (périodique)	■ une mention de périodicité
	■ la présentation musicale (notation musicale)	■ une mention de présentation musicale
	■ la distribution d'exécution de l'*expression* (notation musicale)	■ une mention d'« arrangement » à la suite d'un titre uniforme ■ une note sur la distribution d'exécution

[1] Une note sur la forme de l'*expression* est réputée constituer une spécification minimale seulement si la forme de l'*expression* ne peut être déduite d'autres données présentes dans la notice.
[2] La langue de l'*expression* est réputée constituer une spécification minimale seulement si le contenu linguistique de l'*expression* est significatif.
[3] Le volume de l'*expression* est réputé constituer une spécification minimale seulement pour les documents audiovisuels.

Tableau 7.5 Opérations visant à « identifier une manifestation »

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.5 Identifier une *manifestation :*		
	■ le titre de la *manifestation*	■ le titre propre (y compris numéro et titre de partie)
	■ la mention de responsabilité	■ la ou les mention(s) de responsabilité qui identifie(nt) la ou les personne(s) et/ou collectivité(s) ayant exercé la responsabilité principale sur le contenu ■ la première mention de responsabilité relative à l'édition ■ la première mention de responsabilité relative à l'autre mention d'édition
	■ la mention d'édition/numéro	■ une mention d'édition ■ autre mention d'édition
	■ l'éditeur/distributeur	■ le nom de l'éditeur, du distributeur, etc.
	■ la date d'édition/diffusion	■ la date d'édition, de diffusion, etc.
	■ la mention de collection	■ le titre propre de la collection ■ le ou les titre(s) parallèle(s) de la collection[1] ■ la première mention de responsabilité relative à la collection[2] ■ le numéro au sein de la collection

[1] Les titres parallèles de collection ne figurent dans la notice minimale que dans la mesure où l'agence bibliographique nationale juge qu'elle revêt un caractère d'importance pour les utilisateurs.
[2] La mention de responsabilité relative à la collection est réputée constituer une spécification minimale seulement dans les cas où le titre de collection ne suffit pas à lui seul à identifier la collection.

Tableau 7.5 Opérations visant à « identifier une manifestation » (suite)

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.5 Identifier une *manifestation* (suite) :		
	■ le type de support	■ la désignation spécifique du support
	■ le nombre d'unités matérielles[1]	■ le nombre d'unités matérielles
	■ l'identifiant de la *manifestation*	■ le numéro normalisé (ou un substitut)
	■ le format bibliographique (livre ancien)	■ la note de description matérielle sur le « format bibliographique »
	■ le relevé des signatures (livre ancien)	■ la note de description matérielle sur le « relevé de signatures »
	■ la numérotation (périodique)	■ la numérotation

[1] Le nombre d'unités matérielles est réputé constituer une spécification minimale seulement dans les cas où il est susceptible de constituer une distinction entre une *manifestation* et une autre (par exemple, le nombre de pages).

Tableau 7.6 Opérations visant à « sélectionner une œuvre » (suite)

Pour permettre à l'utilisateur de :	**la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :**	**et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :**
7.6 Sélectionner une *œuvre :*		
	■ le titre de l'*œuvre*	■ la vedette titre de l'*œuvre*
	■ la ou les relation(s) entre la ou les *personne(s)* et/ou *collectivité(s)* responsable(s) et l'*œuvre*	■ la ou les vedette(s) correspondant au nom de la ou des *personne(s*) et/ou *collectivité(s)* ayant exercé la principale responsabilité sur l'*œuvre*
	■ la ou les relation(s) entre le ou les *concept(s),* etc., qui constitue(nt) le sujet et la ou les *œuvre(s)* que réalise la *manifestation*	■ la ou les vedette(s) matière et/ou le ou les indice(s) de classification correspondant au principal ou aux principaux sujet(s) de la ou des *œuvre(s)*
	■ la forme de l'*œuvre*	■ une note sur la forme de l'*œuvre*
	■ les coordonnées (œuvre cartographique)	■ la mention « coordonnées » des données mathématiques
	■ la relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* précédente et/ou suivante[1]	■ la note « *œuvre* précédente/suivante » dans les notes sur l'histoire bibliographique
	■ la relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* dont elle constitue un supplément[1]	■ la note « de supplément » dans les notes sur l'histoire bibliographique
	■ la relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* dont elle constitue un complément[1]	■ la note « de complément » dans les notes sur l'histoire bibliographique

[1] La relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* qui la précède, lui succède, en constitue un supplément ou un complément n'est réputée constituer une spécification minimale que si la relation entre les entités est de type référentiel.

Tableau 7.7 Opérations visant à « sélectionner une expression »

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.7 Sélectionner une *expression :*		
	■ la ou les relation(s) entre la ou les *personne(s)* et/ou *collectivité(s)* responsable(s) et l'*expression*	■ la ou les vedette(s) correspondant au nom de la ou des *personne(s)* et/ou *collectivité(s)* ayant exercé la principale responsabilité sur l'*expression*
	■ la forme de l'*expression*	■ une note sur la forme de l'expression[1]
	■ la langue de l'*expression*[2]	■ une note sur la langue
	■ une autre caractéristique distinctive	■ une note sur la caractéristique distinctive de l'*expression*
	■ les restrictions d'usage de l'*expression*	■ une note sur les restrictions d'usage
	■ la périodicité prévue des livraisons (périodique)	■ une mention de périodicité
	■ la présentation musicale (notation musicale)	■ une mention de présentation musicale
	■ la distribution d'exécution (notation musicale)	■ une note sur la distribution musicale de l'*expression*
	■ l'échelle (image/objet cartographique)	■ la mention « échelle » des données mathématiques

[1] Une note sur la forme de l'*expression* est réputée constituer une spécification minimale seulement si la forme de l'*expression* ne peut être déduite d'autres données présentes dans la notice.
[2] La langue de l'*expression* est réputée constituer une spécification minimale seulement si le contenu linguistique de l'*expression* est significatif.

Tableau 7.7 Opérations visant à « sélectionner une expression » (suite)

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.7 Sélectionner une *expression* (suite) :		
	■ la relation entre l'*expression* et l'*expression* précédente et/ou suivante[1]	■ la note « *expression* précédente/suivante » dans les notes sur l'histoire bibliographique
	■ la relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* dont elle constitue un supplément	■ la note « de supplément » dans les notes sur l'histoire bibliographique
	■ la relation entre l'*œuvre* et l'*œuvre* dont elle constitue un complément	■ la note « de complément » dans les notes sur l'histoire bibliographique
	■ la relation entre la version révisée et l'*expression* sur laquelle repose la version révisée	■ la note « de révision » dans les notes sur l'histoire bibliographique
	■ la relation entre la version arrangée et l'*expression* sur laquelle repose la version arrangée	■ la note « d'arrangement » dans les notes sur l'histoire bibliographique
	■ la relation entre la traduction et l'*expression* sur laquelle repose la traduction	■ la note « de traduction » dans les notes sur l'histoire bibliographique

[1] La relation entre l'*expression* et l'*expression* qui la précède, lui succède, en constitue un supplément ou un complément n'est réputée constituer une spécification minimale que si la relation entre les entités est de type référentiel. S'il n'est pas possible de mettre en relation une *expression* avec l'*expression* spécifique qu'elle précède, à qui elle succède, dont elle constitue un supplément ou un complément, ou avec l'*expression* spécifique sur laquelle repose une version révisée, un arrangement ou une traduction, ou si l'identification de l'*expression* spécifique sur laquelle repose cette nouvelle version n'est pas jugée revêtir un caractère d'importance, on peut simplement mettre l'*expression* en relation avec l'*œuvre* qui convient.

Tableau 7.8 Opérations visant à « sélectionner une manifestation »

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.8 Sélectionner une *manifestation :*		
	■ la mention de responsabilité	■ une mention de responsabilité qui identifie la ou les *personne(s)* et/ou *collectivité(s)* ayant exercé la responsabilité principale sur le contenu
	■ la mention d'édition/numéro	■ une mention d'édition ■ une autre mention d'édition
	■ la date d'édition/diffusion	■ une date d'édition, de diffusion, etc.
	■ le type de support	■ une mention spécifique de type de support
	■ le matériau[1]	■ la note « de matériau » dans les notes sur la description matérielle
	■ les dimensions du support[2]	■ des dimensions
	■ le rapport de réduction (microforme)	■ la note « de rapport de réduction » dans les notes sur la description matérielle
	■ le format de présentation (image projetée)	■ la note « de format de présentation » dans les notes sur la description matérielle
	■ la configuration requise (ressource électronique)	■ une note sur la configuration requise

[1] Le matériau n'est réputé constituer une spécification minimale que s'il revêt potentiellement un caractère d'importance pour l'utilisateur (par exemple, pellicule au nitrate).

[2] Les dimensions du support ne sont réputées constituer une spécification minimale que dans les cas où ces dimensions peuvent avoir un impact sur l'équipement requis pour prendre connaissance de l'*item* (par exemple, disquettes, cassettes, etc.).

Tableau 7.9 Opérations visant à « obtenir une manifestation »

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.9 Obtenir une *manifestation :*		
	■ le titre de la *manifestation*	■ le titre propre
	■ la mention de responsabilité	■ une ou des mention(s) de responsabilité qui identifie(nt) la ou les *personne(s)* et/ou *collectivité(s)* ayant exercé la responsabilité principale sur le contenu
	■ la mention d'édition/numéro	■ une mention d'édition ■ une autre mention d'édition
	■ le lieu d'édition/diffusion	■ un lieu d'édition, de diffusion, etc.
	■ l'éditeur/diffuseur	■ un nom d'éditeur, diffuseur, etc.
	■ la date d'édition/diffusion	■ une date d'édition, de diffusion, etc.
	■ la mention de collection	■ un titre propre de collection ■ la première mention de responsabilité relative à la collection[1] ■ le numéro au sein de la collection
	■ le type de support	■ une mention spécifique de type de support
	■ l'identifiant de la *manifestation*	■ le numéro normalisé (ou son substitut)

[1] La mention de responsabilité relative à la collection est réputée constituer une spécification minimale seulement dans les cas où le titre de collection ne suffit pas à lui seul à identifier la collection.

Tableau 7.9 Opérations visant à « obtenir une manifestation » (suite)

Pour permettre à l'utilisateur de :	la notice de bibliographie nationale de niveau minimal devrait exprimer les attributs et relations logiques qui suivent :	et comporter les éléments de données spécifiques qui suivent :
7.9 Obtenir une *manifestation* (suite) :		
	■ la source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès[1]	■ une note sur la disponibilité
	■ les restrictions d'accès à la *manifestation*	■ une note sur les restrictions d'accès
	■ le format bibliographique (livre ancien)	■ une note de « format bibliographique » dans les notes de description matérielle
	■ le relevé des signatures (livre ancien)	■ une note de « relevé de signatures » dans les notes de description matérielle
	■ la périodicité prévue des livraisons (périodique)	■ une mention de périodicité
	■ la numérotation (périodique)	■ la numérotation (périodique)
	■ le mode d'accès (ressource électronique accessible à distance)	■ une note de « mode d'accès » dans les notes sur le mode d'accès
	■ l'adresse d'accès (ressource électronique accessible à distance)	■ une note d'« adresse d'accès » dans les notes sur le mode d'accès

[1] La source de l'autorisation d'acquisition ou d'accès n'est réputée constituer une spécification minimale que dans les cas où la *manifestation* est susceptible de ne pas pouvoir être facilement obtenue dans le commerce.

7.3 La notice de bibliographie nationale de niveau minimal

On trouvera ci-dessous un récapitulatif des spécifications de données minimales identifiées dans les tableaux 7.1 à 7.9, énumérées dans un ordre différent et réparties en deux grandes rubriques : les éléments descriptifs et les éléments organisationnels. C'est l'ensemble des spécifications de données énumérées sous ces deux rubriques qui constitue la notice de bibliographie nationale de niveau minimal que recommande le groupe de travail.

Les éléments de données qui ne s'appliquent qu'à une sous-catégorie d'une entité sont affectés de symboles spéciaux (par exemple, 🗐 indique qu'un élément de donnée ne s'applique qu'à des périodiques). La sous-catégorie en question est identifiée entre parenthèses à la suite du terme qui désigne l'élément de données.

Éléments descriptifs

Zone du titre et de la mention de responsabilité

■ titre propre (y compris numéro et titre de partie)
■ titre(s) parallèle(s)[1]
■ mention(s) de responsabilité qui identifie(nt) la ou les *personne(s)* et/ou *collectivité(s)* ayant exercé la responsabilité principale sur le contenu

Zone de l'édition

■ mention d'édition
■ autre mention d'édition

Zone spécifique à certains types de documents

🗐 numérotation (périodiques)
⮙ mention de données mathématiques — coordonnées (œuvre cartographique)
⮙ mention de données mathématiques — échelle (image ou objet cartographique)
& mention de présentation musicale — type de partition (notation musicale)

Zone de l'adresse

■ lieu d'édition, de diffusion, etc.
■ nom de l'éditeur, du diffuseur, etc.
■ date d'édition, de diffusion, etc.

Zone de la collation

■ type de présentation
■ importance matérielle[2]
■ format[3]

Zone de la collection

■ titre propre de la collection
■ titre(s) parallèle(s) de la collection[4]
■ première mention de responsabilité relative à la collection[5]
■ numéro au sein de la collection

Zone des notes

■ note sur la forme de l'*expression*[6]
■ note sur la langue[7]
■ note sur la caractéristique distinctive de l'*expression*
🗐 mention de périodicité (périodiques)
& note sur la distribution d'exécution de l'*expression* (notation musicale ou phonogramme)
■ note sur l'édition et l'histoire bibliographique — « suite de »[8]
■ note sur l'édition et l'histoire bibliographique — « supplément de »[8]

■ note sur l’édition et l’histoire bibliographique — « complément de »[8]
■ note sur l’édition et l’histoire bibliographique — « révision de »
■ note sur l’édition et l’histoire bibliographique — « traduction de »
■ note sur l’édition et l’histoire bibliographique — *œuvre* mère[9]
& note sur l’édition et l’histoire bibliographique — arrangement (*œuvre* musicale)
■ note sur la collation — matériau[10]
📖 note sur la collation — format bibliographique (livre ancien)
📖 note sur la collation — relevé des signatures (livre ancien)
👓 note sur la collation — rapport de réduction (microformes)
💾 note sur la collation — format de présentation (images projetées)
💻 note sur la configuration requise (ressources électroniques)
■ note sur la reliure et la disponibilité — source d’acquisition ou d’accès[11]
■ note sur les restrictions d’usage ou d’accès
💻 note sur le mode d’accès — mode d’accès (ressource électronique accessible à distance)
💻 note sur le mode d’accès — adresse d’accès (ressource électronique accessible à distance)

Zone du numéro normalisé (ou son substitut) et de la disponibilité

■ numéro normalisé (ou son substitut)

Notes :

1. Les titres parallèles ne figurent dans la notice minimale que dans la mesure où l’agence bibliographique nationale juge qu’elle revêt un caractère d’importance pour les utilisateurs.

2. L’importance matérielle est réputée constituer une spécification minimale seulement dans les cas où elle est susceptible de constituer une distinction entre une *manifestation* et une autre (par exemple, le nombre de pages). L’importance matérielle de l’*expression* (durée) est réputée constituer une spécification minimale seulement pour les documents audiovisuels.

3. Le format n’est réputé constituer une spécification minimale que dans les cas où il peut avoir un impact sur l’équipement requis pour prendre connaissance de l’item (par exemple, disquettes, cassettes, etc.).

4. Les titres parallèles de collection ne figurent dans la notice minimale que dans la mesure où l’agence bibliographique nationale juge qu’elle revêt un caractère d’importance pour les utilisateurs.

5. La mention de responsabilité relative à la collection est réputée constituer une spécification minimale seulement dans les cas où le titre de collection ne suffit pas à lui seul à identifier la collection.

6. Une note sur la forme de l’*expression* est réputée constituer une spécification minimale seulement si la forme de l’*expression* ne peut être déduite d’autres données présentes dans la notice.

7. Une note sur la langue est réputée constituer une spécification minimale seulement si le contenu linguistique de l’*expression* est significatif.

8. Les notes sur les *œuvres* ou *expressions* qui précèdent, succèdent, constituent un supplément ou un complément ne sont réputées constituer une spécification minimale que si la relation entre les entités est de type référentiel.

9. Une note sur la relation entre l’*œuvre* et l’*œuvre* mère n’est considérée comme une spécification minimale que dans les cas où l’*œuvre* constitue un élément dépendant de l’*œuvre* mère.

10. Le matériau n’est réputé constituer une spécification minimale que s’il revêt potentiellement un caractère d’importance pour l’utilisateur (par exemple, pellicule au nitrate).

11. Une note sur la source de l’autorisation d’acquisition ou d’accès n’est réputée constituer une spécification minimale que dans les cas où la *manifestation* est susceptible de ne pas pouvoir être facilement obtenue dans le commerce.

Éléments organisationnels

Vedettes noms de personne ou de collectivité

■ vedette(s) nom(s) de *personne(s)* et/ou de *collectivité(s)* ayant exercé la responsabilité principale sur la ou les *œuvre(s)*

■ vedette(s) nom(s) de *personne(s)* et/ou de *collectivité(s)* ayant exercé la responsabilité principale sur la ou les *expression(s)*

Vedettes titres

■ vedette(s) titre(s) de la ou des *œuvre(s)*
■ éléments portés à la suite d’un titre uniforme — langue[1]
■ éléments portés à la suite d’un titre uniforme — autre caractéristique distinctive
& éléments portés à la suite d’un titre uniforme — distribution d’exécution (musique)[2]
& éléments portés à la suite d’un titre uniforme — références numériques (musique)[2]
& éléments portés à la suite d’un titre uniforme — tonalité (musique)[2]

& éléments portés à la suite d'un titre uniforme — mention d'arrangement (musique)

Vedettes de collection

■ vedette de la collection

Vedettes matière / indices de classification

■ la ou les vedette(s) matière et/ou le ou les indices de classification correspondant au sujet principal ou aux sujets principaux de la ou des *œuvre(s)*

Notes :

1. Une mention de langue portée à la suite du titre uniforme n'est réputée constituer une spécification minimale que si elle sert à distinguer de multiples *expressions* de la même *œuvre* en diverses langues.

2. La distribution d'exécution, les références numériques et la tonalité sont réputées constituer une spécification minimale uniquement pour les *œuvres* musicales portant un titre générique qui ne renseigne que sur la forme musicale (par exemple, symphonie, concerto, etc.).

7.3.1 Mise en application

La mise en application des spécifications minimales telles qu'elles sont énoncées ci-dessus repose sur les postulats suivants :

1. Un élément de données défini comme spécification d'une notice de niveau minimal n'est à prendre en compte que s'il est pertinent pour l'entité que décrit la notice (par exemple, si la *manifestation* décrite dans la notice ne comporte pas de mention d'édition, la notice ne comportera pas non plus de mention d'édition).
2. Un élément de données technique tel que les coordonnées, dans le cas d'une image ou d'un objet cartographique, ou la configuration requise, dans le cas d'une ressource électronique, peut être omis, bien qu'il fasse partie des spécifications d'une notice de niveau minimal, s'il n'est pas possible de trouver commodément cette information par simple examen de l'entité.
3. Une relation de tout à partie (par exemple, la relation entre une *œuvre* et la collection à laquelle cette *œuvre* appartient, ou la relation entre une *œuvre* constituant une partie dépendante et son *œuvre* mère) ne constitue une spécification de notice de niveau minimal que si l'agence bibliographique nationale opte pour une analyse au niveau de l'*œuvre* la plus large. La spécification minimale n'implique pas qu'il faille analyser toutes les *œuvres* jusque dans leurs parties composantes.
4. Si les éléments de données minimaux ne suffisent pas à distinguer une entité donnée d'une autre entité avec laquelle elle partage des caractéristiques analogues, il convient d'ajouter, autant que de besoin, les éléments complémentaires associés à l'entité tels qu'on les trouve énumérés dans la colonne « Identifier » des tableaux 6.1 à 6.4.

On pose également en postulat que, même si les recommandations portant sur le niveau minimal de fonctionnalité ainsi que les spécifications minimales de données deviennent la norme pour l'élaboration des notices de bibliographies nationales, elles ne constitueront pas en soi une spécification absolue. Il est admis que les agences bibliographiques nationales ont tout loisir d'intégrer aux bibliographies nationales certaines catégories de documents qu'elles traitent simplement sous la forme d'« inventaires », et d'établir pour ces catégories de documents un niveau minimal de fonctionnalité et des spécifications minimales de données qui ne concordent pas avec ce qui est recommandé pour les notices de niveau minimal. En contrepartie, il est également admis que les agences bibliographiques nationales ont tout loisir d'apporter à certaines catégories de document un niveau de traitement supérieur à celui que définissent les spécifications minimales.

Annexe A

Mapping entre les éléments de données définis par les ISBD, les GARE et les GSARE et les attributs logiques

Avertissement

Cette annexe est structurée en articulation avec le chapitre 4 « Attributs ». Chacune des sections de la présente annexe traite l'une des entités définies dans le modèle, et au sein de chaque section on trouvera une énumération complète des attributs associés à cette entité. Les termes employés pour identifier les attributs logiques (en italiques et en gras) sont les mêmes qu'au chapitre 4. Sous l'intitulé de chaque attribut logique figure une liste des éléments de données définis par les ISBD, les GARE et les GSARE et qui ressortissent à l'attribut considéré.

Les termes employés pour désigner les éléments de données correspondent aux noms donnés aux éléments de données dans les ISBD, les GARE et les GSARE. Toutefois, lorsque les éléments de données qui ressortissent à un attribut logique se trouvent faire l'objet d'une définition plus restrictive que l'élément de donnée correspondant en ISBD ou dans les GARE ou les GSARE, le nom de cet élément de donnée est accompagné d'un qualificatif qui indique plus précisément au sein de l'élément de données le type de donnée figurant dans la notice qui correspond à l'attribut logique. Par exemple, sous l'attribut logique « forme de l'œuvre », l'élément de données dénommé « élément porté à la suite du titre uniforme — autres éléments » dans les GARE reçoit entre crochets carrés le qualificatif « forme de l'œuvre » pour indiquer que l'élément de données considéré ne correspond à l'attribut logique que lorsque le contenu de l'élément de données constitue la désignation d'une forme d'œuvre.

Outre les éléments de données empruntés aux ISBD, aux GARE et GSARE, la liste d'éléments déroulée sous chacun des attributs logiques comprend, s'il y a lieu, les codes de champs en format UNIMARC. Les champs UNIMARC où l'on saisit les données ISBD, GARE ou GSARE sous leur forme textuelle sont omis ; seuls les champs restants, où l'équivalent de ces données est porté sous forme codée, font l'objet de ces listes. Pour chacun des éléments de données de ce type on indique le libellé du champ UNIMARC, suivi entre parenthèses du code de champ, du code de sous-zone et de la ou des position(s) au sein de la sous-zone, s'il y a lieu. Par exemple, la formulation « Données générales de traitement — Public destinataire (UNIMARC 100 a/17-19) » signifie que la forme codée des données de « public visé » est saisie en format UNIMARC en zone 100, sous-zone a, positions 17-19.

1. Attributs d'une œuvre

Titre de l'œuvre

Vedette titre uniforme — titre d'œuvre (y compris titre de partie)

Titre propre (y compris numéro et/ou titre de partie)

Forme de l'œuvre

Mentions additionnelles portées à la suite du titre uniforme — autres mentions [forme de l'œuvre]

Notes sur la nature, le domaine, la forme littéraire [etc.] — [note relative à la forme de l'œuvre]

Zone de données codées : imprimés — codes de forme de contenu [etc.]
(UNIMARC 105 a/4-7, 8, 9, 11-12)

Zone de données codées : publications en série — code de type de document [etc.]
(UNIMARC 110 a/3, 4-7)

Zone de données codées : documents cartographiques — forme du document cartographique
(UNIMARC 124 b)

Zone de données codées : enregistrements sonores — type de texte écrit
(UNIMARC 125 b)

Zone de données codées : interprétations musicales et partitions — Forme de la composition
(UNIMARC 128 a)

Zone de données codées : livres anciens — codes de forme de contenu [etc.]
(UNIMARC 140 a/9-16, 17-18, 19)

Date de l'œuvre

Mention portée à la suite du titre uniforme — date [de l'œuvre]

Autre caractéristique distinctive

Mention portée à la suite du titre uniforme — autres mentions

Complétude visée

[Non défini]

Public visé

Notes relatives à l'utilisation et/ou au public — [note relative au public visé]

Données générales de traitement — niveau intellectuel ou public destinataire
(UNIMARC 100 a/17-19)

Contexte de l'œuvre

Notes sur la nature, le domaine, la forme littéraire [etc.] — [note relative au contexte]

Distribution d'exécution (œuvre musicale)

Mention portée à la suite du titre uniforme — distribution d'exécution (musique)

Références numériques (œuvre musicale)

Mention portée à la suite du titre uniforme — références numériques (musique)

Tonalité (œuvre musicale)

Mention portée à la suite du titre uniforme — tonalité (musique)

Coordonnées (œuvre cartographique)

Mention de données mathématiques — [coordonnées]

Notes sur la zone de données mathématiques — [note relative aux coordonnées]

Zone de données codées : documents cartographiques — coordonnées
(UNIMARC 123 d-g, i-m)

Équinoxe (œuvre cartographique)

Mention de données mathématiques — [équinoxe]

Notes sur la zone de données mathématiques — [note relative à l'équinoxe]

Zone de données codées : documents cartographiques — équinoxe
(UNIMARC 123 n)

2. ATTRIBUTS D'UNE EXPRESSION

Titre de l'expression

[Non défini]

Forme de l'expression

Notes sur la nature, le domaine, la forme littéraire [etc.] — [note relative à la forme de l'expression]

Date de l'expression

Mention portée à la suite du titre uniforme — date [de l'expression]

Date d'édition, diffusion, etc. — [date de copyright, date du phonogramme, etc.]

Notes sur la zone d'édition, diffusion, etc. — [note relative à la date d'enregistrement, etc.]

Données générales de traitement — date de publication [date de copyright, date du phonogramme, etc.]
(UNIMARC 100 a/8-16)

Langue de l'expression

Mention portée à la suite du titre uniforme — langue

Notes sur la nature, le domaine, la forme littéraire [etc.] — [note relative à la forme de l'expression]

Codes de langue
(UNIMARC 101 a, d-j)

Autre caractéristique distinctive

Mention portée à la suite du titre uniforme — autres mentions [version, arrangement (musique), etc.]

Aptitude de l'expression à recevoir un développement

[Non défini]

Aptitude de l'expression à recevoir une révision

[Non défini]

Volume de l'expression

Volume du fichier (ressource électronique) — [nombre d'enregistrements, d'instructions, etc.]

Volume du document — [durée]

Notes relatives… au volume du fichier — [note sur le nombre d'enregistrements, d'instructions, etc.]

Zone de données codées : images projetées [etc.] — longueur
(UNIMARC 115 a/1-3)

Zone de données codées : durée des enregistrements sonores
(UNIMARC 127 a)

Résumé du contenu

Notes relatives au contenu — [table des matières]

Notes donnant un résumé

Contexte de l'expression

Notes sur la nature, le domaine, la forme littéraire [etc.] — [note relative au contexte de l'expression]

Accueil rencontré par l'expression

Notes sur la nature, le domaine, la forme littéraire [etc.] — [note relative à l'accueil rencontré par l'expression]

Restrictions d'usage de l'expression

Notes relatives… à la disponibilité — [note relative aux restrictions d'usage]

Type de volumaison (périodique)

[Non défini]

Régularité prévue des livraisons (périodique)

Mention de périodicité — [régularité]

Zone de données codées : publications en série — régularité
(UNIMARC 110 a/2)

Périodicité prévue des livraisons (périodique)

Mention de périodicité — [périodicité]

Zone de données codées : publications en série — périodicité
(UNIMARC 110 a/1)

Présentation musicale (notation musicale)

Mention particulière à la musique imprimée — [présentation musicale]

Mention parallèle particulière à la musique imprimée — [présentation musicale]

Notes sur la mention particulière à la musique imprimée — [note relative à la présentation musicale]

Zone de données codées : enregistrements sonores et musique imprimée — type de partition
(UNIMARC 125 a/0)

Distribution d'exécution (notation musicale ou enregistrement sonore)

Notes sur la forme ou la distribution d'exécution — [note relative à la distribution d'exécution (musique)]

Zone de données codées : interprétations musicales et partitions — instruments ou voix
(UNIMARC 128 b-c)

Échelle (image/objet cartographique)

Mention de données mathématiques — [échelle]

Notes sur la zone de données mathématiques — [note relative à l'échelle]

Zone de données codées : documents cartographiques — type d'échelle [etc.])
(UNIMARC 123 a-c, h)

Projection (image/objet cartographique)

Mention de données mathématiques — [projection]

Notes sur la zone des données mathématiques — [note relative à la projection]

Zone de données codées : documents cartographiques — projection
(UNIMARC 120 a/7-8)

Technique de présentation (image/objet cartographique)

Notes sur la zone des données mathématiques — [note relative à la technique de présentation]

Zone de données codées : documents cartographiques — dimensions [etc.]
(UNIMARC 121 a/0, 1-2)

Zone de données codées : documents cartographiques — caractère de l'image [etc.]
(UNIMARC 124 a,c)

Représentation du relief (image/objet cartographique)

Notes sur le sujet et le contenu — note sur la représentation du relief

Zone de données codées : documents cartographiques — codes de relief
(UNIMARC 120 a/3-6)

Mesures géodésiques, quadrillage et mesures verticales (image/objet cartographique)

Notes sur la zone des données mathématiques — [note relative aux mesures géodésiques, au quadrillage et aux mesures verticales]

Zone de données codées : documents cartographiques — repères géodésiques
(UNIMARC 121 a/7)

Zone de données codées : documents cartographiques — sphéroïde [etc.]
(UNIMARC 131 a-1)

Technique d'enregistrement (image de télédétection)

Notes sur la zone des données mathématiques — [note relative à la technique d'enregistrement]

Zone de données codées : documents cartographiques — techniques d'enregistrement
(UNIMARC 124 g)

Caractéristique spéciale (image de télédétection)

Notes sur la zone des données codées — [note relative aux caractéristiques de l'image de télédétection]

Zone de données codées : documents cartographiques — altitude du capteur [etc.]
(UNIMARC 121 b/0-7)

Zone de données codées : documents cartographiques — position de la base [etc.]
(UNIMARC 124 d-f)

Technique (image graphique ou projetée)

Notes sur la zone de la description technique — [note relative à la technique]

Zone de données codées : images projetées [etc.] — technique
(UNIMARC 115 a/9)

3. Attributs d'une manifestation

Titre de la manifestation

Titre propre (y compris numéro et/ou titre de partie)

Titre parallèle

Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité — notes de variantes du titre et de titres translittérés

Titre clé (publications en série)

Mention de responsabilité

Première mention de responsabilité

Mention de responsabilité suivante

Notes sur la zone du titre et de la mention de responsabilité — notes sur les mentions de responsabilité

Mention d'édition/numéro

Mention d'édition

Mention d'édition parallèle

Première mention de responsabilité relative à l'édition

Mention suivante de responsabilité relative à l'édition

Autre mention d'édition

Première mention de responsabilité relative à l'autre mention d'édition

Mention suivante de responsabilité relative à l'autre mention d'édition

Notes sur la zone d'édition — [note relative à la mention d'édition/numéro]

Lieu d'édition/diffusion

Premier lieu d'édition et/ou diffusion

Autre lieu d'édition et/ou diffusion

Notes sur la zone d'édition, diffusion, etc. — [note relative au lieu d'édition/diffusion]

Codes du pays de publication ou de production
(UNIMARC 102 a-b)

Éditeur/diffuseur

Nom de l'éditeur et/ou diffuseur

Mention de la fonction de l'éditeur, diffuseur, etc.

Notes sur la zone d'édition, diffusion, etc. — [note relative à l'éditeur/diffuseur]

Date d'édition/diffusion

Date d'édition, de diffusion, etc.

Notes sur la zone d'édition, diffusion, etc. — [note relative à la date d'édition/diffusion]

Données générales de traitement — date de publication
(UNIMARC 100 a/8-16)

Fabricant

Lieu de fabrication

Nom du fabricant

Date de fabrication

Notes sur la zone d'édition, diffusion, etc. — [note relative au fabricant]

Mention de collection

Titre propre de collection

Titre parallèle de collection

Mentions de responsabilité relatives à la collection

ISSN de la collection

Numérotation dans la collection

Liste et/ou titre de sous-collection(s)

Titre parallèle de sous-collection

Mentions de responsabilité relatives à la sous-collection

ISSN de la sous-collection

Numérotation au sein de la sous-collection

Type de support

Caractéristiques physiques

Matériel d'accompagnement — [caractéristiques physiques du matériel d'accompagnement]

Notes sur la zone de la collation — [note relative aux caractéristiques physiques]

Zone de données codées : images projetées [etc.] — présentation matérielle [etc.]
(UNIMARC 115 a/6, 8, 11-14, 15)

Zone de données codées : documents graphiques — caractéristiques physiques
(UNIMARC 116 a/0)

Zone de données codées : documents cartographiques — forme du document cartographique
(UNIMARC 124 b)

Zone de données codées : enregistrements sonores — présentation matérielle [etc.]
(UNIMARC 126 a/0 ; b/0)

Zone de données codées : microformes — caractéristiques physiques
(UNIMARC 130 a/0)

Nombre d’unités matérielles

Nombre d’unités matérielles

Notes sur la zone de la collation — [note relative au nombre d’unités matérielles]

Matériau

Autres caractéristiques physiques — [matériau]

Notes sur la zone de la collation — [note relative au matériau]

Zone de données codées : texte — caractéristiques physiques
(UNIMARC 106 a)

Zone de données codées : images projetées [etc.] — support de l’émulsion [etc.]
(UNIMARC 115 a/17, 18 ; b/4, 6)

Zone de données codées : documents graphiques — nature du support primaire [etc.]
(UNIMARC 116 a/1,2)

Zone de données codées : documents cartographiques — support physique
(UNIMARC 121 a/3-4)

Zone de données codées : enregistrements sonores — type de support
(UNIMARC 126 b/1)

Zone de données codées : microformes — émulsion sur pellicule [etc.]
(UNIMARC 130 a/8, 10)

Zone de données codées : livre ancien — matériau du support
(UNIMARC 140 a/20, 21)

Mode d’enregistrement

Autres caractéristiques physiques — [mode d’enregistrement]

Notes sur la zone de la collation — [note relative au mode d’enregistrement]

Zone de données codées : enregistrements sonores — technique d’enregistrement
(UNIMARC 126 a/13)

Dimensions du support

Dimensions du support

Notes sur la collation — [note relative aux dimensions du support]

Zone de données codées : images projetées [etc.] — largeur et dimensions
(UNIMARC 115 a/7)

Zone de données codées : enregistrements sonores — dimensions [etc.]
(UNIMARC 126 a/4, 5)

Zone de données codées : microformes — dimensions
(UNIMARC 130 a/2)

Identifiant de la manifestation

Numéro normalisé (ou substitut)

Source de l’autorisation d’acquisition ou d’accès

Conditions de disponibilité et/ou prix — [source de l’autorisation d’acquisition ou d’accès]

Modalités de mise à disposition

Notes relatives à la reliure et à la disponibilité — [note relative aux modalités de mise à disposition]

Conditions de disponibilité et/ou prix — [conditions de disponibilité et/ou prix]

Restrictions d'accès à la manifestation

Notes relatives… à la disponibilité — [note relative aux restrictions d'accès]

Police de caractères (imprimé)

Notes sur la zone de la collation — [note relative à la police de caractères]

Taille de la police (imprimé)

Notes sur la zone de la collation — [note relative à la taille de la police]

Format bibliographique (livre ancien)

Notes sur la zone de la collation — [note relative au format bibliographique]

Relevé des signatures (livre ancien)

Notes sur la zone de la collation — [note relative au relevé des signatures]

État de la publication (périodique)

Notes relatives à la zone de la numérotation — [note relative à la suspension]

Données générales de traitement — date de publication
(UNIMARC 10 a/8)

Numérotation (périodique)

Zone de la numérotation (publications en série)

Notes relatives à la zone de la numérotation

Vitesse de rotation ou de défilement (enregistrement sonore)

Autres caractéristiques physiques — [vitesse de rotation ou de défilement]

Notes sur la zone de la collation — [note relative à la vitesse de rotation ou de défilement]

Zone de données codées : enregistrements sonores — vitesse
(UNIMARC 126 a/1)

Largeur de sillon (enregistrement sonore)

Autres caractéristiques physiques — [largeur du sillon]

Notes sur la zone de la collation — [note relative à la largeur du sillon]

Zone de données codées : enregistrements sonores — largeur du sillon
(UNIMARC 126 a/3)

Mode de gravure (enregistrement sonore)

Autres caractéristiques physiques — [mode de gravure]

Notes sur la zone de la collation — [note relative au mode de gravure]

Zone de données codées : enregistrements sonores — mode de gravure
(UNIMARC 126 b/2)

Configuration de bande (enregistrement sonore)

Autres caractéristiques physiques — [configuration de bande]

Notes sur la zone de la collation — [note relative à la configuration de bande]

Zone de données codées : enregistrements sonores — spécifications de la bande magnétique
(UNIMARC 126 a/6)

Type de restitution sonore (enregistrement sonore)

Autres caractéristiques physiques — [type de restitution sonore]

Notes sur la zone de la collation — [note relative au type de restitution sonore]

Zone de données codées : enregistrements sonores — type de son
(UNIMARC 126 a/2)

Caractéristiques spéciales de la reproduction sonore (enregistrement sonore)

Autres caractéristiques physiques — [caractéristiques spéciales de la reproduction sonore]

Notes sur la zone de la collation — [note relative aux caractéristiques spéciales de la reproduction sonore]

Zone de données codées : enregistrements sonores — technique de reproduction
(UNIMARC 126 a/14)

Couleur (image)

Autres caractéristiques physiques — [couleur]

Notes sur la zone de la collation — [note relative à la couleur]

Zone de données codées : images projetées — couleur
(UNIMARC 115 a/4)

Zone de données codées : documents graphiques — couleur
(UNIMARC 116 a/3)

Zone de données codées : documents cartographiques — couleur
(UNIMARC 120 a/0)

Zone de données codées : microformes — couleur
(UNIMARC 130 a/7)

Rapport de réduction (microforme)

Autres caractéristiques physiques — [rapport de réduction]

Notes sur la zone de la collation — [note relative au rapport de réduction]

Zone de données codées : microformes — rapport de réduction
(UNIMARC 130 a/3, 4-6)

Polarité (microforme ou image projetée)

Autres caractéristiques physiques — [polarité]

Zone de données codées : microformes — polarité
(UNIMARC 130 a/1)

Génération (microforme ou image projetée)

Autres caractéristiques physiques — [génération]

Zone de données codées : microformes — génération
(UNIMARC 130 a/9)

Format de présentation (image projetée)

Autres caractéristiques physiques — [format de présentation]

Notes sur la zone de la collation — [note relative au format de présentation]

Zone de données codées : images projetées [etc.] — format du film [etc.]
(UNIMARC 115 a/10, 16, 19)

Configuration requise (ressource électronique)

Notes sur la configuration requise

Caractéristiques de fichier (ressource électronique)

Notes relatives… aux autres caractéristiques de fichier

Mode d'accès (ressource électronique accessible à distance)

Notes relatives… au mode d'accès — [mode d'accès]

Adresse d'accès (ressource électronique accessible à distance)

Notes relatives… au mode d'accès — [mode d'accès]

4. ATTRIBUTS D'UN ITEM

Identifiant de l'item

[Non défini]

Empreinte

Numéro normalisé [ou substitut] — [empreinte]

Provenance de l'item

Note relative à l'exemplaire décrit — [note sur la provenance]

Annotations/inscriptions

Note relative à l'exemplaire décrit — [note sur les annotations/inscriptions]

Historique des expositions

[Non défini]

État matériel de l'item

Zone de données codées : livre ancien — codes de l'état de conservation (UNIMARC 141 a/5, 6-7)

Opérations de sauvegarde effectuées

[Non défini]

Opérations de sauvegarde à effectuer

[Non défini]

Restrictions de communication

[Non défini]

5. ATTRIBUTS D'UNE PERSONNE

Nom de la personne

Vedette nom de personne — éléments du nom

Dates de la personne

Mentions portées à la suite du nom — dates de naissance, de mort, etc.

Titre de la personne

Mentions portées à la suite du nom — titre de noblesse, honorifique, de courtoisie, etc.

Autre qualificatif

Mentions portées à la suite du nom — autres mentions

6. ATTRIBUTS D'UNE COLLECTIVITE

Nom de la collectivité

Vedette nom de collectivité — éléments du nom

Numérotation

Qualificatif — numéro [de congrès, etc.]

Localisation

Qualificatif — nom géographique [localisation de congrès, etc.]

Date

Qualificatif — date [de congrès, etc.]

Autre qualificatif

Qualificatif — type de collectivité [etc.]

7. ATTRIBUTS D'UN CONCEPT

Terme désignant le concept

Vedette matière — entrée matière [concept]

Indice de classification

8. ATTRIBUTS D'UN OBJET

Terme désignant l'objet

Vedette matière — entrée matière [objet]

Indice de classification

9. ATTRIBUTS D'UN EVENEMENT

Terme désignant l'événement

Vedette matière — entrée matière [événement]

Indice de classification

10. ATTRIBUTS D'UN LIEU

Terme désignant le lieu

Vedette matière — entrée matière [lieu]

Indice de classification